

L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

LES PROBLEMES ECONOMIQUES DES ANNEES 70
INNOVATIONS EN POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE
PROGRAMMES D'AIDE DES PAYS COMMUNISTES
LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DES ÉTATS-UNIS
VERS L'UNIFICATION DES CODES DE LA ROUTE
EUROPÉENS L'ÉNERGIE ATOMIQUE EN MÉDECINE



N°46/JUIN 1970

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 46

JUIN 1970

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service de l'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) : F 15; FS 13; DM 10,50; 23 s.; \$ 3,50.
Le numéro : F 3,50; FS 3; DM 2,50; 5s. 6d.; \$ 0,80.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussière

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture : Dominique Berrety pour l'OTAN; page 3 :
L. Jouan-OCDE; page 10-12 : Dominique Berrety, Stewart Hardy Films,
et Arthur Wooster pour l'OCDE; page 21 : Ambassade des Pays-Bas-
Paris; page 22 : Délégation du Japon auprès de l'OCDE; page 28 : Gisèle
Freund pour l'Unesco; page 31 : Jean Biaugetaud, Alcatel; page 38 : I. Kravt-
chenko-Photo APN « Novosti »; pages 39-41 : L. Jouan-OCDE.

SOMMAIRE

**3 DÉCLARATION DU CONSEIL MINIS-
TÉRIEL DE L'OCDE**

**4 LIGNES DIRECTRICES POUR LES
ANNÉES 70**

**6 LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DE
QUATRE PAYS DE L'OCDE**

**10 « LA COOPÉRATION, C'EST NOTRE
AFFAIRE... »**

un nouveau film sur l'OCDE

**13 DONNÉES NOUVELLES SUR LES
MARCHÉS FINANCIERS DU MONDE**

**15 VERS L'UNIFICATION DES CODES
DE LA ROUTE EUROPÉENS**

**17 POUR LE PROGRÈS DE L'ENSEIGNE-
MENT**

par Emile van Lennep,

Secrétaire général de l'OCDE

**19 LES PROBLÈMES DE POLITIQUE ÉCO-
NOMIQUE DES ANNÉES 70**

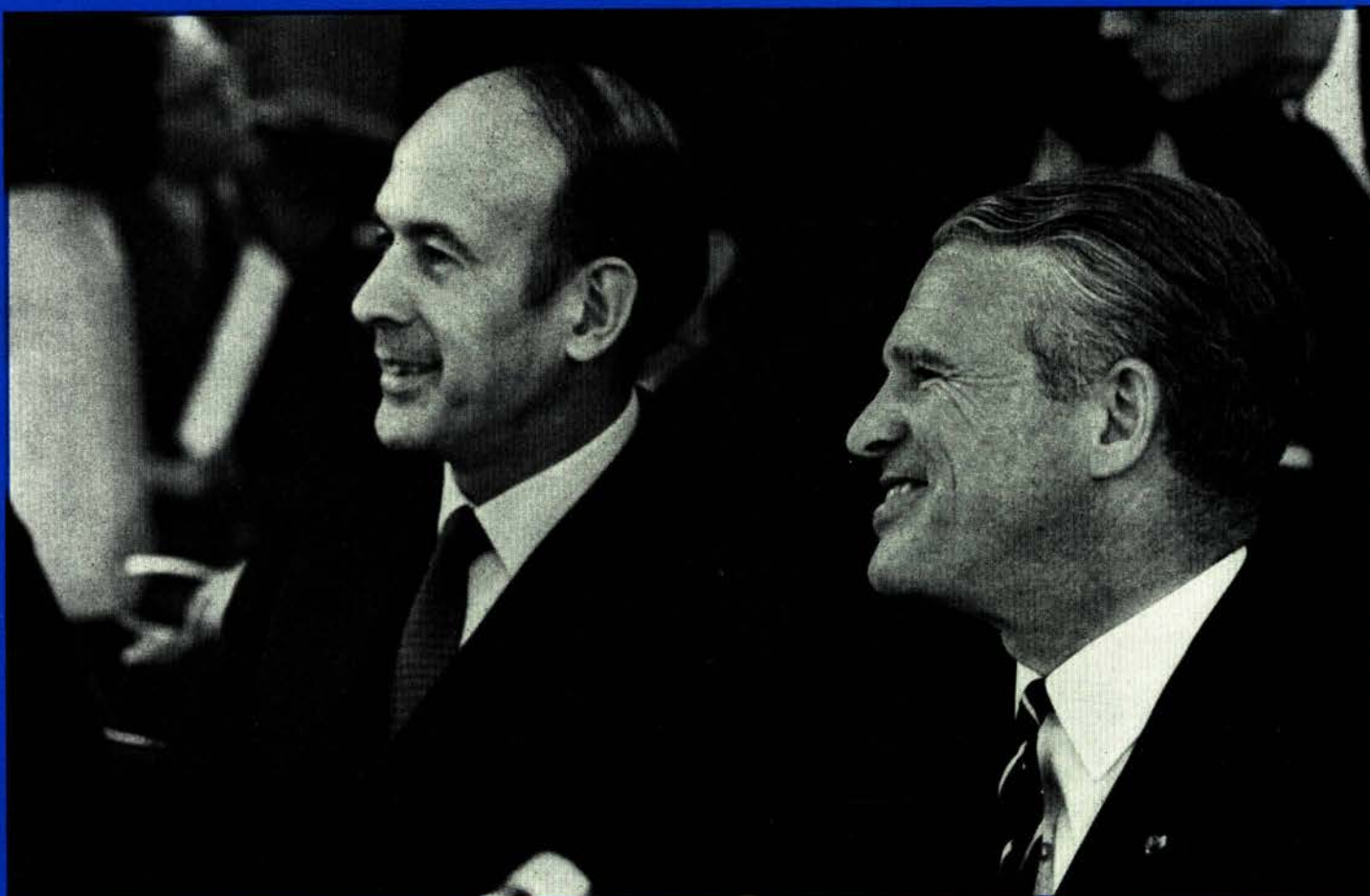
**27 INNOVATIONS EN POLITIQUE DE
MAIN-D'ŒUVRE**

30 L'ÉNERGIE ATOMIQUE EN MÉDECINE
*Batteries radio-isotopiques à utilisation
médicale*

**32 LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DES
ÉTATS-UNIS**

**36 LES PROGRAMMES D'AIDE DES
PAYS COMMUNISTES**

**42 LES NOUVELLES PUBLICATIONS DE
L'OCDE**



M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, France, Président de la réunion (à gauche) et M. Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE (à droite).

DÉCLARATION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE

Le Conseil de l'OCDE, siégeant au niveau des Ministres, s'est réuni à Paris, les 20, 21 et 22 mai 1970, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances de la France.

Au cours de cette première réunion ministérielle de l'OCDE des années 70, les Ministres ont centré leur attention sur les problèmes économiques les plus importants auxquels les Gouvernements des pays Membres auront à faire face pendant la nouvelle décennie, concernant à la fois l'évolution de leurs pays respectifs et celle de l'économie mondiale dans son ensemble.

Perspectives économiques à court terme

Du fait des mesures prises pour lutter contre l'inflation, la production dans la zone de l'OCDE augmentera en 1970 à un taux sensiblement moins rapide que ceux, très élevés, qui ont été atteints au cours des deux années précédentes. Mais pour la plupart des pays, cela ne constituera qu'un retour à un taux de croissance normal. Dans son ensemble, le commerce international paraît devoir lui aussi se développer à un rythme normal.

(suite page 39)

Lignes directrices pour les années 70

A la suite des décisions adoptées par le Conseil au niveau des Ministres lors de sa première réunion de la décennie 1970 l'OCDE va jouer un rôle de plus en plus important dans la coordination des politiques économiques de ses pays Membres.

Les Ministres ont convenu de donner une haute priorité à l'atténuation des pressions inflationnistes. Pour que ce but soit atteint, il sera nécessaire non seulement que la plupart des pays poursuivent dans l'avenir immédiat l'application de politiques de restriction de la demande, mais aussi que soient mises en œuvre des mesures complémentaires susceptibles d'agir de manière plus sélective en faveur de zones, de professions et de structures économiques spécifiques. Ainsi les prochaines années verront-elles l'OCDE porter un intérêt croissant au renforcement de l'efficacité des politiques de main-d'œuvre, des politiques de revenus et des politiques régionales et sectorielles, ainsi qu'à la conduite d'actions visant à intensifier la concurrence tant sur le plan national que sur le plan international.

On veillera à harmoniser les changements des taux d'intérêt, de manière à éviter de se retrouver aux prises avec de graves difficultés dans le domaine des paiements internationaux lorsque des possibilités d'assouplir les politiques monétaires nationales se présenteront.

Les Ministres ont accepté le nouvel objectif de croissance proposé par le Secrétaire général de l'OCDE pour la décennie 1970 — une croissance du produit national brut de l'ordre de 65 % pour l'ensemble de la zone de l'OCDE (1). Mais en adoptant cet objectif, les Ministres ont souligné que la croissance n'était pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer les conditions de vie.

Au cours des prochaines années, l'OCDE aura donc pour rôle d'aider les Gouvernements à formuler des politiques qui ne soient pas seulement axées sur des objectifs quantitatifs, mais aussi sur les objectifs qualitatifs du progrès économique et social. En d'autres termes, on accordera plus d'attention à un ensemble de facteurs que la comptabilité économique ne recense qu'imparfaitement : répartition équitable des revenus, sécurité de l'emploi, conditions de travail et de loisirs, existence de services publics adéquats, harmonie des relations sociales, niveau sanitaire et culturel, qualité de l'environnement, etc. ; on se penchera sur les problèmes de répartition des ressources entre les différents secteurs de manière à satisfaire ces diverses aspirations sociales, généralement concurrentes. Les Ministres ont approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à ce que l'OCDE fasse un effort systématique pour définir les objectifs qualitatifs de la politique économique et analyser le problème connexe de la répartition des ressources.

Plus particulièrement, ils ont approuvé les propositions du Secrétaire général concernant le développement des travaux que l'OCDE consacre déjà aux politiques de l'environnement. Les problèmes actuellement à l'étude concernent la pollution de l'air, l'aménagement des ressources en eau, l'apparition indésirée de pesticides dans l'environnement, le bruit, les politiques d'urbanisation et de transports. Les travaux futurs porteront sur les aspects scientifiques, techniques et économiques de ces problèmes.

En outre, diverses études spécifiques traitant de questions pressantes et bien définies seront entreprises par des groupes de travail pluridisciplinaires. Ces travaux pourraient porter notamment sur les effets de l'automobile sur l'environnement, la pollution atmosphérique due à l'utilisation des carburants, le rôle des engrais et des pesticides dans la pollution des eaux. Le programme de travail détaillé pour 1971 sera soumis prochainement au Conseil de l'OCDE.

(1) Cette proposition était fondée sur une analyse effectuée par le Groupe de Travail n° 2 du Comité de Politique Economique de l'OCDE; voir page 19.

L'une des grandes tâches des prochaines années sera d'élaborer — puis d'appliquer — une stratégie du développement intégrée et cohérente, remplaçant le problème du développement dans une perspective d'ensemble et couvrant tout l'éventail des rapports entre les pays en voie de développement et développés — aide, échanges commerciaux, politique scientifique, enseignement, agriculture et industrie.

Cette conception qui a recueilli l'adhésion des Ministres implique d'abord un accroissement du volume des ressources affectées à l'aide au développement. Le montant des ressources fournies par plusieurs pays Membres de l'OCDE aux pays en voie de développement atteint déjà l'objectif de 1 % du PNB fixé lors de la deuxième CNUCED (en 1968, ce groupe comprenait l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse). Un autre groupe de pays, auquel le Japon s'est joint au cours de la réunion ministérielle, ont accepté cet objectif et en ont fixé la réalisation à 1975 ou à une date plus rapprochée.

Un intérêt accru sera désormais porté, au cours des prochaines années, à l'augmentation du volume de l'aide publique au développement. Ainsi que l'ont fait observer certains Ministres, cette aide dépend directement de décisions gouvernementales, contrairement au flux total de ressources qui inclut un important élément de capital privé. En 1968 le chiffre de 0,70 % du PNB recommandé par le rapport Pearson n'avait été atteint par aucun pays, encore que certains s'en soient approchés et que d'autres espèrent l'atteindre dans un proche avenir.

Tous les membres du CAD ont exprimé l'intention d'accroître leurs contributions aux organisations multilatérales, compte tenu de l'aptitude croissante de ces organismes à utiliser efficacement les fonds mis à leur disposition.

L'OCDE a reçu mandat des Ministres de faire de nouveaux efforts en vue d'améliorer les conditions de l'aide. L'année dernière, de nouvelles normes avaient été acceptées pour les conditions des prêts; dans l'année qui vient, un progrès sensible devrait être réalisé sur le difficile problème de la liaison de l'aide. Les Ministres ont reconnu que la liaison de l'aide peut en diminuer substantiellement la valeur et l'efficacité, et qu'une action collective doit être menée au sein de l'Organisation pour réduire cet obstacle. Le CAD va désormais axer ses efforts sur la définition d'une ligne d'action spécifique pour la suppression des restrictions imposées en matière d'achat. Son objectif est d'obtenir de tous les pays donateurs qu'ils participent à un effort commun en vue de réduire dans toute la mesure du possible les restrictions existantes, officielles ou non.

Enfin, un accord réalisé entre les Ministres a ouvert la voie conduisant à une nouvelle étape dans l'ouverture des marchés des pays développés aux produits des nations moins développées. Depuis que les pays Membres de l'OCDE ont accepté le principe de l'octroi de préférences tarifaires généralisées aux pays en voie de développement, les travaux ont porté sur les conditions précises dans lesquelles ces préférences devraient être accordées et sur les mécanismes à mettre en place.

Un important obstacle a été surmonté lors de la réunion ministérielle où il a été convenu de fonder le système de préférences sur la comparabilité des efforts fournis par tous les pays qui accordent des préférences plutôt que sur des mécanismes communs. Les lignes d'action tracées par les Ministres devraient permettre de terminer rapidement les travaux préparatoires. Une fois le système mis en place, l'OCDE poursuivra son œuvre de coordination entre les pays développés et elle instituera un dispositif d'examen, en vue d'assurer que l'objectif consistant à faire des efforts comparables soit effectivement atteint.

LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE QUATRE PAYS DE L'OCDE

En 1968, un groupe d'experts de haut niveau créé par l'OCDE a formulé une série de recommandations en vue d'aider les pays Membres à faire un usage plus efficace de la politique budgétaire (1). Le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement mène actuellement une étude des vues exprimées et des résultats obtenus dans chaque pays eu égard aux dites recommandations. Les conclusions de cette étude sont, dans le cas de certains pays, résumées dans la série des Etudes économiques que l'OCDE consacre à ses pays Membres. L'article suivant est basé sur les rapports publiés depuis le début de l'année, à savoir ceux sur la Suisse, l'Espagne, l'Irlande et l'Islande.

(1) Ce groupe comprenait le Professeur J. Zijlstra jusqu'à sa désignation comme Premier Ministre des Pays-Bas, le Professeur Walter Heller, des Etats-Unis, le Professeur Cornelis Goedhart, des Pays-Bas, M. Guillaume Guindey, de France, le Professeur Heinz Haller, de Suisse, M. Jean van Houtte, de Belgique, le Professeur Assar Lindbeck, de Suède, le Professeur Richard Sayers, du Royaume-Uni, et le Professeur Sergio Steve, d'Italie. Il a été secondé dans ses travaux par le Professeur Bent Hansen, de l'Université de Californie, et son étude a été publiée sous le titre "Politique budgétaire et équilibre économique". Un autre volume, établi par le Professeur Hansen et intitulé "La politique budgétaire dans sept pays, 1955-1965" a été également publié.

De l'avis du groupe d'experts de l'OCDE sur l'emploi de la politique budgétaire, il faut, si l'on veut que les mesures budgétaires produisent tout leur effet en tant qu'instruments de politique économique, réaliser trois conditions.

Premièrement : une plus grande compréhension de la part de l'opinion, ce qui implique une amélioration de la prévision et de l'analyse économiques, une diffusion plus large des renseignements relatifs aux tendances escomptées et une présentation plus claire du budget et de son incidence probable sur la demande, établie à l'intention du Parlement et du grand public.

Deuxièmement : une meilleure coordination (entre l'action budgétaire et l'action monétaire, entre les diverses institutions responsables de la politique économique, entre les organismes chargés de la décision et les services de prévision).

Troisièmement : une plus grande souplesse dans les dépenses publiques et dans la fiscalité, de façon à compenser les fluctuations de l'investissement et de la consommation; de la souplesse aussi dans la gestion de la dette publique et dans l'application des mesures budgétaires, dont l'incidence doit pouvoir être orientée vers certaines régions et certains secteurs.

Peut-on dire, à la lumière de ces recommandations, que les pays Membres de l'OCDE obtiennent des résultats satisfaisants? La politique poursuivie par sept pays (1) a été examinée par les experts. Les rapports que le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement est en train d'établir dans le même esprit contiennent, en ce qui concerne l'action déployée par quatre autres pays, les commentaires ci-après.

Suisse -

Un Etat très décentralisé

Les responsables de la politique économique suisse se trouvent sérieusement gênés par l'absence d'instruments adéquats. Cela tient à des facteurs institutionnels, politiques et psychologiques, ainsi qu'à certains aspects particuliers de l'histoire de ce pays. La Suisse est constitutionnellement, et effectivement, une Confédération d'entités autonomes, ne permettant qu'un degré limité de centralisation. L'Etat fédéral ne compte que pour un tiers dans le total des finances publiques; la nature et l'importance des impôts que la Confédération peut lever sont définies par la Constitution, laquelle ne peut être modifiée que par la lourde procédure du référendum. Environ 40 % des recettes budgétaires de l'Etat fédéral ne sont perçues qu'en vertu d'un pouvoir « temporaire ». Les recettes ordinaires de la Confédération proviennent en grande partie du produit des impôts indirects, des droits de douane et de l'impôt national de la défense assis sur le revenu. Or on ne saurait dire que ces impôts sont particulièrement bien adaptés aux fins de la régulation de la demande. Par ailleurs, l'opinion publique ne comprend pas encore très bien les problèmes de la régulation de la demande et le rôle que le secteur public pourrait jouer.

Il semble que pendant longtemps cet état de choses ait néanmoins permis à l'économie suisse de se développer sur des bases saines. En fait, l'évolution économique de ce pays depuis la guerre nous fournit l'exemple remarquable d'une économie de marché qui, durant une quinzaine d'années, a pu réaliser et concilier les grands objectifs de la politique économique sans grande intervention des autorités, mais l'essor

(1) Allemagne, Belgique, Etats-Unis, France, Italie, Royaume-Uni et Suède.

de 1960-1961 vint modifier ce tableau. L'accélération de la demande exerça alors de fortes pressions sur les ressources intérieures. Les prix et les coûts augmentèrent sensiblement, tandis que la balance des paiements courants se détériorait malgré la forte croissance des exportations. Contrairement à ce qui s'était passé lors des précédentes périodes d'expansion de l'activité, les finances publiques n'évoluèrent pas dans un sens anticyclique. En effet, l'action des stabilisateurs automatiques du budget fut contrebalancée et au-delà par des réductions d'impôts et aussi par une augmentation marquée des programmes de dépenses publiques que les autorités furent amenées à opérer devant la nécessité pressante d'améliorer l'infrastructure de l'économie suisse que l'on avait laissée nettement se dégrader durant les années 50 par rapport aux besoins courants.

La mise en œuvre du Programme de Stabilisation en 1964 constitua une sorte de reconnaissance du fait que l'économie suisse ne pouvait plus être pilotée par les moyens traditionnels. Fait plus important encore, elle marqua le début d'une réorientation générale de la politique économique. Le programme de stabilisation fut conçu comme une mesure d'urgence qui devait permettre de gagner du temps tandis que l'on mettrait au point de nouveaux instruments de régulation de la demande. Il comprenait un certain nombre de mesures qui, pour une période de temps limitée, élargissaient le champ des dispositions sur lesquelles les autorités pouvaient fonder leur action. La nécessité pour celles-ci de disposer de façon plus permanente d'une gamme d'instruments adéquats est depuis lors au premier plan des débats publics, mais les progrès dans cette voie ont été assez limités ces dernières années, notamment dans le domaine de la politique budgétaire.

Certaines conditions préalables à la formulation de toute politique budgétaire ont été réalisées ces dernières années dans le domaine des statistiques. Depuis 1967, les comptes et les propositions budgétaires de l'administration centrale sont établis suivant une classification économique générale sur laquelle s'est d'ailleurs fondé le nouvel exercice de projections à moyen terme. On s'emploie aussi actuellement à améliorer la comptabilisation statistique des opérations budgétaires courantes. Mais du fait de la pratique actuelle qui consiste à présenter les documents budgétaires sans estimations révisées des résultats probables du budget de l'exercice précédent, toute appréciation des incidences budgétaires se révèle difficile, notamment lorsqu'il apparaît que les tendances effectives s'écartent sensiblement des prévisions initiales.

Si l'on peut ainsi espérer que les obstacles statistiques qui s'opposent encore à l'analyse adéquate de l'évolution économique seront éliminés dans une période de temps raisonnablement courte, les autorités fédérales se heurtent toujours à des contraintes de caractère plus fondamental qui paraissent moins aisées à surmonter. Selon les dispositions actuelles de la Constitution, ni le Gouvernement fédéral ni le Parlement n'ont le pouvoir de modifier les taux d'imposition, les déductions fiscales ou les cotisations de sécurité sociale, ni d'instituer de nouveaux impôts. Or les procédures législatives sont particulièrement longues en Suisse ; par ailleurs, l'application rétroactive des modifications fiscales à la date de présentation des propositions initiales ne constitue pas, aux yeux des autorités suisses, un moyen approprié d'améliorer l'efficacité des dites modifications. Une révision du régime des finances de la Confédération, suivant les propositions faites récemment par le Gouvernement, permettrait à celui-ci de faire varier les taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt de défense nationale de 10 % de part et d'autre des limites fixées par la Constitution, sans approbation préalable par voie de référendum. Mais en admettant même que cette loi soit votée, l'action que le Gouvernement serait en mesure d'exercer sur la demande privée resterait encore beaucoup plus limitée que dans la plupart des autres pays. Les autorités suisses auraient intérêt à s'inspirer de l'expérience de certains autres pays, tels que la Suède, où le Système de Fonds de Réserve pour Investissements fournit un exemple des moyens auxquels on peut recourir pour faire en sorte que les investissements privés interviennent à un moment opportun pour

l'économie, sans pour autant modifier les taux d'imposition ou les déductions fiscales.

La réaction automatique du produit de l'impôt sur le revenu à l'évolution de la conjoncture est relativement lente en Suisse, car ni l'impôt sur les bénéfices des sociétés ni l'impôt sur les traitements et salaires ne sont recouverts selon le principe du « paiement contemporain du fait générateur ». Si les autorités suisses admettent qu'il serait souhaitable de réduire autant que possible les décalages qui se produisent dans le recouvrement des impôts, elles ne semblent guère disposées cependant à abandonner le système actuel de détermination du montant de l'imposition par le contribuable. Il convient toutefois de noter que le caractère déstabilisateur de l'impôt fédéral sur le revenu est contrebalancé par la sensibilité relativement forte de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'évolution de la conjoncture, ce qui s'explique par le fait qu'il existe d'importantes exonérations fiscales au niveau de la consommation, tandis que les biens d'équipement supportent le poids intégral de l'impôt et comptent pour 50 % environ dans le produit de l'impôt sur les ventes.

Au niveau fédéral, le degré de souplesse qui pourrait être introduit dans l'exécution des dépenses publiques semble aussi extrêmement limité et, de par leur nature, les dépenses fédérales ne sont pas particulièrement adaptées aux besoins de la régulation de la demande.

Le poids des collectivités locales dans le secteur public met en relief à la fois la responsabilité qui incombe à celles-ci dans le domaine de la politique économique et la nécessité de coordonner de façon appropriée les mesures de stabilisation à tous les niveaux du secteur Etat. Sinon, le secteur privé supportera fatalement une part excessive des ajustements conjoncturels. Le Gouvernement fédéral ne peut guère exercer d'influence directe sur la politique financière des cantons et des municipalités ; mais il semble que l'on pourrait assurer une coopération plus étroite et des échanges d'informations plus efficaces entre les différents organismes publics sans pour autant affaiblir cette caractéristique si marquée de la vie suisse qu'est l'autonomie locale.

Espagne - Un budget employé comme instrument de comptabilité et de contrôle

A l'issue de la seconde guerre mondiale, l'Espagne devait faire face à de profonds déséquilibres structureaux et à une grave pénurie de moyens de production. Les objectifs à long terme adoptés par les autorités en matière de croissance économique et de réformes structurelles eurent d'importantes conséquences sur la formulation de la politique budgétaire, tandis que la régulation de la demande à court terme devait s'effectuer, essentiellement, par l'application d'un système complexe de réglementations administratives. En abolissant la majeure partie de ces réglementations et en libérant une bonne part des opérations extérieures courantes, le Plan de Stabilisation de 1959 laissa l'économie davantage exposée aux fluctuations de la conjoncture, renforçant ainsi le rôle dévolu à la politique générale de régulation de la demande.

La régulation de la demande à court terme n'a pas posé de problèmes sérieux avant 1965 ou 1966, du fait surtout qu'il existait une marge de ressources inemployées dans lesquelles on pouvait puiser et que la détérioration graduelle de la balance extérieure courante qui accompagnait l'expansion sans précédent de l'activité économique était financée par des entrées de capitaux à long terme. Mais au début de 1966 la persistance de tensions inflationnistes et l'apparition d'un déficit de la balance des paiements ont conduit les autorités à prendre des mesures de restriction monétaire, tandis que le secteur public continuait d'exercer une influence expansionniste, malgré l'annonce de certaines décisions visant à comprimer les programmes de dépenses publiques.

Même si le Gouvernement avait voulu utiliser le budget comme l'un des principaux instruments de stabilisation économique au lieu de s'en servir seulement comme d'un instru-

ment comptable et de contrôle, il n'aurait pu, et il ne pourrait encore, exercer qu'une action d'envergure assez limitée. En effet, le système budgétaire n'est guère adapté aux exigences de la politique économique moderne. Le montant global des dépenses du secteur public (dépenses ordinaires et d'équipement, y compris celles des entreprises publiques) ne représente pas moins du quart du PNB, mais leur maniement en tant qu'instrument conjoncturel offre assez peu de souplesse du fait en partie du caractère biennal du budget et en partie de la demande croissante de services publics, d'infrastructures sociales, etc. L'assiette de la fiscalité est relativement étroite ; selon les estimations provisoires, les recettes fiscales de l'administration centrale se sont élevées à 12 % seulement du PNB en 1969, alors que la proportion était de 19 % pour les pays Membres de l'OCDE pris ensemble, les impôts indirects ayant représenté 67 % du total. Il y a encore beaucoup de progrès à faire, semble-t-il, si l'on veut que la politique de régulation de la demande parvienne à concilier un haut niveau d'activité économique avec un degré satisfaisant de stabilité financière intérieure et extérieure.

● *Compréhension de la part de l'opinion*

Des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années dans le domaine des statistiques économiques, mais la taille et la complexité auxquelles est parvenue l'économie espagnole exigent de nouveaux efforts si l'on veut apprécier convenablement les transformations structurelles et l'évolution de la situation. Divers services administratifs étudient l'évolution de la situation économique et apprécient les perspectives à court terme, mais il n'existe encore aucun organe central spécialement chargé de synthétiser les différentes études et d'établir une prévision officielle d'ensemble qui puisse servir de base à des décisions cohérentes. La publication de telles prévisions stimulerait les discussions publiques et contribuerait à mieux faire comprendre éventuellement la nécessité de modifier la politique économique.

Conformément à la procédure budgétaire instituée par une loi de 1950, le projet de budget est soumis tous les deux ans au Parlement par le Gouvernement. Le système des budgets biennaux présente peut-être certains avantages à d'autres points de vue, mais il ne facilite guère l'emploi du budget comme instrument de régulation de la demande. Un budget annuel serait un outil de politique économique d'une plus grande souplesse ; il permettrait d'apprécier plus fréquemment la situation et les perspectives à court terme de l'économie, et accroîtrait les chances de détecter et de corriger les déséquilibres au plus tôt.

● *Coordination*

Les obstacles s'opposant au renforcement de la coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire ne tiennent pas aux institutions, car la Banque d'Espagne a été nationalisée et placée sous le contrôle du Ministère des Finances en 1962. On n'a cependant pas suffisamment conscience en Espagne de l'importance que revêt la régulation de la demande en général et du rôle que doivent jouer les finances publiques. Cela peut expliquer en partie l'application, dans certains cas, de politiques divergentes et la prépondérance généralement accordée à la politique monétaire dans la correction des déséquilibres économiques.

Il faut espérer que les dernières déclarations officielles annonçant une coordination plus étroite entre les différents Ministères se traduiront bientôt par des résultats concrets.

● *Souplesse*

Le manque de souplesse à court terme dans l'exécution des dépenses publiques est un fait que l'on peut facilement constater depuis dix ou quinze ans. L'augmentation des dépenses publiques a été rapide et le restera probablement, sous l'effet, en partie, de l'accroissement de la demande de services publics (enseignement notamment) et du programme d'investissements publics contenu dans le deuxième Plan de Développement. Il devrait cependant être possible de moduler leur progression en fonction des nécessités de la régulation de la demande. Il faudrait surtout augmenter notablement la part du revenu national absorbée par l'impôt, qui est à l'heure

actuelle très faible par rapport à beaucoup d'autres pays Membres. L'étrécissement de l'assiette de la fiscalité espagnole constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la politique de régulation de la demande. La proportion relativement faible et décroissante du produit des impôts directs dans les recettes totales restreint considérablement le rôle de « stabilisateur automatique » que joue le budget. Au surplus, étant donné qu'il est difficile d'agir sur la consommation privée par le biais de la fiscalité indirecte (en raison de l'effet que celle-ci exerce sur les prix et des rapports qui lient généralement les salaires aux prix), le faible niveau des impôts directs limite les possibilités d'aménager à des fins anticycliques la fiscalité portant sur la consommation privée. La faiblesse du rendement de la fiscalité directe est due en partie au fait que les salariés sont pratiquement exonérés d'impôts directs, mais aussi, sans doute, à une évasion fiscale considérable. Le régime de l'« évaluation globale » (1) appliqué à une importante fraction des impôts directs et indirects a entraîné une diminution considérable du rendement de la fiscalité et a fortement réduit la sensibilité des recettes fiscales aux variations du rythme d'expansion. Les résultats encourageants obtenus à la suite des modifications apportées récemment à ce système semblent le confirmer.

Irlande - Une politique budgétaire qui vise à favoriser la croissance économique

Etant donné la place relativement importante que le secteur agricole occupe dans l'économie irlandaise et la persistance du sous-emploi et de l'émigration, le Gouvernement a naturellement axé sa politique sur l'objectif structural à long terme que constitue le développement industriel, mais la politique budgétaire a également été utilisée aux fins de régulation de la demande.

Les programmes de développement à long terme, qui sont publiés tous les quatre ou cinq ans, en même temps que les bilans des progrès réalisés, définissent les objectifs généraux et les lignes directrices de la politique gouvernementale. Le budget annuel est élaboré dans le cadre de ces programmes et de prévisions macro-économiques à court terme.

Le budget est divisé en un compte d'opérations courantes ou budget ordinaire et un programme d'équipement ; le budget ordinaire exclut les services financés par l'intermédiaire de fonds extra-budgétaires, comme la Caisse de Sécurité Sociale, qui ont des ressources de recettes indépendantes ; mais les contributions que l'Etat verse à ces fonds sont comptabilisées dans le budget des opérations courantes, le but visé dans la gestion de ce dernier étant d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Le budget d'équipement englobe non seulement les dépenses en capital de l'administration centrale, mais aussi celles des collectivités locales, des entreprises d'Etat et des fonds extra-budgétaires, quelle que soit la source de leur financement. La politique du Gouvernement consiste à financer dans toute la mesure du possible le budget d'équipement par l'épargne publique et privée ; pour le reste, il a recours aux crédits bancaires à court terme et (marginale) à des crédits de l'étranger.

Les évaluations économiques préparées par la Banque centrale, l'*Economic Research Institute* (Institut de recherches économiques) et le *National Industrial Economic Council*

(1) La somme exigible au titre de certains impôts directs ou indirects est évaluée globalement par des négociations entre l'administration fiscale et les représentants des professions ou des entreprises assujetties. Les majorations désirées de recettes fiscales ne peuvent en conséquence être obtenues qu'avec des retards considérables. Le champ d'application du régime de l'évaluation globale a été réduit au cours des dernières années, mais il demeure encore important.

(Conseil économique pour l'industrie) (1) fournissent au Parlement et au public des informations sur l'évolution en cours et sur les perspectives pour l'année suivante.

Les prévisions macro-économiques à court terme sont élaborées à des fins internes par le Ministère des Finances et l'on ne publie pas de comptes budgétaires établis dans l'optique de la comptabilité nationale ; il n'est pas non plus publié d'estimations quantitatives des incidences économiques du budget ordinaire et du budget d'équipement. Bien que les grands objectifs de la politique budgétaire soient définis dans l'exposé du budget, on aiderait peut-être le public à mieux les comprendre si on en donnait une récapitulation claire, adaptée aux besoins de l'analyse économique ; en particulier, pour permettre au Parlement de se former une opinion d'ensemble sur les propositions budgétaires, il conviendrait peut-être de lui fournir un compte consolidé des budgets ordinaire et d'équipement, qui en préciserait notamment les implications monétaires. Il est nécessaire d'élargir encore le champ des statistiques économiques courantes et d'en accélérer la publication ; un Comité sur les priorités statistiques (*Committee on Statistical Priorities*) a été créé à cet effet.

Le rôle central que le Ministère des Finances joue dans la définition de la politique financière et économique assure une coordination étroite entre les divers organes de l'administration centrale ; d'autre part, l'inclusion des collectivités locales et des organismes d'Etat dans le programme d'équipement, ainsi que les pouvoirs régulateurs et financiers dont disposent les Ministères des Collectivités locales et de la Santé, contribuent à harmoniser les actions de tous les organismes publics dans un cadre général adapté aux impératifs de la régulation de la demande.

L'administration centrale tire les deux tiers de ses recettes fiscales des impôts indirects, dont l'essentiel provient des droits de douane et des droits d'accise perçus sur un nombre restreint de produits (tabac, pétrole, bière et spiritueux). De ce fait, le système fiscal n'a réagi qu'assez faiblement aux variations de la situation économique. Cependant, l'accroissement automatique du rendement de l'impôt direct et l'institution de taxes sur les ventes ayant une large assiette contribuent progressivement à redresser l'équilibre.

Comme la politique du Gouvernement visait essentiellement, à moyen terme, à promouvoir des réformes structurales et le développement économique et social, le système fiscal a été largement utilisé pour encourager l'investissement productif et les exportations. A cet égard toutefois, c'est le programme d'équipement public, qui représente 50 % de la formation intérieure brute de capital fixe et en détermine indirectement 25 % de plus, qui a joué le rôle principal. Bien qu'il soit extrêmement difficile et qu'il risque d'être coûteux de réduire brusquement ce programme, le Gouvernement peut néanmoins exercer une puissante influence en stabilisant ou en contrôlant son taux d'expansion.

Un vaste système d'avantages fiscaux et de subventions gouvernementales permet d'utiliser avec une grande souplesse les instruments budgétaires pour orienter les ressources vers l'investissement productif, encourager les importations, favoriser le développement régional, etc. Depuis quelques années, le nombre des projets entrant dans les programmes d'équipement public dépasse largement les ressources en capital disponibles ; il n'est donc pas nécessaire, à l'heure actuelle, de prévoir une réserve spécifique de projets d'investissement « de secours » à lancer dans les périodes où la demande est languissante.

Les traitements et salaires sont taxés selon le système de la retenue à la source et l'on examine actuellement, par ailleurs, la possibilité d'imposer les commerçants et les professions libérales sur la base du principe du paiement temporaire du fait générateur. Les impôts sur les bénéfices des sociétés sont payés avec un décalage de neuf à vingt et un mois ; ils risquent donc d'avoir un effet déséquilibrant sur l'économie, bien que leur importance relative ne soit pas très grande.

Dans le passé, le système de Sécurité sociale n'a pas été considéré comme un instrument utilisable pour la régulation de la demande. La politique du Gouvernement a consisté à affecter à la Sécurité sociale une proportion croissante d'un

PNB en constante augmentation, jusqu'à ce que son degré de développement paraisse compatible avec le niveau de vie général et les normes internationales. La Caisse de Sécurité sociale est alimentée à la fois par les recettes fiscales de l'administration centrale et par les cotisations forfaitaires des employeurs et des salariés ; les prestations fournies sont également forfaitaires, les taux de cotisation étant en général modifiés en fonction des variations des prestations. Ces divers éléments tendent à minimiser les effets anticycliques du système.

Les procédures parlementaires en vigueur permettent de faire discuter rapidement les propositions fiscales et le Gouvernement a le pouvoir de modifier par décret certaines taxes (surtout les droits de douane et les droits d'accise).

Islande - Des conditions économiques imprévisibles

Le caractère très peu diversifié de l'économie islandaise, fortement tributaire de la pêche, et les ressources limitées qu'un pays de population aussi faible que l'Islande peut se permettre d'affecter aux services gouvernementaux ont orienté le choix des impôts appliqués et des méthodes employées pour les recouvrer.

Selon la doctrine budgétaire de l'Islande, les prévisions relatives aux recettes fiscales doivent équilibrer les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Le Gouvernement ne peut modifier ni les impôts ni les dépenses sans l'accord préalable du Parlement, mais il a toutefois le pouvoir d'ajuster le barème des tranches de revenu imposable et de fixer les prix des alcools et du tabac.

Le système fiscal de l'Islande se distingue sur deux points de ceux des autres pays industrialisés. Premièrement, le produit des impôts directs ne représente qu'environ un tiers du total des recettes fiscales ; pour l'administration centrale, la proportion est encore plus faible. Deuxièmement, parmi les impôts indirects, les droits frappant les importations tiennent une place importante ; ils rapportent en effet plus d'un cinquième du total des recettes fiscales.

● *Compréhension de la part de l'opinion*

Il n'y a pas en Islande de service officiel effectuant des prévisions économiques d'ensemble, intégrées au processus budgétaire. Etant donné toutefois que l'activité économique dépend étroitement de ressources naturelles et de facteurs climatiques dont il est difficile de prévoir l'évolution, la prévision économique est nécessairement assez aléatoire dans le cas de l'Islande. L'élaboration de plusieurs prévisions, fondées sur des hypothèses différentes quant au volume des prises, aux prix du poisson, etc. offrirait peut-être une solution à ces problèmes ; bien que les dimensions de l'économie et la pénurie de personnel de recherche et de personnel administratif limitent les activités du Gouvernement dans ce domaine, on pourrait sans doute étoffer quelque peu les services compétents.

D'une manière générale, la discussion des questions budgétaires au sein du Parlement et dans les organes d'information se situait jusqu'ici sur un plan strictement financier ; les dispositions récemment prises en vue de présenter le budget dans un cadre économique plus large devraient donc permettre des débats mieux informés.

Toutefois, le budget proprement dit ne comprend pas toutes les opérations financières effectuées par l'Etat : certains investissements publics financés par voie d'emprunt sont autorisés par un texte légal spécial, habituellement adopté quelques mois après le vote du budget. Une évaluation préliminaire de ces dépenses est annexée au projet de budget, et il entre dans les intentions du Gouvernement d'intégrer progressivement toutes les opérations de cette nature dans le budget. Eu égard aux recommandations formulées par les experts, ce programme

(1) *Organisme consultatif, représentatif du secteur public, des syndicats et des employeurs.*

“LA COOPERATION

extra-budgétaire d'investissements publics appelle les observations suivantes :

- en principe, il est souhaitable que la planification des dépenses publiques soit intégrée dans la procédure budgétaire ordinaire ; pour faciliter l'analyse de l'incidence économique des dispositions budgétaires et autres dispositions connexes, il conviendrait de regrouper toutes les opérations financières du secteur public ;
- on peut se demander si l'utilisation de crédits extra-budgétaires ne complique pas la mise en œuvre d'une politique cohérente, étant donné que l'affectation des ressources prévue dans le budget ne concorde peut-être pas parfaitement avec celle qui résulte du programme.

● *Coordination*

D'une manière générale, les pratiques suivies en Islande semblent à peu près conformes aux recommandations en cette matière. Les municipalités indépendantes du point de vue fiscal sont toutefois fort nombreuses (il y en a 277 en tout) et cela rend peut-être difficile l'établissement d'une politique cohérente pour l'ensemble du secteur public. Le Gouvernement envisage d'appliquer une réforme des municipalités qui ramènerait le nombre des dernières à 80 et qui, par conséquent, faciliterait sans doute la tâche. Il serait souhaitable que les activités des collectivités locales entrent directement en ligne de compte dans la formulation des politiques de l'Etat.

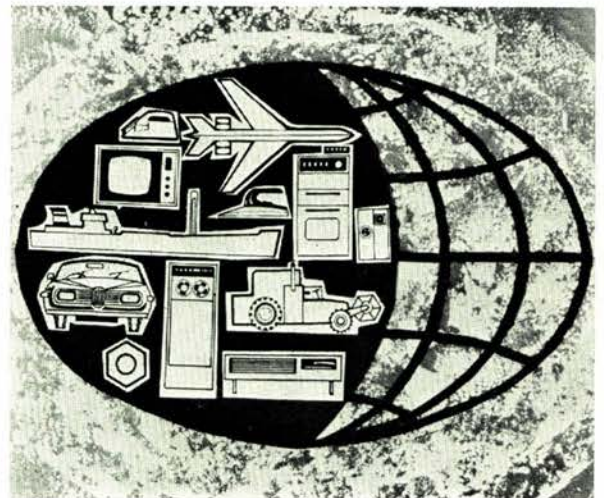
● *Souplesse*

L'instabilité de la production, de la demande intérieure et des prix, due aux fluctuations des prises de poisson et des prix à l'exportation, pose un grave problème à l'Islande. En vue d'assurer une évolution plus régulière, les « stabilisateurs automatiques » du système budgétaire pourraient être renforcés et il serait peut-être nécessaire d'introduire plus de souplesse dans l'emploi de mesures budgétaires délibérées.

Le système fiscal en vigueur peut à certains égards avoir un effet déstabilisateur. Les impôts sur le revenu sont généralement recouvrés avec un décalage d'un an (étant donné qu'ils sont basés sur le revenu de l'année précédente). Les versements d'impôts peuvent en outre varier considérablement dans le courant d'une même année. On pourrait envisager d'accélérer le recouvrement des impôts sur les ventes et l'institution d'un système de retenue à la source est à l'étude depuis un certain temps. Ces travaux devraient être menés plus rapidement.

En ce qui concerne l'industrie de la pêche, le Fonds de péréquation des prix établi depuis peu pourrait contribuer à assurer une croissance plus régulière des revenus disponibles et des investissements fixes des entreprises.

L'octroi au Gouvernement du pouvoir de moduler les incitations à investir selon les nécessités de la lutte contre les fluctuations conjoncturelles présenterait une utilité certaine, en admettant que les entreprises acquièrent une aisance financière suffisante pour pouvoir accumuler des fonds à cette fin. De même, l'octroi au Gouvernement du pouvoir de modifier les taux d'imposition sans l'approbation préalable du Parlement pourrait être particulièrement utile en Islande, pays où l'état de la demande et les autres caractéristiques de la conjoncture économique sont sujets à des changements imprévus. Etant donné la structure des recettes fiscales, notamment le fait que les impôts indirects comptent pour les deux tiers dans le produit total de l'impôt, il serait, semble-t-il, important que le Gouvernement soit habilité à modifier les impôts indirects. Toutefois, il existe actuellement des liens automatiques entre les hausses de prix et les accords de salaire et cela rend difficile le recours à des modifications d'impôts indirects comme moyen d'agir sur la demande. Aussi conviendrait-il peut-être d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de rendre ces liens plus lâches. Il semble particulièrement important que le Gouvernement puisse modifier les impôts sans qu'intervienne une modification compensatrice des salaires. Au cas où ce ne serait pas possible, on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable, du point de vue de la régulation de la demande, d'accroître l'importance relative de la fiscalité directe.



C'EST NOTRE AFFAIRE... »

un nouveau film sur l'OCDE

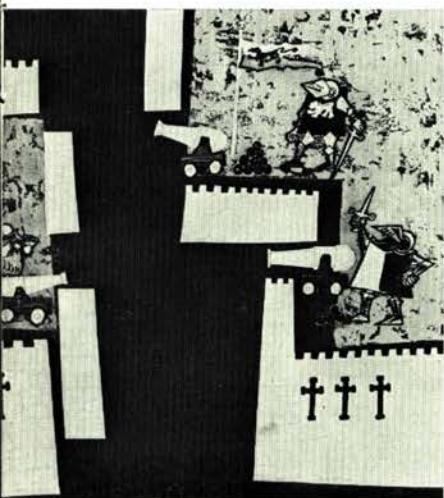


« Bien des éléments interviennent dans la prospérité du monde. Tous doivent être pris en considération; mais le plus important est la coopération économique et financière entre les grandes puissances industrielles. »

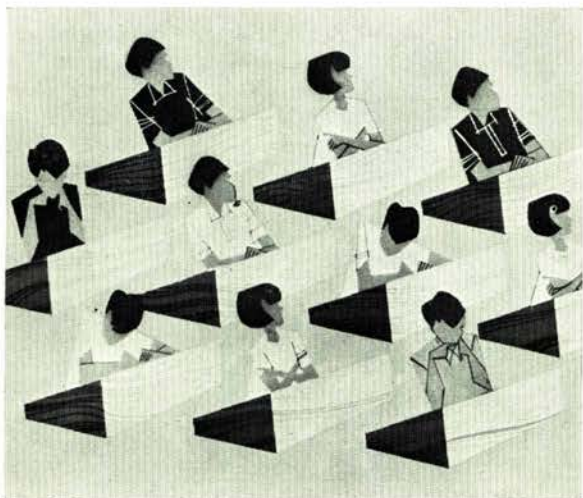
« C'est principalement du commerce avec les pays de l'OCDE que les pays en voie de développement tirent les ressources qui leur permettent de se procurer les produits dont ils ont tant besoin. Mais partout ils se heurtent à des barrières. On ne peut pas raisonnablement demander à un seul pays de supprimer les barrières qui le protègent. Mais si les vingt-deux pays de l'OCDE les abaissaient en même temps... »

Ces deux passages sont extraits du script du nouveau film que l'OCDE a produit pour expliquer ce qu'elle est et ce qu'elle veut faire. Utilisant toutes les ressources de la couleur, présentant des diagrammes, des graphiques et des séquences d'animation aussi bien que des comparaisons faites sur le vif entre différents modes de vie, par exemple ceux de deux conducteurs d'autobus travaillant l'un aux Etats-Unis, l'autre en Inde, le film montre comment la coopération entre les pays Membres de l'Organisation contribue à leur croissance économique et leur permet d'intensifier leurs échanges et d'apporter une aide aux pays moins favorisés dans le monde.

Qu'arrive-t-il quand les villes deviennent surpeuplées et que les campagnes se vident? Comment peut-on lutter contre les ravages de la pollu-



3



4

1. « Un des meilleurs moyens de résoudre les problèmes, c'est de réunir, pour les examiner, des gens bien informés qui éprouvent précisément des difficultés du même ordre. »
2. « Les pays de l'OCDE représentent les deux tiers de la production industrielle du monde et 70 % de son commerce... ils fournissent 90 % du total de l'aide reçue par les pays en voie de développement. »
3. « Des barrières douanières pour arrêter les importations... et l'on aboutissait à une situation où tous les pays étaient en lutte les uns contre les autres. »
4. « C'est dans le domaine de l'éducation que la situation est la plus critique. »



5 et 6. « N'est-il pas invraisemblable d'avoir à s'inquiéter d'excédents alimentaires alors que des centaines de millions d'hommes souffrent de la faim ? »

7. « Si vous avez la chance d'être Norvégien, vous disposerez de 7 000 W pour vous éclairer alors que l'habitant du Yémen ne dispose en moyenne, pour éclairer sa nuit, que de 2 W. »

8. « La pollution, un problème économique au sens le plus large, commun à tous les pays développés. »

tion de l'environnement humain ? Comment est-il possible d'éviter que des barrières douanières soient dressées entre un pays et un autre ? Comment assurer la formation de chercheurs scientifiques, d'économistes et de sociologues en nombre suffisant pour traiter de tous les aspects de l'évolution économique ? Est-il possible de redistribuer les ressources alimentaires de telle sorte qu'il n'existe plus d'excédents dans un pays alors que dans un autre des millions de personnes connaissent la faim ?

Ces aspects, parmi bien d'autres, de la vie et de l'effort de l'homme montrent l'interdépendance des peuples de tous les pays, riches ou pauvres. Pour tirer le maximum de ce sens de l'interdépendance et des possibilités qu'il ouvre, une chose est nécessaire : la coopération.

Et « la coopération, c'est notre affaire », l'affaire de l'OCDE. L'évolution de cette coopération depuis les premiers temps du Plan Marshall et la programmation des activités futures en vue de maintenir l'élan de la croissance économique et de l'aide au développement sont expliquées dans le nouveau film, dont quelques images apparaissent ci-contre.

Données techniques

« La coopération, c'est notre affaire » est un film en Technicolor d'une durée de 23 mn. Il a été tourné en 1969 en France, au Japon, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Inde et aux Philippines. Conseillers à la production : Anthony Gilkison Associates ; scénario et réalisation : Peter de Normanville ; montage : Terence Twigg ; animation : Stewart Hardy Films ; dessin : Ian Armour Chelu ; musique : Oskar Sala ; image : Arthur Wooster.

Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès de la Section Films de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75 Paris 16^e, France.



DONNÉES NOUVELLES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS DU MONDE

Les études que l'OCDE a consacrées récemment au fonctionnement des marchés de capitaux dans les pays Membres⁽¹⁾ ont permis de constater que le manque d'information constitue l'un des principaux obstacles auxquels on se heurte dans ce domaine, lorsqu'il s'agit de mobiliser des fonds et de les orienter vers les investissements à effectuer. Dans bien des pays, les statistiques nationales sont incomplètes et de qualité inégale, mais la comparaison internationale est difficile même lorsqu'on dispose de statistiques plus complètes: en effet beaucoup de renseignements utiles ne sont pas publiés ou sont dispersés entre de multiples publications nationales, rédigées en diverses langues et établies sur des bases différentes.

Pour combler cette insuffisance d'information, un groupe d'experts financiers⁽²⁾ réunis par le Comité des Transactions Invisibles de l'OCDE a recommandé la publication d'une nouvelle série de statistiques présentant, sous la forme la plus commode, les informations les plus nécessaires à leur avis. Cette publication intitulée «Statistiques financières de l'OCDE» paraîtra deux fois par an en français et en anglais et contiendra 75 tableaux consacrés à dix-sept pays et aux marchés internationaux qui prennent de plus en plus d'importance; des notes explicatives détaillées aideront le lecteur à interpréter les données et précisent le cadre institutionnel. On espère que cette publication contribuera à améliorer le fonctionnement des marchés de capitaux dans le monde.

(1) Etudes sur les marchés de capitaux, OCDE, Paris 1967-1969, et série d'études séparées par pays, en cours de préparation (celles sur l'Allemagne et sur l'Autriche ont été publiées).

(2) Appartenant à des Banques centrales, Ministères des Finances et services statistiques de dix-huit pays et de quatre autres Organisations Internationales.

Le choix des placements qui s'offrent aux banques, sociétés, compagnies d'assurance, fonds de pensions, fonds de placement et autres grands investisseurs institutionnels est devenu plus large que jamais depuis quelques années. La gamme des possibilités dépasse largement les frontières nationales et englobe les marchés financiers d'autres pays ainsi que l'Euro-marché en expansion constante; de plus les emprunteurs éventuels — qu'il s'agisse des Gouvernements et de collectivités locales ou d'entreprises — ont, eux aussi, élargi leurs horizons.

A cause de cette internationalisation croissante des marchés des capitaux, il s'est révélé tout à fait nécessaire de disposer d'informations comparables à l'échelon international sur la situation des différents marchés et sur les rapports qui existent entre l'activité financière et les tendances profondes de l'économie.

C'est pour répondre à ce besoin que l'OCDE publie un nouveau recueil de statistiques financières qui rassemble des informations dispersées, en assure la concordance, les place dans un cadre qui fait apparaître l'offre et la demande de fonds dans les divers secteurs de l'économie, et les intègre dans un système de tableaux articulés entre eux. Fondé sur les conceptions statistiques les plus récentes, ce recueil fournira des informations, mais il constituera en outre un modèle pour les pays qui désirent améliorer la présentation et le champ de leur propre documentation financière.

Les quelques exemples qui suivent donnent une idée des renseignements que l'on trouvera dans les tableaux tirés d'une centaine de sources nationales et internationales.

- Sur les seize pays Membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de renseignements chiffrés, le Japon et la France se classent au second rang, après les Etats-Unis, par le montant des actions émises, équivalant à 1,5 milliard de dollars pour chacun d'eux, contre 8,4 milliards pour les Etats-Unis. Vient ensuite l'Italie (1,2 milliard) puis l'Allemagne et le Royaume-Uni.
- Les émissions d'Euro-obligations ont représenté 12 % du total des obligations émises en Europe en 1969.
- Plus de 80 % de l'ensemble des actions en circulation aux Etats-Unis sont entre les mains des particuliers, 15 % seulement appartiennent à des établissements financiers américains.
- Le montant des certificats émis en Allemagne par des fonds communs de

TABLE LA/21 (cont'd). SIMPLIFIED TABLE OF CAPITAL OPERATIONS AND FINANCIAL TRANSACTIONS
TABLEAU LA/21 (suite). TABLEAU SIMPLIFIÉ D'OPÉRATIONS EN CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Monetary unit: billion yen

Unit monétaire: milliard de yens

	Financial institutions - Institutions financières						Central Government Administration centrale	Local authorities and public corporations Collectivités locales et entreprises publiques	Rest of the world Étranger	Others - Autres						TOTAL			
	Monetary institutions Institutions monétaires		Others Autres		Private companies Sociétés privées	Personal sector Particuliers													
	Central Bank Banque centrale	Others Autres	Others Autres	Others Autres		S				U	S	U	S	U	S	U			
	a	b	c	d	e												f	g	h
1968																			
1. Gross saving	---	---	---	---	---	3 790	---	---	---	---	7 540	---	5 309	---	---	---	---	1. Épargne brute	
2. Gross physical investment	---	---	---	---	---	---	4 747	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	2. Investissements réels bruts	
4. Total	---	---	---	---	---	3 790	4 747	28	405	7 540	10 206	8 309	4 714	---	---	---	---	4. Total	
5. Statistical adjustments	---	---	---	---	---	---	421	---	---	---	245	1 073	---	---	---	---	---	5. Ajustements statistiques	
6. Net financial saving	---	---	---	---	---	---	77	1 457	---	---	---	---	---	---	---	---	---	6. Épargne financière nette	
7. Financial assets	---	---	---	---	---	---	2 314	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	7. Placements financiers	
8. Indebtedness	417	4 978	4 978	3 739	3 739	2 237	1 586	129	976	599	8 983	6 072	2 853	---	---	---	---	8. Endettement	
9. Official gold and foreign exchange reserves	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	9. Réserves officielles en or et en devises	
10. Cash and transferable deposits	655	1 303	203	499	214	52	11	44	---	---	---	720	---	1 318	2 509	2 510	10. Numéraire et dépôts transférables		
11. Other deposits	---	2 568	1	1 997	---	951	---	116	---	---	---	1 402	---	4 025	5 516	5 516	11. Autres dépôts		
12. Short-term securities	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	12. Titres à court terme	
13. 18. Loans	---	45	262	3 711	---	2 997	---	1 504	636	---	---	5 612	---	---	8 259	8 260	13. 18. Prêts		
14. Trade credits	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	14. Crédits commerciaux	
15. Bonds	---	439	435	532	144	429	679	304	857	---	---	155	102	---	456	2 280	2 282	15. Obligations	
16. Shares	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	16. Actions	
19. Equity on life insurance reserves and pension funds	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	19. Assurances-vie et fonds de pension	
20. Others	238	---	338	328	418	94	13	170	83	8	657	599	366	609	287	468	1 898	2 072	20. Divers
1969																			
1. Gross saving	---	---	---	---	---	4 917	---	---	---	---	9 238	---	9 732	---	---	---	---	1. Épargne brute	
2. Gross physical investment	---	---	---	---	---	---	5 208	---	---	---	---	12 629	---	5 658	---	---	---	2. Investissements réels bruts	
4. Total	---	---	---	---	---	4 917	5 208	---	---	302	9 238	12 629	9 732	5 658	---	---	---	4. Total	
5. Statistical adjustments	---	---	---	---	---	---	520	---	---	454	---	44	---	---	---	---	---	5. Ajustements statistiques	
6. Net financial saving	---	---	---	---	---	---	381	1 342	---	---	---	---	---	---	---	---	---	6. Épargne financière nette	
7. Financial assets	---	---	---	---	---	---	2 719	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	7. Placements financiers	
8. Indebtedness	619	6 023	6 023	6 755	6 755	2 329	1 590	248	1 336	550	11 284	4 499	---	9 881	37 875	---	8. Endettement		
9. Official gold and foreign exchange reserves	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	9. Réserves officielles en or et en devises	
10. Cash and transferable deposits	827	1 890	121	1 132	114	51	18	78	---	---	---	1 520	---	2 049	3 900	3 900	10. Numéraire et dépôts transférables		
11. Other deposits	---	2 642	8	3 125	---	40	1 155	---	146	---	---	1 712	---	5 015	6 922	6 921	11. Autres dépôts		
12. Short-term securities	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	12. Titres à court terme	
13. 18. Loans	---	379	464	4 751	64	4 922	---	1 706	651	---	---	7 864	---	---	11 757	11 758	13. 18. Prêts		
14. Trade credits	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	14. Crédits commerciaux	
15. Bonds	---	135	491	415	193	401	485	612	883	---	---	291	124	---	650	2 343	2 337	15. Obligations	
16. Shares	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	16. Actions	
19. Equity on life insurance reserves and pension funds	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	19. Assurances-vie et fonds de pension	
20. Others	208	---	484	388	1 245	978	22	196	56	21	1 118	550	592	584	132	461	3 397	3 378	20. Divers

placement, qui avait plus que triplé de 1967 à 1968, a encore doublé en 1969. En France, le montant des certificats émis par les SICAV a décuplé pendant la même période.

● Au Canada, près d'un tiers des obligations émises par des sociétés privées et un cinquième des fonds d'Etat sont détenus par des compagnies d'assurance et des fonds de pensions.

● En Espagne, les établissements de crédit du secteur public fournissent environ 35 % des prêts à long terme mis à la disposition de l'économie.

● Au Danemark, les obligations émises par le Gouvernement central et les collectivités locales ne représentent qu'un montant négligeable : moins de 1 % du total net des émissions de 1969, par exemple.

Nature et cadre des renseignements fournis

Ainsi que les experts financiers l'avaient suggéré, les statistiques de l'OCDE soulignent le rôle joué par le système financier dans l'ensemble de l'économie; c'est pourquoi elles sont présentées dans le cadre du nouveau système de comptes nationaux récemment mis au point par l'OCDE et les Nations Unies (1) — mais de façon beaucoup plus détaillée. Ainsi, l'ouvrage tout entier repose sur un seul tableau (voir tableau) auquel la plupart des autres sont liés; en consultant ce seul tableau, le lecteur peut, d'un coup d'œil, connaître le montant de la formation de

capital et de l'épargne dans l'économie, l'origine et la destination des flux financiers, la masse monétaire, la balance des paiements et les opérations financières de l'Etat, de la Banque centrale et des autres établissements financiers du pays considéré. Le tableau apporte une réponse à de multiples questions : dans quelle mesure, par exemple, les entreprises ont-elles recours au crédit ou à l'autofinancement? Quelle est la part relative du marché des titres et des crédits accordés par le secteur public ou des établissements financiers spécialisés dans le financement de la formation de capital? Pour leurs placements, les ménages donnent-ils la préférence aux valeurs mobilières négociables, aux dépôts bancaires ou aux contrats d'assurances? Quelles sont les parts respectives de l'Etat et du secteur privé dans la répartition des fonds disponibles? Quel est le rôle des flux financiers internationaux dans la structure nationale du crédit?

D'autre part, les experts ont estimé qu'il était indispensable, pour saisir les structures financières, de retenir désormais un plus grand nombre de taux d'intérêt et de rassembler les taux les plus représentatifs du coût des emprunts et du rendement des placements, à court ou à long terme. C'est ainsi que pour les marchés financiers les plus complexes on trouvera jusqu'à quinze taux différents comprenant, par exemple, les taux pratiqués pour les certificats de dépôts aux États-Unis, les prêts contre billets sous seing privé (onderhandse leningen) aux Pays-Bas, les prêts (assortis ou non

de bonifications d'intérêt) que les établissements spéciaux de crédit accordent à l'industrie en Italie, et les dépôts d'épargne dans de nombreux pays. Les tableaux donnent également le rendement des actions sur plusieurs marchés.

Enfin, les statistiques comprendront des renseignements relatifs aux émissions nouvelles de valeurs ainsi qu'au montant total des titres en circulation, aux taux de rendement et au montant des émissions de titres sur les marchés internationaux. Pour la première fois, ces dernières données seront harmonisées avec celles que publient les autorités nationales. D'autres renseignements seront fournis à mesure qu'ils seront disponibles.

On espère que ces statistiques rendront service non seulement à ceux qui effectuent des opérations sur les marchés financiers, mais aussi aux spécialistes de la prévision économique et à divers chercheurs. Elles devraient ouvrir de plus larges perspectives aux autorités nationales, lorsque celles-ci étudient le fonctionnement de leur propre marché des capitaux, en permettant une comparaison avec ceux des autres pays. Enfin, avec les nouvelles statistiques, il devrait être possible de déterminer avec plus de précision les conséquences à attendre de telle ou telle mesure de politique.

(1) Voir « Le nouveau système international de comptes nationaux », L'OBSERVATEUR DE L'OCDE, n° 44, février 1970.

VERS L'UNIFICATION DES CODES DE LA ROUTE EUROPEENS

Après dix ans de travail, l'harmonisation des règles de circulation et de signalisation routières en Europe est sur le point de franchir une étape déterminante : au cours de cette année un accord va être ouvert à la signature non seulement des pays européens de l'OCDE, mais de tous les pays européens, y compris ceux de l'Est. Cet accord, à conclure dans le cadre de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, est basé en grande partie sur les propositions arrêtées précédemment par la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT). Celle-ci a constitué tout au long des négociations un « noyau » d'échanges d'idées et d'expériences. Elle propose aux pays partenaires de continuer à jouer ce rôle au fur et à mesure que l'évolution des conditions de la circulation nécessitera une évolution parallèle des législations nationales.

Le premier effort d'harmonisation internationale des Codes de la route a été entrepris par les Nations Unies. Il a abouti en 1949 à la signature de Conventions mondiales sur la circulation et la signalisation routières. Dix ans plus tard ces textes étaient restés inchangés. Les pays du Benelux tirèrent le signal d'alarme : ils notaient que la transformation rapide des conditions de la circulation entraînait une évolution des législations nationales dans des sens divergents ; cette divergence s'accroissait en même temps qu'elle risquait de provoquer de plus en plus d'accidents du seul fait de l'augmentation du tourisme et des échanges routiers internationaux. Le Benelux proposait ainsi en 1960 que les législations nationales en la matière soient unifiées. Le Conseil de l'Europe appuyait aussitôt cette suggestion et la CEMT amorçait un long travail d'harmonisation (1).

Ce travail a porté sur deux domaines : circulation et signalisation. A mesure que les réunions ministérielles se succédaient, l'accord se faisait sur de nouvelles questions et les dispositions ainsi arrêtées étaient incorporées dans les codes nationaux : usage des feux d'éclairage et de signalisation des véhicules, mesures à prendre en cas d'accident, intervalle à respecter entre certains véhicules, comportement des usagers aux passages à niveau, circulation sur les autoroutes, fixation des chargements

et signalisation de leur encombrement.

Plusieurs points étaient ainsi réglés entre les quatorze pays faisant partie du Groupe Restreint de la CEMT lorsque les Nations Unies annoncèrent en 1965 leur intention de procéder à la révision des Conventions mondiales de 1949. Cette révision devait être achevée à Vienne à la fin de 1968. Il s'agissait dès lors pour la CEMT de veiller à ce que les décisions à prendre sur le plan mondial ne compromettent pas les résultats déjà acquis sur le plan européen. Elle décidait de présenter lors des négociations mondiales un ensemble cohérent et complet de règles.

Travail qui devait avoir des résultats positifs : les nouvelles Conventions mondiales signées le 8 novembre 1968 tenaient compte, intégralement ou à quelques détails près, de la quasi-totalité des amendements que les pays de la CEMT avaient demandés pour sauvegarder l'œuvre d'unification déjà réalisée entre eux.

Avant même que ces Conventions mondiales ne soient signées, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe avait décidé de les préciser sur le plan régional et d'élaborer un accord européen en matière de circulation et de signalisation routières. Pour éviter les doubles emplois, la CEE-Genève acceptait de baser son accord européen sur le projet préparé par les pays de la CEMT ; ceux-ci re-

nonçaient de leur côté à conclure une convention internationale particulière s'il existait une possibilité d'aboutir dans le cadre de la CEE : c'était l'occasion d'unifier du même coup non plus seulement les législations des pays européens occidentaux, mais celles de l'Europe tout entière, y compris les pays de l'Est, qui font partie de la CEE (voir l'encadré), et la CEMT considérait que l'enjeu était de première importance.

Comme elle l'avait fait avant les négociations de Vienne, elle s'est mise au travail pour que ses membres puissent présenter à Genève aux autres pays de la CEE un projet d'accord européen ; il s'agissait cette fois, tout en partant des Conventions mondiales déjà acquises, de compléter et de préciser de nombreux articles de celles-ci pour le continent européen.

Les Conventions de Vienne laissaient en effet dans certains cas à leurs signataires la possibilité de faire un choix entre deux ou plusieurs solutions reconnues valables, de se conformer ou de ne pas se conformer à des règles présentées sous forme de simples recommandations, d'introduire des règles additionnelles ou plus précises.

Les pays de la CEMT ont conjointement levé ces options — choisissant par exemple le signal « Stop » rouge octogonal — pris parti sur les recommandations et ajouté des précisions lorsqu'ils l'ont estimé nécessaire — officialisant par exemple le panneau vert marqué de la lettre E qui signale les grands itinéraires européens.

Ce sont ces textes que les trente et un pays européens de la CEE seront appelés à signer à Genève. De leur accord dépend le succès de la première tentative d'unification des Codes de la route de tous les pays d'Europe.

Deux points sont à rappeler. Tout d'abord l'effet des accords conclus ne se fera sentir qu'à long terme. Une fois acquise leur ratification dans les différents pays, il restera à modifier en conséquence les législations nationales et à prévoir un délai d'adaptation des usagers. Pour la signalisation, les accords de Vienne laissaient quinze ans aux parties contractantes pour remplacer sur leur territoire « tout signal, symbole, installation ou marque non conforme au système défini ».

(1) A cet effet a été constitué au sein de la CEMT un Groupe restreint formé de quatorze pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

**PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'EUROPE DE L'ONU**

ALBANIE	◦* GRECE	◦* ROYAUME-UNI
◦* RF D'ALLEMAGNE	HONGRIE	◦* SUEDE
◦* AUTRICHE	◦* IRLANDE	◦* SUISSE
◦* BELGIQUE	◦ ISLANDE	TCHECOSLOVAQUIE
BIELORUSSIE	◦* ITALIE	◦* TURQUIE
BULGARIE	◦* LUXEMBOURG	UKRAINE
CHYPRE	MALTE	URSS
◦* DANEMARK	◦* NORVEGE	* YUGOSLAVIE
◦* ESPAGNE	◦* PAYS-BAS	
◦ ETATS-UNIS	POLOGNE	
◦ FINLANDE	◦* PORTUGAL	
◦* FRANCE	ROUMANIE	

* CEMT
◦ OCDE

Les accords de Genève ne laisseront plus qu'un délai de dix ans. En Suède, il s'est écoulé huit ans entre le moment où il a été décidé que la circulation se ferait à droite et celui où cette décision a été appliquée; 100 000 signaux avaient été changés entre-temps...

D'autre part, les accords ne mènent pas à un véritable Code européen, c'est-à-dire à une loi uniforme dans tous les pays. Les règles de circulation routière s'accompagnent de sanctions pénales, dont le contenu est adapté aux principes généraux du droit pénal national. Ces principes différant d'un pays à l'autre, une loi uniforme ne le serait qu'en apparence.

Les autorités judiciaires de chaque pays garderaient le droit d'interpréter ses dispositions de différentes façons et il n'existe pas de garantie que les jurisprudences nationales ne divergeraient pas sur des problèmes importants. L'institution d'une juridiction européenne n'est pas apparue possible non plus, en raison de la masse des infractions en matière de circulation routière d'une part, de l'absence d'une base commune des principes généraux en matière pénale d'autre part.

Le système envisagé permet aux Gouvernements d'introduire dans leur législation nationale les principes uniformes qui seront adoptés en commun, sous la forme et dans les termes qui

correspondent au droit pénal en vigueur. Il sera complété par une procédure souple de modification des règles communes adoptées permettant de les adapter régulièrement aux circonstances nouvelles résultant de l'évolution sociale et technique et par une procédure de consultation mutuelle sur l'application dans les législations nationales des règles communes.

La circulation routière est en évolution continue. Les progrès de l'infrastructure, les perfectionnements dans la construction des véhicules et dans la technique de la circulation, le nombre toujours croissant des véhicules obligent les Gouvernements à adapter constamment leur législation en matière de circulation routière. Pour que le travail d'unification qui est sur le point de franchir une première étape ne soit pas annihilé par des évolutions nationales discordantes, un centre de confrontation permanente et libre d'idées entre les responsables des différents pays apparaît nécessaire. Les Ministres de la CEMT estiment que celle-ci peut jouer un tel rôle à l'avenir d'une manière permanente, comme elle l'a fait au cours des dix années qui ont vu naître le premier accord européen sur la route.

QUELQUES-UNS DES SIGNAUX FIGURANT A L'ACCORD



ENTRÉE ET FIN D'UNE AGGLOMÉRATION

Panneaux indiquant aux usagers de la route que la réglementation spéciale aux agglomérations est applicable à partir du premier signal jusqu'au deuxième signal (sauf dans le cas où une autre réglementation est notifiée par d'autres signaux sur certaines sections des routes de l'agglomération).



ROUTE POUR AUTOMOBILES ET FIN DE ROUTE POUR AUTOMOBILES

Le premier est placé à l'endroit à partir duquel s'appliquent les règles spéciales de la circulation sur les routes autres que les autoroutes, qui sont réservées à la circulation automobile et ne desservent pas les propriétés riveraines. Le deuxième est placé à l'endroit où ces règles cessent de s'appliquer.



PRIORITÉ A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ET PRIORITÉ SUR LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE

Le premier signal notifie l'interdiction de s'engager dans un passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ce passage sans obliger des véhicules venant en sens inverse à s'arrêter. Il ne se place que dans le cas où les conducteurs peuvent voir distinctement toute l'étendue du passage étroit, de nuit comme de jour.



ARRET

Les raisons qui militaient en faveur de ce signal sont une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité (les caractères étant de 100% plus grands que dans l'ancien signal), une meilleure compréhension des deux côtés (en raison de sa forme spéciale) et même s'il est couvert de neige, un coût moins élevé. Enfin, étant donné l'importance du signal, il était nécessaire de prévoir un même signal dans le monde entier.



AVERTISSEMENT DE DANGER (ICI : DESCENTE DANGEREUSE)

La Convention de Vienne laissait une option entre le triangle blanc bordé de rouge reposant sur sa base figurant ci-dessus et un carré blanc reposant sur un de ses angles. C'est le triangle qui a été adopté. A l'intérieur, d'autres symboles précisent le danger : chaussée rétrécie, débouché sur un quai, profil irrégulier, chaussée glissante, projection de gravillons, chutes de pierres, passage de bétail, etc.



CÉDEZ LE PASSAGE

Signal qui ne comporte ni symbole, ni inscription. Il notifie que le conducteur doit, à l'intersection qu'il va aborder, céder le passage aux véhicules circulant sur la route dont il s'approche.

Politiques d'expansion de l'enseignement

*Discours prononcé par M. Emile van Lennep,
Secrétaire général de l'OCDE,
à l'ouverture de la Conférence
sur les Politiques d'Expansion
de l'Enseignement, qui s'est tenue
au siège de l'OCDE, du 3 au 5 juin 1970.*

Je ne crois pas que nous aurions pu il y a dix ans pour une conférence sur l'enseignement, dans le cadre d'un organisme à objectifs économiques comme l'OCDE, réunir des délégations aussi distinguées, dont plusieurs conduites par des Ministres. Aujourd'hui, aucun dirigeant politique, conscient de ses responsabilités, ne mettrait sérieusement en doute l'importance du lien entre la politique économique et celle de l'enseignement. En ma qualité de Secrétaire général de l'OCDE, je suis moi-même convaincu de l'importance de ce lien et je crois qu'au cours des prochaines années, les débats sur l'enseignement et ses rapports avec le développement économique et social continueront d'occuper une place importante dans les activités de l'OCDE.

Il est particulièrement heureux que cette conférence suive de près la réunion du Conseil ministériel, au cours de laquelle nous avons examiné les perspectives de développement économique des pays de l'OCDE pour les dix prochaines années, et les problèmes qui naîtront vraisemblablement de ce développement, surtout en ce qui concerne les objectifs des politiques économiques à long terme.

Vous n'ignorez pas que le Conseil a défini comme objectif collectif de croissance pour la période 1970-1980, une augmentation du produit national réel dans l'ensemble de la zone OCDE de l'ordre de 65 %. Tel sera donc le cadre dans lequel nos pays Membres détermineront leurs politiques économiques. Mais, comme l'ont bien souligné les Ministres, la croissance n'est pas une fin en soi; c'est un instrument qui doit permettre

d'améliorer les conditions de vie. Ils ont par ailleurs insisté sur la nécessité de s'intéresser davantage aux aspects qualitatifs de la croissance, et à la formulation des grandes options économiques et sociales qu'implique l'attribution de ressources croissantes.

La croissance économique ne peut être identifiée à l'amélioration du bien-être économique et social; elle n'en est que l'une des conditions essentielles. La politique économique doit être rattachée à une vaste conception du bien-être social où entrent en jeu tout un ensemble de facteurs, dont on ne tient pas toujours entièrement compte sur le plan économique : sécurité de l'emploi, distribution équitable du revenu, conditions de travail et loisirs, services publics satisfaisants, relations sociales harmonieuses, hygiène et santé publique, et qualité de l'environnement. Et bien sûr, aussi, enseignement et culture.

Pour ma part, je ne vois aucun antagonisme entre la nécessité d'assurer un taux de croissance optimal de la production et celle de garantir un niveau de plus en plus élevé de bien-être social. Pour assurer le plein emploi de nos populations, pour répondre à l'attente générale d'un niveau de vie supérieur, pour porter assistance aux pays les plus pauvres et dégager les ressources humaines et matérielles qui permettront de satisfaire les besoins sociaux à caractère économique, une croissance contenue et équilibrée n'est-elle pas indispensable ?

Mais il ne faut pas oublier que la croissance crée ses propres problèmes, soit par ses effets indirects non souhaités, soit par les besoins nouveaux qu'elle engendre,

soit encore parce qu'elle permet précisément d'envisager des objectifs qui auraient paru utopiques il y a dix ou vingt ans. L'enseignement et son expansion spectaculaire au cours des quelques dernières années illustrent ce dernier point de façon frappante.

Ces deux aspects — que j'appellerai en bref : qualitatif et quantitatif — se retrouvent bien entendu dans les problèmes de l'éducation; réciproquement, les politiques d'enseignement sont très nécessaires au déroulement satisfaisant du processus de développement économique et social. L'enseignement comporte, en premier lieu, un aspect strictement économique. A la première Conférence sur la Croissance économique et l'Investissement dans l'Enseignement, qui eut lieu à Washington en 1961 — c'est-à-dire au début des activités de l'OCDE en matière d'enseignement — il s'agissait surtout de stimuler le développement de l'enseignement pour faire face aux besoins des économies en expansion rapide des pays de l'OCDE. Et cela était logique, car au début des années 60, l'enseignement était considéré comme un moyen d'obtenir le « capital humain » nécessaire à la croissance économique : on le considérait en somme comme un facteur de production. Il est évident que c'est encore là et ce sera toujours un des objectifs importants de la politique de l'enseignement. Si toutefois l'on considère la croissance économique non comme une fin en soi, mais comme un instrument du mieux-être social, la distribution rationnelle des ressources économiques doit aussi tenir compte de tous nos objectifs sociaux, y compris les objectifs culturels et humains liés à l'enseignement en tant que tel.

Il incombe toutefois au système éducatif d'énoncer explicitement ces objectifs, de chercher le moyen de savoir dans quelle mesure il les atteint, et de participer ainsi au processus de distribution rationnelle des ressources économiques au sein des pays Membres. Tâche difficile et qui appelle un effort continu dont cette Conférence marquera, je l'espère, le début.

L'enseignement absorbe une part croissante des ressources de nos pays Membres. Au cours de la dernière décennie, en effet, les dépenses au titre de l'éducation se sont accrues, en moyenne, près de deux fois plus vite que le produit national brut. La part du revenu national qu'elles absorbent devient considérable, et dans certains pays de l'OCDE excède déjà 7 %. Pendant la même période, d'autres besoins sociaux ont été négligés, d'autres objectifs ont pu être atteints : dans bon nombre de pays, c'est le cas par exemple du logement, des hôpitaux, des équipements de transports publics, de l'aide aux pays en voie de développement, etc. Certains facteurs de cet accroissement particulièrement rapide des dépenses éducatives sont d'un caractère « exceptionnel »; mais d'autres ont certainement un caractère beaucoup plus permanent. La Conférence reconnaîtra sans doute que les objectifs de l'enseignement doivent être situés dans le contexte plus étendu de la répartition générale des ressources et évalués par rapport aux autres besoins économiques et sociaux.

Notre désir d'aider nos Gouvernements à décider des choix politiques entre les grandes options économiques

et sociales que suppose l'allocation de ressources croissantes — politiques dans lesquelles j'espère que l'enseignement aura toute la part qui lui revient — doit bien entendu être appuyé, au sein du système éducatif lui-même, par des efforts de planification et de gestion des ressources et de l'évolution générale.

Tous les participants à cette Conférence reconnaîtront, j'en suis sûr, que le développement de l'enseignement au cours de la dernière décennie n'a été qu'en partie le fruit de politiques délibérées. De toute manière, le secteur de l'enseignement devra toujours réagir aux pressions sociales spontanées et tenir compte de l'évolution des aspirations individuelles; mais les ressources engagées sont aujourd'hui tellement considérables et augmentent si rapidement que la tâche de diriger efficacement la croissance et le changement est devenue pour les Gouvernements de nombreux pays Membres une importante responsabilité. L'OCDE devrait, je crois, continuer de promouvoir la coopération entre pays Membres pour la planification et la gestion des investissements éducatifs et de l'évolution dans ce secteur; pour ce faire, elle pourra utilement se servir des travaux réalisés ces dernières années par le Comité du Personnel Scientifique et Technique de l'OCDE qui, dans ce domaine, a fait œuvre de pionnier.

Par ailleurs, en affrontant cette tâche il faut bien avouer que nous ne connaissons pas encore de solution à tous les problèmes de politique qui se posent à l'heure actuelle. L'enseignement est un secteur de la société qui modèle l'avenir. Les politiques doivent donc viser loin et préfigurer le monde que nous voulons construire. Or, cela n'est possible qu'au prix d'un important effort d'imagination et de recherche qui permettra d'explorer toutes les voies nouvelles qui s'ouvrent sur l'avenir, qu'il s'agisse de politiques, de programmes ou d'institutions.

J'ai dit, en commençant, que le moment de cette Conférence, venant immédiatement après la réunion ministérielle, était particulièrement bien choisi. J'ajouterai que ce moment est d'autant plus propice qu'il y a quelques mois le Conseil de l'OCDE a décidé que nous entreprendrions cet été une enquête générale sur les activités de l'Organisation dans le domaine de l'enseignement, vues à la fois sous l'angle de nos objectifs politiques et de nos méthodes, mais aussi de la structure la plus appropriée pour conduire nos travaux le plus efficacement possible.

Une part importante des activités de l'OCDE en matière d'enseignement a été confiée au Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, initialement créé pour une durée de deux ans et dont l'avenir doit faire maintenant l'objet d'un nouvel examen, de même que le mandat d'un de nos principaux comités : celui du personnel scientifique et technique.

Je suis persuadé que les résultats de cette Conférence seront pour nous tous — dans les pays Membres et au Secrétariat — d'un grand secours dans cette tâche que nous allons entreprendre et qui doit aboutir à une nouvelle définition du rôle de l'OCDE dans le secteur de l'enseignement.

1970

LES PROBLEMES DE POLITIQUE ECONOMIQUE DES ANNEES 70

Après sa création en 1961, l'une des premières décisions de l'OCDE fut d'adopter un objectif de croissance à atteindre au cours de la décennie 1960-1970. Près de dix ans plus tard, le Groupe de Travail du Comité de Politique Economique de l'OCDE chargé d'étudier les mesures destinées à favoriser la croissance économique a examiné les résultats acquis depuis une décennie et les possibilités offertes par les années 70. Le Groupe de Travail a spécialement étudié l'influence de ces projections sur la définition de la politique à suivre. L'article ci-dessous s'inspire de ce rapport dont une version succincte vient d'être publiée sous le titre « Les perspectives de croissance économique : rapport résumé sur l'expérience, les perspectives et les problèmes de politique économique, 1960-1980 ». Une version intégrale paraîtra à l'automne.

1980

Pour la plupart des pays de l'OCDE, le principal problème de politique qui se pose pour la décennie 1970-1980 est moins de trouver les moyens d'accroître la tendance foncière de la productivité que :

- d'assurer une croissance suffisante et régulière de la demande, de manière que les possibilités de croissance de l'offre se concrétisent pleinement sans compromettre la stabilité interne ou externe;
- de mieux orienter le processus de croissance pour faire en sorte que le surcroît de richesses créé serve à satisfaire les aspirations et les besoins sociaux tout en évitant les effets secondaires préjudiciables de la croissance.

LA REGULATION DE LA DEMANDE

Bien que l'objectif de croissance qui avait été fixé pour la décennie 1960-1970 ait été atteint et au-delà et que l'expansion des échanges internationaux ait dépassé toute attente, cette croissance a été irrégulière, des périodes d'expansion trop rapide pour être maintenue sans défaillance alternant avec des périodes d'expansion insuffisante ou de recul.

Les fluctuations des années 60 se sont présentées en gros de la même façon dans tous les pays. Lorsque la demande et la production progressaient rapidement, les autorités laissaient l'expansion se poursuivre jusqu'à ce qu'apparaissent de fortes pressions sur le marché du travail, des hausses de prix inacceptables et, dans bien des cas, un déficit de la balance des paiements. Des mesures vigoureuses étaient alors prises pour freiner la croissance de la demande et des mesures restrictives étaient maintenues jusqu'à ce que la production se stabilise et que le chômage augmente. Les autorités inversaient cette fois rapidement les mesures restrictives et laissaient l'expansion reprendre. Ainsi, dans les phases d'expansion aussi bien que dans les phases de récession du cycle économique, les mesures qu'appelaient la situation sont presque toujours intervenues trop tard et n'ont pas été inversées assez rapidement.

Cette alternance de « coups de frein et d'accélérateur » a de toute évidence des conséquences indésirables. Elle risque en effet de se perpétuer d'elle-même. Elle rend plus difficile toute programmation judicieuse des investissements productifs. Les variations de pression sur le marché du travail sont préjudiciables aux relations industrielles et empêchent la mise au point de méthodes efficaces de détermination des salaires et des traitements. L'attention des responsables de la politique est détournée des objectifs à moyen terme de la politique économique et sociale. En fait, les programmes de stabilisation ont souvent pour effet de rendre beaucoup plus difficile l'établissement et la mise en œuvre de façon ordonnée des plans à moyen terme.

L'expérience pratique montre qu'il serait utopique d'espérer rendre parfaitement régulier l'accroissement de la production et de la demande globale. En effet, l'analyse de la situation ne sera jamais parfaite, il y aura

toujours des erreurs de prévision et l'on ne pourra éviter de se tromper quelquefois quant à l'effet précis d'une série particulière de mesures sur l'évolution de l'économie. De plus, étant donné les obstacles de caractère politique et institutionnel à une action rapide dans ce domaine, il se posera toujours des problèmes tenant au temps nécessaire pour que les autorités réagissent.

Toutefois, si les possibilités qui s'offrent sont évidemment limitées, il ne fait guère de doute que l'on devrait pouvoir mettre au point des politiques de régulation de la demande plus efficaces, de manière à éliminer certains des facteurs d'instabilité observés au cours des années 60. A cet effet, il faudrait notamment prendre des mesures visant à :

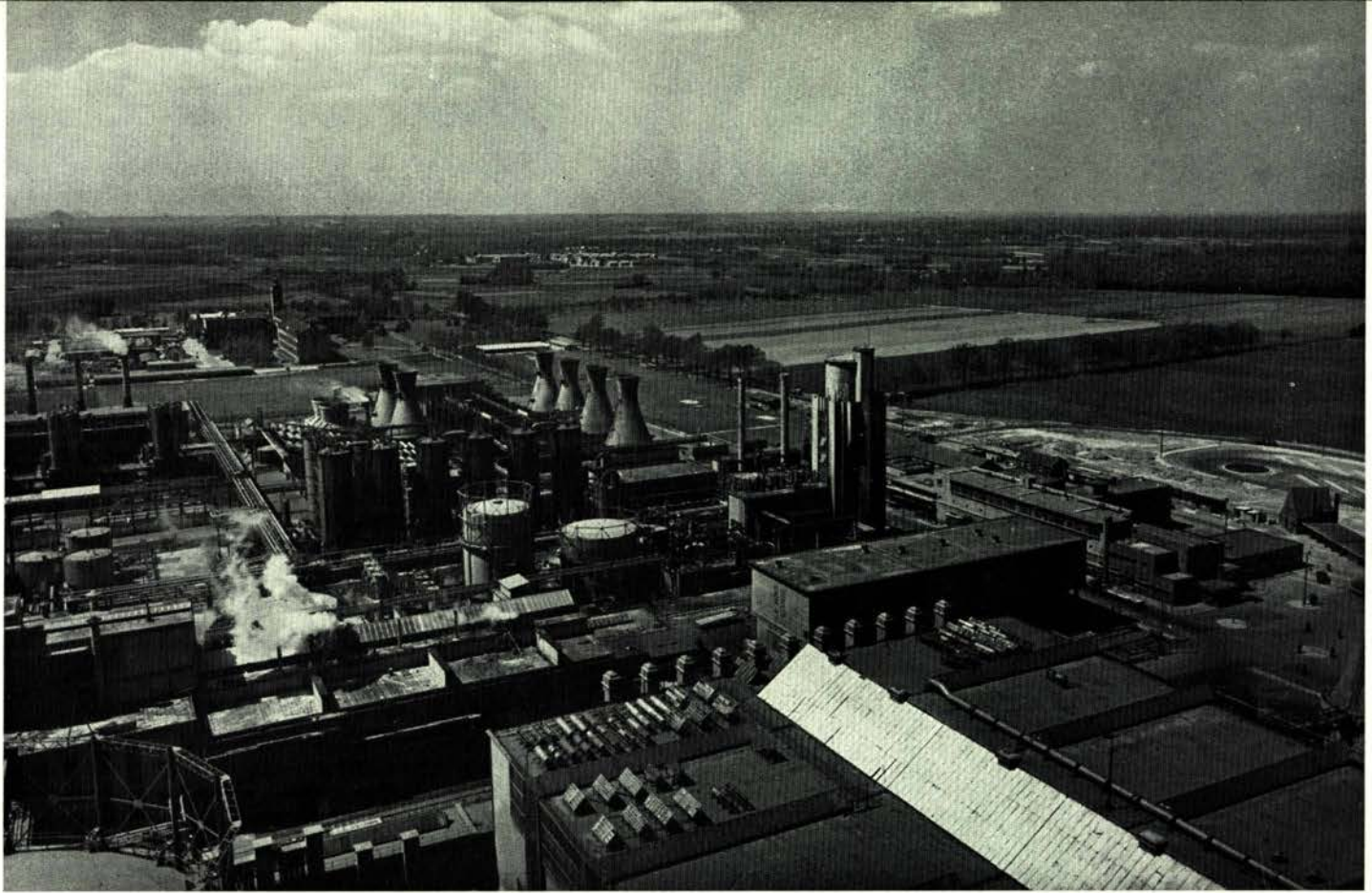
- doter les autorités d'une gamme d'instruments budgétaires et monétaires suffisamment étendue pour qu'elles puissent agir sur les différentes composantes de la demande;
- expliquer, sans relâche, au public dans leurs détails les objectifs de la politique que suit le Gouvernement, les raisons des mesures qu'il prend et la nature des faits sur lesquels il fonde ses décisions;
- éclairer, quand c'est nécessaire, les décisions de régulation de la demande à court terme, en fonction des perspectives et des politiques à moyen et à long terme;
- élaborer des méthodes de prévision économique qui permettent de discerner assez à l'avance les mesures à prendre pour que les pouvoirs publics soient à même de devancer l'événement, au lieu d'agir après coup;
- améliorer l'information statistique dont on dispose sur l'état de la situation économique.

Ce qui compte probablement le plus, c'est que les pouvoirs publics soient en mesure d'intervenir de façon appropriée et qu'ils soient disposés à le faire en temps voulu.

● *Politique des revenus*

Les résultats que l'on peut obtenir par la régulation de la demande se trouvent limités par certaines des caractéristiques structurales de nos économies modernes. Il y a tout d'abord le processus de détermination des salaires, des coûts et des prix, qui n'est soumis à aucun automatisme simple ou souple tendant à maintenir le taux global d'accroissement des revenus nominaux dans les limites du taux d'accroissement de la productivité de l'ensemble de l'économie.

Le rythme des augmentations de revenu dans l'ensemble de l'économie tend, en effet, à s'aligner sur celui des secteurs où la production et la productivité s'accroissent le plus rapidement, ce qui a pour conséquence de faire monter les coûts et les prix. Les Gouvernements cherchent parfois à enrayer ce processus d'inflation par les coûts à sa naissance, en essayant d'agir directement sur le rythme d'accroissement des revenus nominaux par une politique des revenus. Les mesures adoptées à cette fin varient suivant les pays : ici on s'efforce de faire comprendre à l'opinion publique qu'un accroissement excessif des revenus monétaires va à l'encontre des



intérêts de l'ensemble de l'économie, là on essaie de fixer des « normes » ou des « principes directeurs » pour ce que devrait être l'accroissement moyen des salaires et traitements, ailleurs on applique des réglementations plus impératives, pouvant aller dans certains cas exceptionnels jusqu'au blocage temporaire des salaires et des prix.

Aucun pays n'est arrivé à mettre en œuvre ou à maintenir aisément ce genre de politique, en raison, soit de difficultés internes, soit de pressions inflationnistes à l'étranger. En fait, il n'est pas de cas où une politique des revenus ait pu être instaurée ou appliquée très longtemps sans essuyer de sérieux revers. Toutes ces difficultés ont donné naissance à certains doutes et à un certain désenchantement quant aux possibilités d'améliorer la stabilité des prix par la politique des revenus.

D'une part, on ne saurait s'attendre à ce que la politique des revenus résolve facilement ou rapidement le problème de la stabilité des prix. D'autre part, étant donné les facteurs structureaux qui conduisent inéluctablement à des hausses de prix dans les économies à haut niveau d'emploi, les Gouvernements sont forcément amenés à se préoccuper du processus de détermination des salaires, des coûts et des prix.

L'expérience passée semblerait indiquer que, lorsque l'économie connaît un niveau d'emploi suffisamment élevé, la stabilité complète de l'ensemble des prix (tels que les indices classiques les mesurent) est un idéal hors de portée. Il y a certes un risque à faire connaître publiquement le degré de hausse des prix qui serait acceptable. Mais, en laissant entendre que l'on peut obtenir la stabilité absolue des prix sans laisser monter le chômage à des niveaux insupportables, ou sans appliquer une politique des revenus, ou toute autre politique structurelle beaucoup plus vigoureuse que toutes celles qui ont été

appliquées jusqu'à présent, on risque également de faire naître de fausses espérances quant aux résultats qu'une politique peut donner dans la pratique.

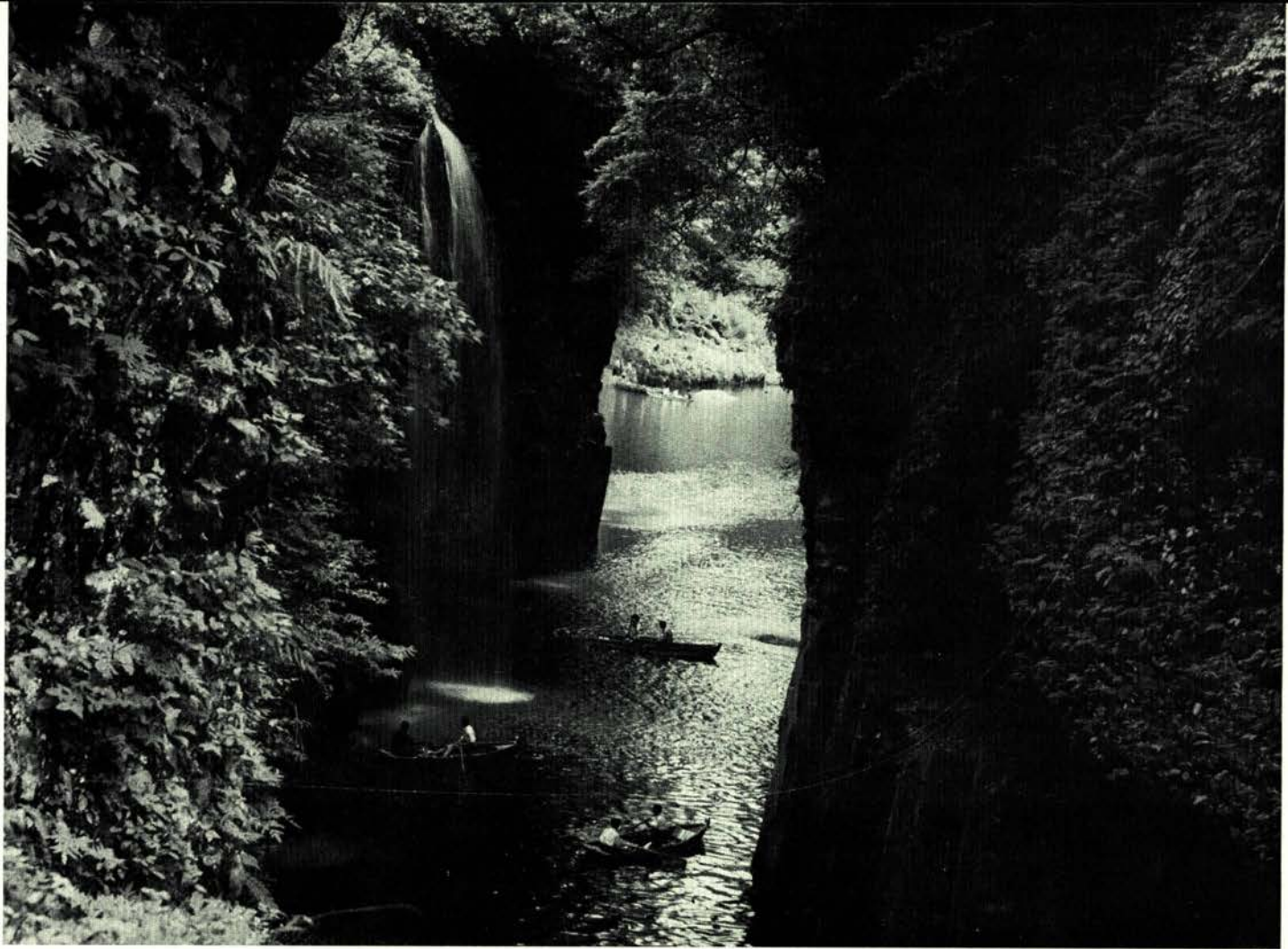
En conséquence, les Gouvernements souhaiteront peut-être, suivant les circonstances :

- reconsidérer la manière dont leurs objectifs sont formulés dans le domaine des prix;
- examiner dans quelle mesure une politique des revenus peut contribuer à atteindre des objectifs relativement limités.

● *Politiques structurelles*

A mesure que l'économie d'un pays se développe, de fortes pressions de la demande et des pénuries de main-d'œuvre se manifestent dans certaines branches d'activité et certaines régions, alors qu'on enregistre ailleurs, dans le même temps, des excédents de capacité et du chômage. Ce manque d'uniformité dans le processus de croissance a un certain nombre de répercussions fâcheuses. Premièrement, il ne fait qu'aggraver la difficulté de concilier stabilité des prix et haut niveau d'emploi, lorsque c'est la demande excédentaire dans les secteurs en expansion qui engendre pour une large part les pressions sur les coûts et les prix. Deuxièmement, il risque de constituer une importante source de difficultés pour certains groupes de la communauté. Troisièmement, la manière imparfaite dont est assuré le transfert des ressources des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion constitue, en elle-même, un obstacle important à la réalisation d'une croissance au rythme soutenu et plus rapide.

L'une des meilleures façons d'aborder ces problèmes de structure est d'appliquer une politique active de



main-d'œuvre. La plupart des pays Membres n'ont commencé à recourir à ce genre de politique qu'à une époque relativement récente, et il n'est guère aisé d'en apprécier les résultats. Mais il est évident qu'un nombre croissant de Gouvernements prennent conscience de la nécessité d'élargir le champ de leur politique économique au domaine de la main-d'œuvre, afin que le processus de croissance se déroule de façon plus harmonieuse.

Un autre souci des Gouvernements a été la mise au point de politiques régionales, de politiques destinées à protéger ou à réorganiser des industries en déclin, ou encore à encourager le développement d'activités nouvelles ou en expansion rapide, ainsi que de politiques visant à améliorer le jeu des mécanismes de la concurrence en vue de faire disparaître les rigidités et les déséquilibres fondamentaux. Dans la plupart des cas, l'objectif premier assigné à ces diverses interventions était non pas de favoriser la croissance économique mais d'empêcher que le déroulement du processus de croissance n'ait des répercussions défavorables ou inacceptables sur le plan économique et social. Il est donc difficile d'apprécier dans quelle mesure ces politiques ont contribué à accélérer la croissance et à lui donner un profil plus régulier. La mise en œuvre de véritables politiques à moyen et à long terme propres à corriger les sources de déséquilibres fondamentaux et à mieux orienter le processus de croissance revêtira une importance de plus en plus grande à mesure que l'on s'attachera davantage aux liens entre la croissance économique et le bien-être individuel et social. Les politiques offi-

cielles auront également un rôle important à jouer pour que la technologie contemporaine mette à jour les procédés permettant d'atténuer les effets secondaires indésirables de la croissance économique.

● *Transactions internationales*

L'expansion rapide des échanges mondiaux de produits manufacturés, l'ampleur de plus en plus grande prise par les mouvements internationaux de capitaux et le rôle particulier que jouent les grandes sociétés multinationales dans l'expansion et la diffusion de l'innovation entraînent une interdépendance des différentes économies nationales qui contribue certes à l'expansion, mais qui est aussi à l'origine des problèmes considérables auxquels il faut faire face pour assurer la croissance dans la stabilité. Les mesures prises par un pays ou un groupe de pays pour redresser une situation déficitaire risquent, si leurs effets ne sont pas contrebalancés par l'application de mesures expansionnistes dans les pays excédentaires, d'aboutir à une contraction des échanges et de la production. L'application d'une politique plus souple de régulation de la demande permettrait d'éliminer plus facilement les déséquilibres de la balance des paiements, mais il entre en jeu d'autres forces dont les effets ne peuvent être corrigés de cette façon. Des facteurs structurels tels que les variations des rythmes d'augmentation des prix, de la productivité et des revenus nominaux font qu'il n'est pas toujours facile de corriger ou d'inverser ces effets par les techniques de la régulation de la demande à court terme. Il

peut être nécessaire dans certains cas de recourir à un ajustement des taux de change pour éliminer ces sources de déséquilibre. Quand on examine la manière de concilier croissance économique et équilibre extérieur, il importe donc d'accorder la plus grande attention au rôle des taux de change dans le mécanisme d'ajustement.

L'EMPLOI DES RESSOURCES ET LE PROBLEME DES CHOIX SOCIAUX

L'application industrielle et commerciale des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que les ressources disponibles pour la formation de capital, permettent aux pays les plus avancés de penser que dans une génération

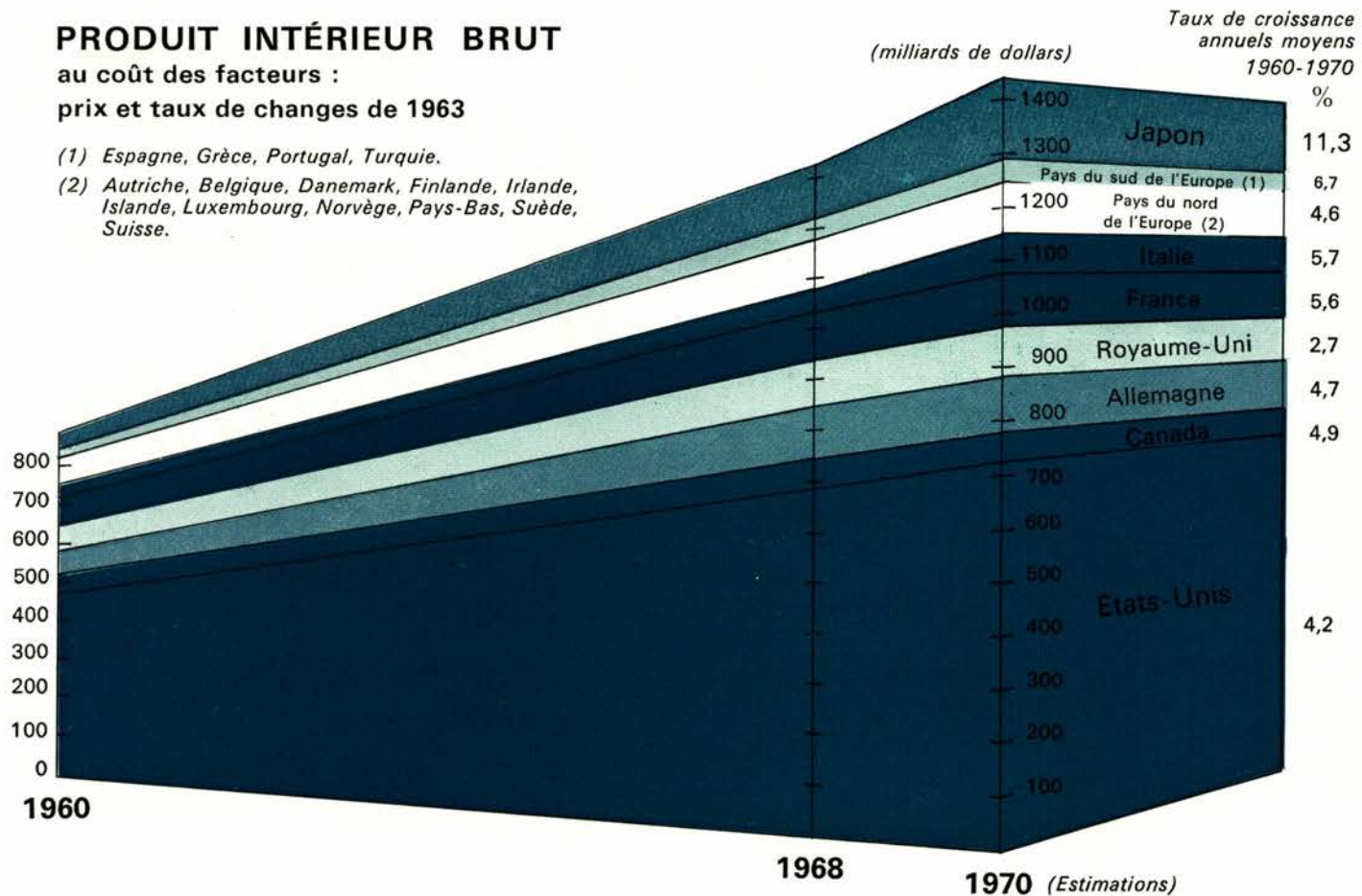
l'homme sera en mesure, tout au moins techniquement et économiquement, de maîtriser son environnement à un point qui eût été inconcevable une génération en arrière. Les Gouvernements devront, en conséquence, formuler leur politique en se fondant sur l'hypothèse que les forces qui favorisent une croissance économique rapide continueront probablement de jouer. C'est pourquoi ils devront de plus en plus se préoccuper de l'emploi qui est fait du surcroît de richesses créé, ainsi que des effets de l'évolution économique et technique sur la société et l'environnement.

Il est évident que si le maintien d'un rythme de croissance économique rapide fournira, au moins en partie, les ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins, il se peut très bien que cela ne suffise pas en soi à apporter une réponse satisfaisante, dans le cas où le processus de croissance ne serait pas convenablement orienté. La satisfaction de la plupart des besoins sociaux les plus urgents (des villes mieux aménagées, de meilleures

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT au coût des facteurs :

prix et taux de changes de 1963

- (1) Espagne, Grèce, Portugal, Turquie.
(2) Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse.



Il est maintenant manifeste que l'objectif de croissance de 50 % fixé en décembre 1961 sera non seulement atteint mais dépassé. Pour l'ensemble de la décennie, l'accroissement du produit national global des vingt pays qui étaient Membres de l'OCDE au moment de l'adoption de l'objectif — c'est-à-dire avant l'accession du Japon et de la Finlande — sera probablement de l'ordre de 55 %, ce qui correspond à 4,5 % par an (si l'on tenait compte du Japon et de la Finlande, le taux serait de 4,8 %).

Ce résultat général masque un certain nombre de différences importantes :

● il existe au sein du groupe des variations sensibles puisque le taux de croissance est de 2,7 % pour le Royaume-Uni, contre 7,4 % pour l'Espagne;

● sur l'ensemble de la décennie, l'Amérique du Nord a enregistré un rythme de progression de la production (4,3 % par an) très proche de celui de l'Europe continentale; mais les composants de cette expansion — l'emploi et la productivité — ont suivi une évolution différente; aux États-Unis l'accroissement de productivité a été sensiblement plus faible et la progression de la production est due en grande partie à l'augmentation de la population active employée.

possibilités d'éducation, ou la prévention de la pollution, par exemple) dépendra, en tout ou en partie, de dépenses publiques ou d'une législation nouvelle. Le degré de satisfaction des différents besoins et l'ordre dans lequel ils seront honorés exigeront donc que des priorités soient fixées par l'État et la société.

Certaines des options qui commandent l'évolution des trente prochaines années sont d'ores et déjà fermées par des décisions prises actuellement. Les projections à long terme, par nature, restent un guide très imparfait pour l'action, mais il est malgré tout important que les décisions soient prises à la lumière de l'analyse la meilleure possible des choix qui s'ouvrent et de leurs conséquences éventuelles. Actuellement, les Gouvernements qui ont des objectifs précis en matière de croissance économique ont recours à des projections à échéance de cinq ans, mais celles-ci sont soumises à d'importantes limitations lorsqu'elles doivent servir à définir une poli-

tique à long terme. La plupart des choix importants doivent être éclairés et effectués dans la perspective d'un horizon temporel nettement plus éloigné.

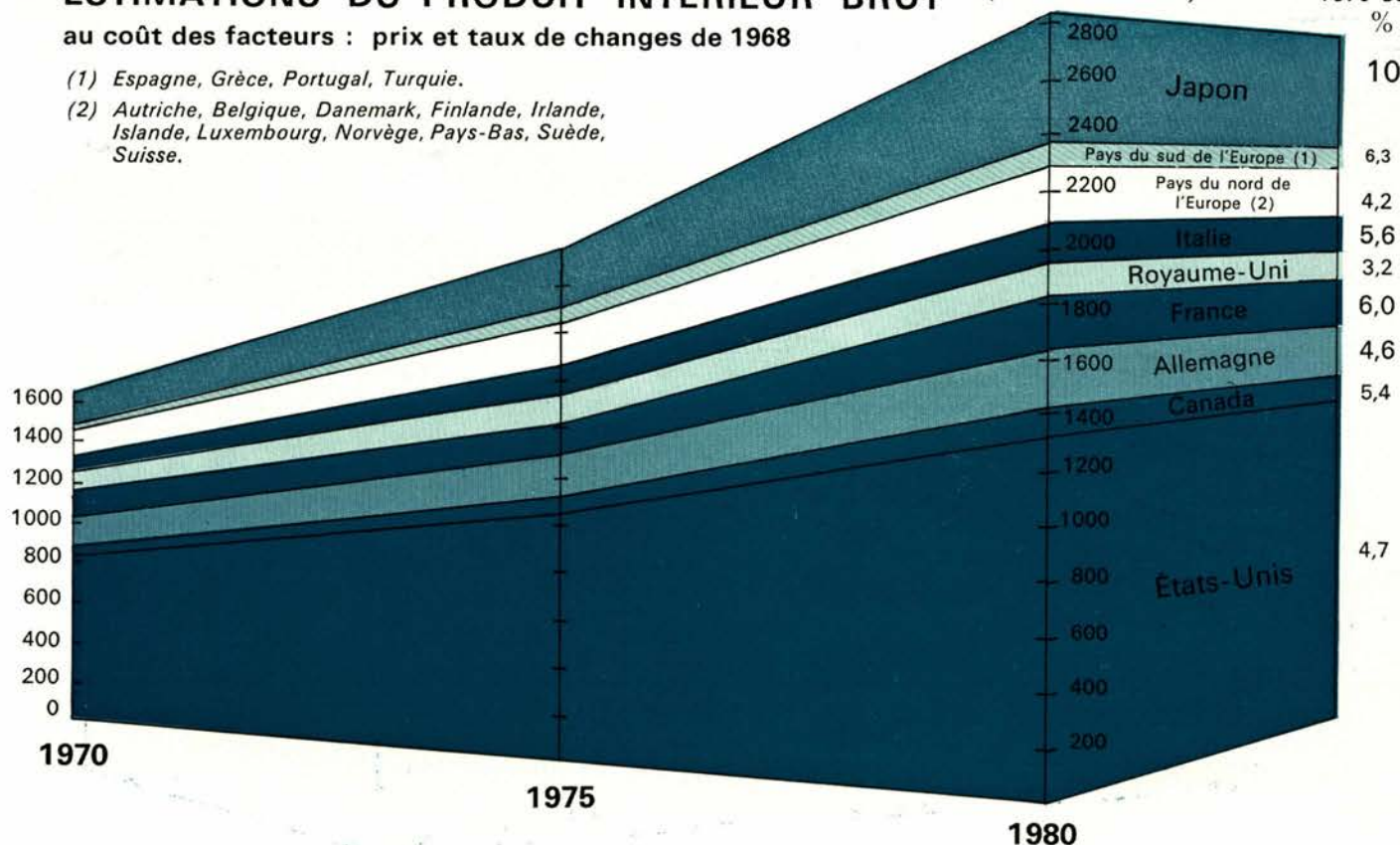
Quant aux objectifs, ils doivent être formulés en fonction de politiques dont les buts sont, par exemple, la lutte contre le paupérisme, la réalisation de normes acceptables pour l'habitat, l'élimination des dangers affectant la santé, l'amélioration de l'environnement, l'extension de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité, ou l'aide aux pays pauvres. L'existence de ressources limitées impliquera un choix entre les divers objectifs sociaux. Ainsi, ces objectifs devront eux-mêmes s'inscrire dans le cadre de programmes tenant compte de l'accroissement des ressources productives auquel on s'attend pour la période envisagée.

Un essai de définition explicite d'une politique en fonction d'objectifs sociaux pourrait avoir beaucoup d'avantages. Il devrait offrir la possibilité de susciter

ESTIMATIONS DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT au coût des facteurs : prix et taux de changes de 1968

(milliards de dollars)

Taux de croissance
annuels moyens
1970-80
%



(1) Espagne, Grèce, Portugal, Turquie.

(2) Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse.

Sauf bouleversement imprévu de la situation politique et économique mondiale, et à condition que les récessions ne soient pas plus importantes en intensité ou en longueur que celles des années 60, le produit intérieur brut de l'ensemble de la zone de l'OCDE paraît devoir s'accroître de 65 à 70 % d'ici à 1980, soit d'environ 5,3 % par an.

Si ce taux est supérieur à celui des années 60, cela est dû principalement à l'inclusion du Japon dont le taux de croissance est deux ou trois fois plus élevé que celui de la plupart des autres pays Membres, puisqu'il a été en moyenne de 11,3 % au cours des dix dernières années; la production du Japon devrait s'accroître en moyenne de 10 % par an au cours de la prochaine décennie. En deuxième lieu,

dans les ressources de l'OCDE, les pays qui ont connu une rapide expansion au cours des dix dernières années ont ensemble une part plus grande qu'auparavant; leur taux plus rapide de croissance pèsera donc d'un plus grand poids sur le résultat global de l'OCDE au cours des années 70. En troisième lieu, les économies de plusieurs pays — la Belgique, la Finlande, l'Irlande et, fait plus important en raison de leur poids dans l'ensemble, les États-Unis — tournent en 1970 au-dessous de leur capacité et connaissent des taux de chômage quelque peu supérieurs à ce qui serait considéré comme souhaitable à long terme. Pour absorber cette capacité sous-utilisée il est nécessaire que le taux de croissance de ces pays soit plus rapide au cours des prochaines années qu'à long terme.

PROJECTIONS DE L'EMPLOI, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION, 1970-1980 (Indice: 1970 = 100)

		Pondération (1) 1968	1975			1980		
			Emploi	Productivité	PIB	Emploi	Productivité	PIB
GRANDS PAYS	Canada	3,6	115	114	131	130	130	169
	Etats-Unis	52,3	109	117	127	118	134	158
	Japon	8,7	105	(157)	(165)	(111)	(236)	(260)
	France	7,1	(103)	(130)	(133)	(106)	(169)	(179)
	Allemagne	7,6	(101)	(124)	(125)	(102)	(154)	(157)
	Italie	4,3	104	126	131	108	159	172
	Royaume-Uni	5,7	(99)	(116)	(115)	(102)	(133)	(137)
	Total	89,3	105	124	131	111	152	169
	Sans le Japon	80,6	105	120	127	111	143	160
AUTRES PAYS DU NORD DE L'EUROPE	Autriche	0,6	103	122	126	109	148	161
	Belgique	1,2	103	123	126	(106)	(150)	(158)
	Danemark	0,8	(101)	(120)	(121)	(101)	(144)	(145)
	Finlande	0,4	102	123	126	103	151	155
	Islande	0,1	(125)	(155)
	Irlande	0,2	103	122	126	107	149	160
	Luxembourg	0,1	(116)	(134)
	Pays-Bas	1,5	105	120	126	111	141	157
	Norvège	0,5	102	122	125	104	(149)	(154)
	Suède	1,4	102	117	119	104	137	142
	Suisse	1,0	103	115	118	105	132	138
	Total	7,8	103	119	123	106	142	151
Autres pays du sud de l'Europe	Grèce	0,4	105	140	147	110	188	207
	Portugal	0,3	141	(198)
	Espagne	1,5	(131)	(171)
	Turquie	0,7	139	193
	Total	2,9	136	184

(1) Pondération fondée sur le PIB au coût des facteurs aux prix et taux de change de 1968. Les chiffres entre parenthèses sont des estimations du Secrétariat.

une discussion publique des objectifs sociaux. La nature même des débats qui se trouveraient ainsi stimulés devrait en soi permettre la manifestation d'un sens social plus accusé et par suite éliminer certaines des causes actuelles de mécontentement qui résultent du caractère arbitraire du processus de croissance contemporain. Il devrait également contribuer à susciter un meilleur sens des priorités sociales et permettre à chacun de mieux comprendre qu'il n'est jamais possible de tout faire en même temps. A plus longue échéance, un tel essai pourrait également permettre d'établir des priorités pour la recherche et le développement, ainsi que pour la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques.

La formulation des objectifs de croissance en termes de ressources à mettre en œuvre pour que soient atteints des objectifs sociaux bien déterminés soulèvera cependant des difficultés évidentes :

- pour avoir un contenu pratique, les buts visés devraient pouvoir être exprimés sous forme d'objectifs identifiables et mesurables, qui puissent être atteints à une date déterminée; or, la plupart des objectifs sociaux ne peuvent être facilement formulés ou présentés ainsi;
- l'élévation du niveau de vie, l'évolution économique et sociale qui l'accompagne, entraînent par elles-mêmes une évolution de l'opinion à l'égard des objectifs à atteindre; ainsi, les progrès de l'instruction créent par eux-mêmes la demande de nouveaux progrès et la conception d'un niveau de vie minimum acceptable évolue à mesure que les normes générales de la société évoluent elles-mêmes;
- l'élévation du niveau d'instruction, la prospérité accrue, une préoccupation plus profonde du processus de l'évolution sociale suscitent des exigences croissantes de participation à la prise des décisions, dans le domaine social comme dans celui de l'industrie; cela posera sans

doute des problèmes considérables de mise au point d'institutions adaptées, aussi bien pour l'analyse des problèmes que pour les prises de décisions.

Malgré ces difficultés, le souci de donner une meilleure orientation aux forces qui gouvernent la croissance économique se répand de plus en plus, en même temps que se développe le besoin de prévoir les conséquences sociales du progrès technique. Il est difficile de penser que de pareils problèmes, qui impliquent des choix fondamentaux au sujet des fins et des moyens de la société, ainsi qu'au sujet de la répartition des charges

et des bénéfiques entre groupes sociaux, qui en découlent, puissent être discutés à bon escient sans que l'on se situe dans une perspective à long terme de ce type.

Pour ce qui est de la répartition des ressources en fonction des diverses exigences, et de la politique économique en général, il faudra au cours des années 70 reconsidérer dans quelle mesure les pays industriels les plus avancés peuvent et doivent aider au développement des pays pauvres, étant donné l'écart important et croissant des niveaux de vie entre les pays riches et les pays pauvres du monde.

CONCLUSIONS

Les principales conclusions de l'étude de l'OCDE sur la croissance économique sont les suivantes :

- A condition que les gouvernements poursuivent des politiques favorables à la croissance, le produit national de l'ensemble des pays de l'OCDE devrait augmenter de 65 à 70 % en volume durant la décennie 1970-1980.
- Cet accroissement de la production ne sera atteint que dans la mesure où l'on maintiendra de hauts niveaux d'emploi et compte tenu de l'évolution actuelle de la productivité, le maintien du plein emploi lui-même exigera une expansion de la demande globale et de la production en harmonie avec de tels taux.
- Il importera de recourir à des mesures monétaires et budgétaires plus efficaces si l'on veut assurer une croissance régulière et un haut niveau d'emploi tout en contenant l'évolution des prix intérieurs dans des limites acceptables et en maintenant les paiements extérieurs dans une position tolérable. Mais, pour éliminer les facteurs structurels de déséquilibre et d'instabilité, il conviendra en outre de développer d'autres types d'action : politique régionale, politique de main-d'œuvre, politique des revenus et aussi peut-être politique des taux de change.
- Parce que l'on n'a pas suffisamment reconnu les limites des instruments monétaires et budgétaires, et aussi parce que l'on n'a pas su apprécier correctement le moment où l'action devait intervenir ni l'ampleur qu'il fallait lui donner, le rythme de croissance de la demande et de la production a été irrégulier dans les années 60, des périodes d'expansion à un taux insoutenable alternant avec des périodes de croissance insuffisante ou de récession; les fluctuations qui en ont résulté ont rendu la programmation de la croissance plus difficile et détourné l'attention des responsables politiques aussi bien que de l'opinion publique des objectifs à moyen et long terme de la politique économique et sociale.
- L'expérience des années 60, et la perspective de voir la croissance économique se poursuivre à une

cadence rapide durant les années 70, donnent à penser que la politique ne doit pas être simplement élaborée en vue de la réalisation d'un taux de croissance donné de la production; il faudrait maintenant se préoccuper d'employer le surcroît de richesses créées par la croissance de manière à satisfaire les besoins sociaux, à améliorer la qualité de la vie et à prévenir, ou tout au moins atténuer, les effets secondaires non voulus, indésirables et éventuellement dangereux du processus de croissance.

- A partir du moment où l'on se fixe comme objectifs de réduire la pauvreté, de répondre aux besoins et aux aspirations dans le domaine de l'enseignement, de la santé publique et de la sécurité sociale, de remédier à la pollution de l'environnement, à la congestion et à la dégradation du milieu urbain et à la perte d'agrément de la vie, et de résoudre les problèmes d'aménagement du territoire qui en découlent, cela pose de toute évidence d'importants problèmes d'affectation des ressources.

- Si les gouvernements veulent agir efficacement dans ces domaines, il leur faudra formuler leur politique et en prévoir la mise en œuvre sur une base à long terme : l'horizon temporel à retenir doit être beaucoup plus éloigné que celui auquel se réfèrent implicitement les plans et les projections classiques portant sur cinq ans.

- Pour que ces programmes d'action soient réalistes et qu'ils puissent former la base de toute discussion éclairée sur les choix sociaux, leur but explicite devra être la réalisation d'objectifs nationaux précis dans des domaines spécifiques de la politique; l'opposition qui pourra surgir à court terme entre différents objectifs amènera inévitablement les gouvernements à établir un ordre de priorités.

- Pour autant qu'il s'agit de la répartition des ressources, et de la politique économique en général, il faudra reconsidérer la mesure dans laquelle les pays industriels les plus avancés peuvent et doivent aider au développement des pays pauvres, étant donné l'écart important et croissant des niveaux de vie entre les pays riches et les pays pauvres du monde.

INNOVATIONS EN POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE

Une enquête du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires sociales de l'OCDE sur les tendances de la politique de main-d'œuvre dans les années 1967 à 1969 montre quelle suite les pays Membres ont donnée à la recommandation de 1964 concernant l'élaboration d'une politique plus active de main-d'œuvre. On trouvera dans l'article suivant un résumé de certaines des conclusions de l'enquête. (Une enquête antérieure sur la même question avait fait l'objet d'un article publié en décembre 1967 dans le N° 31 de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE.)

Les ressources financières et l'appareil administratif consacrés à la politique de main-d'œuvre n'ont pas encore atteint un niveau en rapport avec le rôle qui incombe à cette politique et qui consiste à concilier les exigences du plein emploi avec celles d'une stabilité des prix et d'une croissance satisfaisantes. Des progrès ont toutefois été accomplis dans ce sens pendant la période couverte par la nouvelle enquête ainsi que durant les années qui l'ont précédée. Il semble que l'on doive attribuer en partie ces progrès aux difficultés particulières que plusieurs pays européens ont rencontrées en ce qui concerne l'emploi, dans le cadre de la lutte contre l'inflation; mais les tendances à plus long terme du développement social et économique ont également joué un rôle considérable. Certains faits donnent à penser que les études et recommandations de l'OCDE ont exercé une nette influence dans la direction voulue.

On trouvera quelques exemples des progrès accomplis dans le présent article. Le rapport intitulé « Tendances et innovations en matière de politique de main-d'œuvre, 1967-1969 », rédigé par le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE (1) contient un compte rendu plus circonstancié des diverses mesures adoptées, sous la forme de 21 exposés par pays.

Les Parlements de deux pays Membres, l'Autriche et l'Allemagne, ont adopté, pour la promotion de l'emploi, de nouvelles lois qui représentent un remaniement complet de la politique suivie par ces pays à l'égard du marché du travail.

La loi autrichienne sur l'emploi (*Arbeitsmarktförderungsgesetz*), votée à la fin de 1968, s'inspire directement de l'étude de l'OCDE sur les problèmes de main-d'œuvre de ce pays et a déjà fait l'objet d'un compte rendu plus détaillé dans L'OBSERVATEUR DE L'OCDE (2).

La réforme allemande repose sur plusieurs lois entrées en vigueur à partir de juillet 1969. La loi fondamentale sur la promotion de l'emploi, votée à l'unanimité par le Bundestag, a pour objectif déclaré d'assurer le plein emploi en favorisant, d'une part, l'adaptation au travail au moyen de la formation professionnelle et notamment du « recyclage » pour les adultes, de façon à donner aux travailleurs la possibilité d'accéder à des conditions professionnelles optimales, et en prenant d'autre part en temps utile les mesures nécessaires à l'amélioration des structures économiques et à la création d'emplois dans les

régions et secteurs où existe une main-d'œuvre excédentaire. Par cette politique, le problème sera abordé sous les deux angles qui consistent à « adapter les travailleurs aux emplois disponibles » ou à « adapter les emplois aux disponibilités de main-d'œuvre ».

En vertu de ce système tout travailleur peut prétendre, dans certaines conditions, à une formation en vue de sa promotion ou de sa sécurité professionnelle. Diverses subventions sont attribuées pour couvrir le coût de la formation professionnelle, ainsi que les frais de déplacement, de logement et de subsistance. Selon la situation de famille du travailleur, l'aide qu'il reçoit peut atteindre, à peu de chose près, le montant du revenu net qu'il percevait antérieurement. Le système est applicable aux travailleurs de tous âges, y compris ceux qui, installés à leur compte, ont été ou désirent devenir salariés (3).

Outre qu'elles ont renforcé le système de formation pour adultes, les nouvelles dispositions ont sensiblement augmenté le montant des subventions visant à encourager l'enseignement général et professionnel des jeunes issus de familles à faible revenu : elles atteindront par exemple 290 DM (soit 80 dollars) pour les élèves des écoles secondaires qui vivent chez leurs parents.

Dès le départ, on donnera à la formation en école professionnelle ou dans l'entreprise des assises plus larges afin de produire des individus plus adaptables. Cette formation de base pourra être assortie d'une formation complémentaire spécialisée ayant pour objet d'aider les travailleurs à s'adapter au progrès technique, à parfaire leurs connaissances professionnelles, à obtenir de l'avancement dans leur emploi ou à embrasser une autre profession. C'est l'un des principes directeurs de la nouvelle politique de formation professionnelle.

Les services d'orientation professionnelle ont été considé-

(1) Ce rapport, qui peut être obtenu gratuitement sur demande, est fondé sur les renseignements disponibles jusqu'à la fin de 1969. Il ne porte aucun jugement sur la situation économique, mais expose les principes et méthodes de stabilisation de l'emploi.

(2) Voir L'OBSERVATEUR DE L'OCDE, numéro 39, avril 1969. Voir aussi : Politique et problèmes de main-d'œuvre en Autriche, OCDE, Paris 1967. F 10, FS 10, DM 8,30, 15s., \$ 2,50.

(3) On prévoit que le montant total des dépenses entraînées par la formation des adultes augmentera rapidement pour atteindre plusieurs fois le niveau précédent qui était inférieur à 200 millions de DM par an.

rablement étendus, de manière à pouvoir donner individuellement des conseils aux travailleurs tant pour la formation professionnelle initiale que pour le recyclage. Les travailleurs pourront donc y avoir recours non seulement en fin de scolarité mais tout au long de leur vie active.

Les employeurs qui embauchent des personnes âgées dont on ne peut pas espérer qu'elles trouvent un autre emploi, peuvent prétendre à une subvention atteignant jusqu'à 50 % de la rémunération de ces travailleurs.

De plus, les services de l'emploi disposent désormais de ressources supplémentaires pour financer localement la création d'emplois ainsi que la mise en œuvre d'une politique régionale. Ils peuvent, par exemple, accorder des prêts à faible intérêt pour l'implantation de nouvelles industries dans les zones en difficulté. Un « budget d'action conjoncturelle » comparable à ceux qui avaient été improvisés en 1967, assure en permanence la possibilité de créer des emplois en cas de nécessité, ce qui permet notamment de venir en aide, en période de récession, aux régions touchées par une baisse de l'emploi.

Enfin, la nouvelle législation stipule qu'en cas de licenciement, les ouvriers manuels, cadres et dirigeants auront droit à un préavis allant de deux semaines à trois mois, selon le degré d'ancienneté dans l'entreprise. Les employeurs sont d'autre part tenus de verser une indemnité de licenciement aux ouvriers qu'ils doivent congédier après de longues années passées dans l'entreprise. Jusqu'ici cette réglementation s'appliquait surtout aux employés. Les ouvriers ont aussi été mis sur un pied d'égalité avec les employés pour ce qui est des indemnités de maladie.

Réorganisations et réaffectations

Sans pour autant avoir entrepris une réforme aussi profonde de leur politique de main-d'œuvre que l'Autriche et l'Allemagne par l'adoption de nouveaux textes législatifs, d'autres pays ont entrepris une vaste réorganisation de leurs systèmes administratifs. C'est ainsi qu'en 1969, la France a confié les questions relatives au marché du travail (qui relevaient jusqu'ici de son Ministère des Affaires Sociales) à un Ministère du Travail, chargé de l'application des décrets de 1967 concernant la nouvelle Agence nationale pour l'emploi, de l'accroissement éventuel des ressources financières affectées à la formation professionnelle, d'autres mesures de réorganisation du marché du travail et de la lutte contre le chômage. En 1969, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont conclu un accord important sur les préavis et indemnités en cas de suppression d'emplois.

Depuis la création en Irlande d'un nouveau Ministère du Travail en 1966, de vastes réformes ont été entreprises. Le Service de l'emploi, en cours de réorganisation et de renforcement sur le plan des locaux et des effectifs, ne s'occupera plus de l'attribution des allocations de chômage. Grâce, d'une part, à un système de péréquation couvrant l'ensemble de l'économie (analogue aux systèmes s'appliquant à l'ensemble de l'industrie britannique) et d'autre part à un réseau de plus en plus important de centres publics de formation, le système de formation professionnelle doit s'améliorer. Des indemnités de suppression d'emploi et de reclassement ont été instituées en vue de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Parallèlement, un Comité de développement régional s'est vu confier la tâche de stimuler la création d'emplois dans les régions défavorisées.

Au Danemark, une modification radicale du Service de la main-d'œuvre a été décidée en 1968; les divers bureaux de



placement qui fonctionnaient auparavant sous la responsabilité des différents syndicats ont été fondus en un système national. On a également amélioré le système de recyclage des adultes qui sert en particulier à stimuler l'expansion dans les régions en difficulté. Par ailleurs, une réforme fiscale doit en principe encourager les femmes mariées à prendre un emploi rémunéré.

Aux Etats-Unis, où les programmes de main-d'œuvre s'adressent principalement aux « groupes défavorisés », le rôle des Etats et des collectivités locales dans la politique de main-d'œuvre a été renforcé, de même que la participation de l'industrie. La coordination a été resserrée à tous les niveaux du système administratif, et de plus nombreux services ont été mis à la disposition des chômeurs et des travailleurs les plus défavorisés. Pour donner quelques exemples des changements entrepris aux Etats-Unis dans ce domaine on peut citer un effort pour améliorer la gestion et l'octroi des services fournis à la main-d'œuvre au moyen des « concentrated employment programmes », dont l'objectif est de combiner en une seule activité et sous un patronage unique les diverses ressources destinées à une certaine zone en marasme ou à un ghetto urbain donné. On a également institué un système coopératif de planification de la main-d'œuvre par région, dont l'objet est de coordonner des programmes distincts afin d'allouer les ressources de façon plus rationnelle en comblant les lacunes entre administrations et services officiels au niveau national comme à celui des Etats et des collectivités locales.

Le programme des débouchés dans le secteur privé (JOBS Programme) présente un intérêt particulier du point de vue social. Les pouvoirs publics accordent une aide financière aux entreprises qui déploient un effort particulier pour convertir au travail régulier en usine les travailleurs « inemployables » issus de groupes et de régions défavorisés. Ce programme intéresse près de 200 000 personnes.

En 1969, le Gouvernement a proposé une réorganisation plus générale et radicale de tout le régime d'aide sociale et d'intégration au marché du travail (projets de lois sur les allocations familiales et la formation professionnelle au sujet desquels aucune décision n'a encore été prise).

Au Royaume-Uni, les attributions du Ministère du Travail ont été transférées en avril 1968 à un nouveau Département de l'emploi et de la productivité doté de responsabilités plus vastes dans le domaine de la productivité, des prix et aussi de la politique des revenus. Au sein de ce Département ont été créés un Service de la main-d'œuvre et de la productivité, dont la tâche consiste à conseiller l'industrie sur l'utilisation efficace de la main-d'œuvre à l'échelon national et régional ainsi qu'une Division chargée des travaux de recherche et de la planification à long terme (4).

Aperçu général des réformes adoptées dans les divers pays

Plusieurs autres pays ont entrepris réformes et expériences dans divers domaines, comme l'administration des services de l'emploi (avec, par exemple l'utilisation d'ordinateurs et l'introduction de méthodes de placement « libre-service ») au Canada, au Japon, au Portugal et en Suède; la réduction des fluctuations saisonnières de l'emploi en Finlande et en Norvège; la fourniture d'emplois aux groupes désavantagés en Italie, au Japon et en Turquie; l'adoption de méthodes entièrement nouvelles de lutte contre le chômage régional au Royaume-Uni (au moyen notamment d'une prime régionale d'emploi); le renforcement des mesures en faveur de l'emploi régional au Danemark, aux Pays-Bas et en Norvège; la révision des systèmes de formation professionnelle de manière à offrir des possibilités de formation tout au long de la vie active au Japon; le recours aux programmes de travaux publics et (ou) à une création analogue d'emplois — sur une base locale et temporaire — pour compenser les baisses de l'emploi, non seulement en Allemagne, comme nous l'avons déjà vu, mais aussi dans d'autres pays, notamment aux Pays-Bas et en Suède; dans ce dernier pays également, forte extension du recyclage des adultes entrepris aux mêmes fins et tout en préparant la voie à une expansion future en augmentant le nombre des travailleurs qualifiés des diverses catégories (5).

On relève parmi les pays Membres de l'OCDE une tendance assez générale à moderniser les systèmes de formation professionnelle de façon à préparer les jeunes aux modifications qui pourront être apportées au contenu et à l'exécution des tâches et à fournir aux adultes des possibilités de reclassement. Le progrès économique général a entraîné dans son sillage diverses améliorations des régimes d'assurance-chômage et autres. Plusieurs pays ont augmenté les ressources consacrées à la recherche sur le fonctionnement du marché du travail sur les prévisions relatives à la structure de l'emploi, afin de jeter les bases d'une planification de la main-d'œuvre; les travaux de recherche portent aussi sur les coûts et les avantages des programmes de main-d'œuvre.

D'autre part, le Comité a constaté que l'affaiblissement de la demande de main-d'œuvre consécutif à la politique de stabilisation économique suivie vers 1967 a provoqué, du moins dans certains pays, un durcissement de l'attitude à l'égard de l'immigration. Il se peut aussi que cette situation soit à l'origine de la tendance marquée par les travailleurs à demander qu'une plus grande sécurité de l'emploi leur soit assurée dans le cadre de la législation ou de conventions collectives.

Ce qu'il reste à faire

De son examen des tendances et des innovations récentes, le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE

a tiré la conclusion que, malgré les mesures prises, la portée de l'action menée par les services de la main-d'œuvre demeure très limitée au regard de ce qui pourrait être fait pour susciter une pleine et féconde utilisation des ressources en main-d'œuvre des pays Membres de l'OCDE. Le Comité recommande donc la mise au point d'instruments mieux adaptés, grâce auxquels les réactions aux perturbations du marché du travail seraient plus rapides et plus efficaces (6).

« Il est de l'intérêt de tous que cela s'effectue grâce à des réajustements positifs et non par des mesures de protection négatives du type donnant-donnant bien connu. Tout mouvement tendant à freiner l'économie en vue de la déflation, laquelle peut créer du chômage, devrait être associé dès le début à la préparation de mesures sélectives contrebalançant ses effets. De même, toute politique tendant à une expansion générale par une action sur la demande globale devrait être liée à des mesures facilitant et stimulant une répartition appropriée des ressources de façon à éviter l'apparition de pénuries inflationnistes. »

Le Comité souligne aussi que la mise en place du mécanisme nécessaire à l'exécution de ces tâches prend beaucoup de temps, et qu'une action efficace contre des difficultés d'emploi ne saurait s'improviser de façon satisfaisante lorsque la nécessité s'en fait sentir. Dans une économie dynamique, il faut s'attendre à l'apparition de déséquilibres qui prennent la forme de goulets d'étranglement retardant la croissance et inflationnistes, ou celle de chômage sectoriel ou local. L'objectif de la politique de main-d'œuvre est de promouvoir les ajustements souhaitables avant que n'apparaissent des déséquilibres plus généraux qui rendraient inévitables un chômage ou une inflation — ou les deux à la fois — d'une ampleur plus grande. Pour remplir cette tâche, un mécanisme permanent doté d'une grande souplesse d'action est indispensable.

Bien que les programmes de main-d'œuvre n'aient fait l'objet que de rares et assez rudimentaires études sur les avantages et les coûts, celles-ci indiquent que les avantages (sous la forme par exemple d'une amélioration de la capacité de travail obtenue par un relèvement des qualifications) sont souvent plusieurs fois supérieurs aux coûts. A cela, il convient d'ajouter les avantages indirects et difficilement chiffrables qui découlent de l'application d'une politique de main-d'œuvre contribuant à sauvegarder l'équilibre économique et les valeurs sociales. Dans le cadre de ses attributions, le Comité s'efforcera d'évaluer les réalisations des divers pays en matière de main-d'œuvre; mais on considère aussi comme hautement souhaitable que les Gouvernements entreprennent eux-mêmes d'analyser de façon plus approfondie, plus concrète et plus détaillée, les résultats effectifs de leurs programmes respectifs, pour ensuite évaluer, eu égard aux avantages sociaux et économiques éventuels, les possibilités qui s'offrent de mener une action sélective en faveur du marché du travail.

(4) Un rapport spécial qui vient d'être publié contient une analyse détaillée des mesures à la fois nombreuses et importantes que le Royaume-Uni a adoptées au cours de la dernière décennie en matière de main-d'œuvre. Ce rapport est intitulé : « Politique de main-d'œuvre au Royaume-Uni » OCDE, Paris 1970. Prix : F 17, FS 15, DM 11,70, £1.6s., \$ 3.75. Voir également l'article sur le Résumé et les Conclusions du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales concernant le Royaume-Uni, dans l'OBSERVATEUR DE L'OCDE, n° 41, août 1969.

(5) Le problème de « l'action rapide » contre le chômage en tant qu'effet secondaire et souhaitable de mesures générales d'austérité anti-inflationnistes a été traité dans les nos 40 et 43 (juin et décembre 1969) de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE.

(6) Le Conseil de l'OCDE, siégeant en mai dernier au niveau des Ministres, a inclus la politique de main-d'œuvre au nombre des « mesures d'ordre structural et de caractère plus sélectif » qu'il sera souhaitable, pour obtenir la stabilité voulue, de conjuguer avec les mesures anti-inflationnistes de la régulation de la demande globale.

L'ENERGIE ATOMIQUE EN MEDECINE

Batteries radio-isotopiques à utilisation médicale

Pour la première fois dans le monde a eu lieu à l'hôpital Broussais, à Paris, le 27 avril 1970, l'implantation d'un stimulateur cardiaque radio-isotopique sur un être humain. La source d'énergie au plutonium-238, destinée au stimulateur, a été mise au point par le Commissariat Français à l'Energie Atomique, dans le cadre du programme du Syndicat d'études sur les batteries isotopiques de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire (ENEA) de l'OCDE créé en juin 1967 et auquel ont participé sept pays Membres de l'OCDE. L'article suivant est dû au Dr Klaus Stadie, de la Division Scientifique de l'ENEA, responsable des travaux dans ce domaine.

LES batteries chimiques de fabrication courante, qui vont de la pile sèche du type Leclanché, utilisée pour les lampes de poche et les postes de radio portatifs, jusqu'aux piles plus complexes à base de mercure mises au point ces dernières années, n'ont qu'une durée de vie limitée. Même lorsqu'on les utilise dans des conditions qui n'exigent qu'un débit très faible et intermittent — comme lorsqu'il s'agit d'actionner des horloges ou des montres — il est difficile d'obtenir une durée de vie supérieure à une année; alors que cela n'a qu'une importance minime pour la plupart des applications, il s'agit là d'un inconvénient particulièrement important si, pour les remplacer, leur accès est coûteux et peut même présenter des dangers.

C'est le cas notamment des batteries que l'on implante sur des êtres vivants, pour actionner par exemple des dispositifs connus sous le nom de stimulateurs cardiaques; l'utilisation sans cesse croissante de dispositifs de ce genre a fait apparaître la nécessité de mettre au point des batteries dotées d'une plus longue durée de vie. Cela est d'autant plus important que, dans les pays Membres de l'OCDE, plus de 50 000 personnes ont, depuis 1952, fait l'objet d'une implantation de stimulateur, et que dans chaque cas le remplacement de la batterie a nécessité une nouvelle intervention chirurgicale environ tous les dix-huit mois.

La majorité de ces implantations étant effectuées sur des personnes de 60 ans ou plus, il est très dangereux de devoir intervenir à des intervalles aussi rapprochés.

L'estimation actuelle des besoins en stimulateurs cardiaques est d'environ 70 par million de personnes et par an, ce qui représente une demande annuelle de quelque 50 000 stimulateurs pour les pays Membres de l'OCDE.

La durée de vie d'une batterie radio-isotopique dépend du temps de désintégration de l'isotope utilisé. Le temps de désintégration, normalement appelé «période de radioactivité» (1), peut aller de quelques millièmes de seconde à des millions d'années, suivant l'isotope utilisé, mais ceux que l'on emploie pour la production d'énergie électrique ont une période de radioactivité comprise entre 100 jours et 100 ans. La période de radioactivité du plutonium-238 utilisé pour la batterie du stimulateur mis au point dans le cadre du programme du Syndicat d'études de l'ENEA, est de 86 ans; on peut donc estimer avec suffisamment de prudence que la durée de vie utile d'une telle batterie est supérieure à 10 ans. En conséquence, il semblerait que les personnes âgées dotées d'un stimulateur cardiaque ne devraient pas, à quelques exceptions près, subir plus d'une intervention pour le remplacement de la batterie.

Fonctionnement de la batterie isotopique

Le principe de base de la batterie isotopique est la conversion en énergie électrique de la chaleur produite par la désintégration radioactive. On peut obtenir ce résultat à l'aide de différents systèmes de conversion statique : toutefois, le seul système adopté jusqu'ici utilise des séries de jonctions thermiques semi-conductrices, qui fournissent chacune un faible voltage, proportionnel à la différence de température qui existe entre elle et la jonction suivante comprise dans le circuit (2). L'efficacité de ces jonctions thermiques dépend de la composition des éléments choisis : l'une des meilleures compositions comporte du bismuth et du tellurium.

Étant donné que le fonctionnement de la batterie isotopique est assuré par une désintégration radioactive, il convient de choisir une source isotopique dont il soit possible de prévenir les risques d'irradiation de façon qu'elle ne présente aucun danger tant pour l'utilisateur que pour le public en général. Dans le cas du plutonium-238, il se compose presque exclusivement de particules alpha (noyaux d'hélium) qui correspondent à la forme la moins pénétrante des trois sortes habituelles de rayonnements nucléaires (alpha, bêta et gamma) et ne posent que des problèmes relativement simples de protection contre les radiations.

L'agencement d'ensemble d'une batterie isotopique type est illustré par le schéma ci-contre, qui permet de voir que la source de chaleur au plutonium est logée dans un double conteneur. La capsule intérieure est composée d'un matériau qui ne peut être corrodé par la source de plutonium, même si ce dernier venait à fondre (le plutonium fond à 640 °C, température nettement inférieure à celle susceptible d'être atteinte dans certaines conditions accidentelles). Quant à la capsule extérieure, elle est prévue pour protéger la capsule intérieure de toute attaque chimique venant de l'extérieur. A l'occasion des essais effectués (en Espagne et en France) par le Syndicat d'études de l'ENEA sur une source de chaleur isotopique de ce genre, on a pu constater que l'étanchéité aux fuites restait intacte lors d'essais mécaniques d'impact simulant les conditions d'un accident d'avion, ainsi que d'autres essais d'écrase-

(1) La période de radioactivité est le temps nécessaire pour que le taux d'activité d'une substance radioactive se réduise de moitié par rapport à sa valeur initiale, c'est-à-dire pour que la moitié des atomes présents se désintègrent.

(2) «Effet de Seebeck» découvert à Berlin, en 1821, par T. J. Seebeck.

ment et essais thermiques. Ces essais ont permis de démontrer que l'intégrité de la capsule contenant le combustible au plutonium serait maintenue dans toutes les conditions d'accidents prévisibles et que l'utilisation généralisée de batteries isotopiques de ce type ne présenterait donc aucun danger public.

On peut remarquer que la capsule isotopique comporte un espace où l'hélium gazeux — qui se dégage pendant la désintégration du plutonium — peut s'accumuler. Cet espace doit être suffisamment grand pour contenir tout l'hélium produit pendant la durée de vie prévue de la capsule, sans que la pression interne devienne dangereusement élevée.

Ainsi qu'on peut le voir sur le schéma, la capsule renfermant la source de chaleur est fixée à l'une des extrémités du convertisseur thermo-électrique, l'autre extrémité de ce dernier étant rattachée à la face interne d'une enveloppe métallique qui recouvre l'ensemble du système et fournit la surface de refroidissement nécessaire pour maintenir la réduction de température requise à travers les thermo-éléments. Bien que le matériau utilisé pour la source de chaleur illustrée et décrite soit du plutonium-238, on a envisagé d'utiliser le thulium 171 et un certain nombre d'autres isotopes radioactifs tels que le prométhéum-147 et le tritium (hydrogène très lourd). Quoi qu'il en soit, c'est le plutonium-238 qui a été adopté jusqu'ici non seulement pour les batteries isotopiques mises au point dans le cadre du programme du Syndicat d'études de l'ENEA, mais également pour

la majorité des batteries similaires (aussi principalement conçues pour l'alimentation en énergie de stimulateurs cardiaques) mises au point au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le stimulateur cardiaque

Le principe de la stimulation électrique des pulsations du cœur consiste à appliquer des impulsions électriques de quelques volts, pendant 1 à 2 millièmes de seconde environ, en des points du muscle cardiaque à l'aide de minces électrodes. Chaque impulsion provoque une réaction musculaire et, partant, un battement de cœur.

Les circuits électroniques transistorisés qui produisent les impulsions sont identiques, que le stimulateur fonctionne à l'aide de batteries classiques ou d'une batterie isotopique.

Trois types distincts de stimulateurs ont été mis au point.

- *Les stimulateurs à rythme constant*, qui fournissent des impulsions à un rythme régulier préétabli de 60 à 70 impulsions par minute. Il s'agit là du type de stimulateur le plus fréquemment utilisé.

- *Les stimulateurs synchronisés*, dans lesquels les impulsions de stimulation sont commandées par une électrode supplémentaire placée sur l'oreillette droite du cœur. Un temps de réponse approprié est prévu entre le signal de déclenchement et l'impulsion de stimulation. La fréquence des impulsions dépend ainsi du rythme propre de l'oreillette du cœur et elle est accélérée automatiquement si ce rythme est plus rapide, à la suite par exemple d'un effort physique. De tels stimulateurs sont conçus de façon à pouvoir fonctionner à une fréquence régulière (par exemple 70 impulsions par minute) si le signal de déclenchement a une défaillance.

- *Les stimulateurs «de secours»*, qui ne commencent à fonctionner que si le nombre des pulsations naturelles du cœur tombe en dessous d'une certaine valeur fixée à l'avance (par exemple 60 battements par minute).

La photographie ci-contre représente un stimulateur, comportant une batterie isotopique au plutonium-238 et un dispositif électronique générateur d'impulsions, du même type que celui qui a été utilisé lors de la récente implantation française. Ce stimulateur possède les principales caractéristiques suivantes :

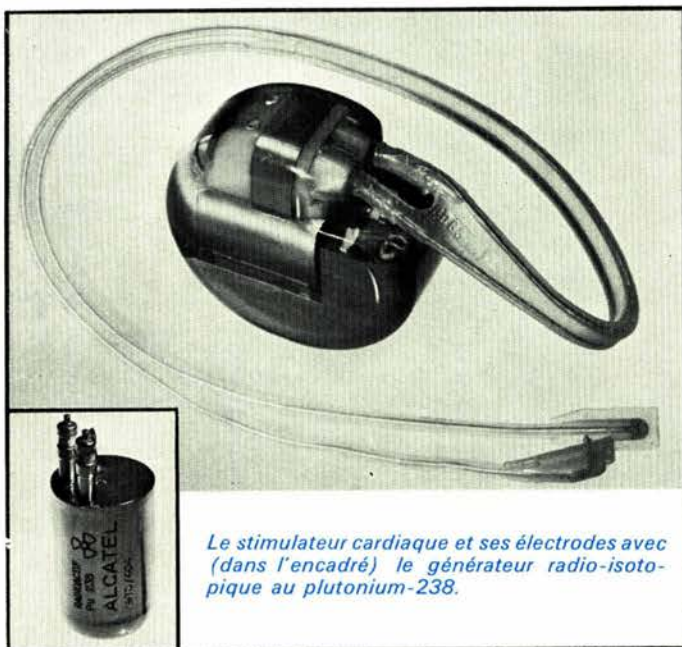
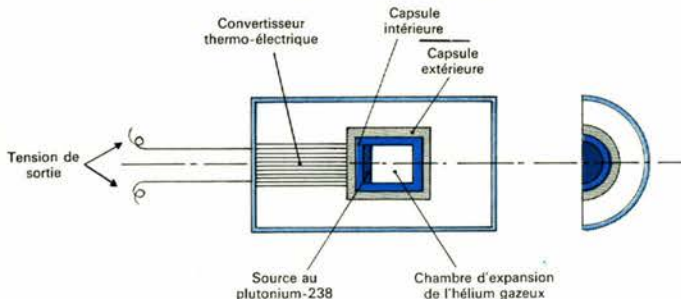
Source au Pu 238	: 0,15 gramme
Puissance thermique	: 0,075 watt
Rendement électrique	: 0,0002 watt
Poids total	: 200 grammes
Dimensions	: 65 mm de diamètre × 28 mm d'épaisseur.

Le Syndicat d'études de l'ENEA

Les sept pays membres qui participent au Syndicat d'études sur les batteries isotopiques de l'ENEA sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la France, la Suède et la Suisse. Bien que les travaux du Syndicat aient jusqu'ici été concentrés sur la mise au point d'une source au plutonium-238 pouvant s'adapter à un stimulateur cardiaque, différentes études ont également été réalisées (notamment en Suisse et en France) sur divers types de thermo-éléments semi-conducteurs pouvant convertir la chaleur de désintégration isotopique en électricité. En outre, d'autres systèmes de conversion statique ont également fait l'objet de recherches (thermo-ionique, radio-photoélectrique, radio-photovoltaïque, ainsi que des systèmes utilisant des thermo-éléments liquides).

Il convient de noter que ces travaux sont effectués

BATTERIES RADIO-ISOTOPIQUES
A UTILISATIONS MÉDICALES



Le stimulateur cardiaque et ses électrodes avec (dans l'encadré) le générateur radio-isotopique au plutonium-238.

sans aucun budget commun : toutes les contributions sont données en nature, sous la forme de recherches entreprises dans les pays participants sur la base d'une répartition programmée des tâches convenue à l'avance. Toutes les informations qui résultent de cette coopération sont échangées librement entre les participants et il en est de même pour les radio-isotopes que nécessitent ces travaux et pour les batteries prototypes.

Une part importante du programme du Syndicat d'études a été consacrée à des évaluations du point de vue de la sécurité et à des essais portant sur des capsules destinées à renfermer les sources isotopiques. Un groupe de travail sur la sécurité des batteries isotopiques a été créé et il a établi un guide de pratiques concernant la conception, la construction et les essais relatifs aux stimulateurs cardiaques alimentés aux radio-isotopes. Ce guide de pratiques a été adopté par le Syndicat d'études de l'ENEA et il doit par ailleurs servir de base à des discussions avec d'autres pays (notamment le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) qui poursuivent des programmes de mises au point dans ce domaine, ainsi qu'avec des experts en matière de santé et de sécurité. Ces discussions devraient aboutir à l'établissement de normes acceptables sur le plan mondial et applicables à l'utilisation de ces dispositifs. Leur utilisation généralisée soulève en fait un certain nombre de problèmes tels que les modes de contrôle en cours de fabrication, les autorisations à accorder aux hôpitaux et aux médecins chargés de leur implantation, les formalités applicables aux déplacements internationaux de leurs porteurs et les réglementations relatives à leur récupération finale et à leur mise au rebut.

Élargissement du champ d'application

Il s'agit ici principalement des batteries isotopiques destinées aux stimulateurs cardiaques, mais ces mêmes batteries ont indubitablement d'autres utilisations possibles, non seulement dans le domaine de la médecine mais également dans bien d'autres domaines différents qui demandent une très longue durée de vie avec un débit faible ou intermittent, et sans qu'il soit nécessaire d'intervenir.

La prochaine application médicale importante, au sujet de laquelle des études sont déjà en cours, pourrait bien consister à actionner une sorte de pompe implantable qui permettrait de maintenir la circulation sanguine indépendamment du fonctionnement du cœur. La « batterie » utilisée à cet effet utilisera vraisemblablement un système de conversion d'énergie dynamique, basé sur une turbine miniature à la vapeur ou au gaz, ou un moteur à mouvement alternatif, plutôt qu'un système statique du même type que celui adopté pour les stimulateurs.

Des batteries isotopiques encore plus puissantes (jusqu'à quelques centaines de kilowatts) peuvent également être fabriquées et sont en fait déjà utilisées pour des applications telles que les aides à la navigation installées dans des lieux éloignés, les stations météorologiques automatisées, divers types d'équipements sous-marins et, surtout, les véhicules spatiaux mis sur orbites ou autres.

Depuis 1964, un Groupe d'experts de l'ENEA s'est intéressé aux générateurs isotopiques utilisables pour ces divers objectifs et le Syndicat d'études a en fait été créé à l'origine par suite des travaux effectués par ce Groupe. Les utilisations à des fins médicales de l'énergie isotopique, qui prennent actuellement une importance considérable, ne représentent en réalité qu'une petite partie d'un champ d'application qui ne cesse de s'élargir et suscite un intérêt croissant dans tous les pays Membres de l'OCDE.



La politique industrielle des États-Unis

Tous les Gouvernements entretiennent avec l'industrie des relations complexes, mais celles-ci n'ont guère été étudiées méthodiquement dans le passé. Dans un exposé fait devant le Comité de l'Industrie de l'OCDE, les États-Unis ont présenté pour la première fois un tableau complet de toutes les politiques appliquées par un pays Membre à l'égard de l'industrie. Cet exposé ⁽¹⁾ constitue l'élément de base d'une nouvelle publication de l'OCDE intitulée "La politique industrielle des États-Unis" ainsi que de l'article ci-après. Le Comité de l'Industrie poursuit actuellement ce premier exercice par l'examen de la politique industrielle d'autres pays.

(1) Présentée en mars 1968 par M. W. A. Hamilton, Vice-Secrétaire adjoint au Ministère du Commerce.

Les nations qui seraient tentées de voir dans la politique industrielle des Etats-Unis un exemple à suivre pour leur propre expansion industrielle ne doivent surtout pas négliger le fait que ce pays offre ou a su créer un milieu particulièrement favorable à la croissance économique.

L'avance que les Etats-Unis ont prise au cours des années peut s'expliquer par les facteurs suivants : les matières premières sont généralement abondantes; l'enseignement public forme en grande quantité une main-d'œuvre hautement qualifiée; les obstacles à la mobilité sociale sont relativement faibles; l'industrie a pu se développer dans une large mesure sans que le Gouvernement intervienne; le système de transport est assez développé et le marché national est assez large pour permettre la spécialisation et pour favoriser le développement des grandes entreprises sans lesquelles l'industrie ne peut souvent atteindre son plein rendement.

Les capitaux nécessaires à la croissance économique sont fournis par des marchés bien organisés de fonds et de valeurs qui assurent un transfert régulier de l'épargne vers les investisseurs les plus aptes à en faire bon usage. Grâce à la diffusion des actions dans le public et par l'intermédiaire de diverses institutions comme les caisses de pensions et de dépôts, plus de la moitié de la population prend une part directe à la vie des affaires et le public porte à ces questions un intérêt d'autant plus vif que depuis plus de trente ans les sociétés doivent publier intégralement leur bilan et leur organigramme pour pouvoir se procurer des fonds sur les marchés publics des capitaux.

Des méthodes de gestion dynamiques, énergiques, imprégnées de l'esprit de concurrence se sont formées dans une tradition de dur labeur et dans une atmosphère de concurrence commerciale intense. « De nombreux Européens estiment que nous avons une forme de concurrence trop destructive, note le rapport, mais c'est grâce à ce dynamisme que nous avons atteint de hauts niveaux de productivité. »

Cet esprit de concurrence incite les responsables de la gestion à utiliser au mieux les ressources, quels que soient les mobiles auxquels ils obéissent : fierté et prestige personnels; désir de devenir actionnaire et de toucher des primes; réactions de défense lorsqu'ils veulent assurer la sécurité de leur emploi ou éviter que l'entreprise ne soit rachetée par une autre société.

La formation en matière de gestion est assurée dans les instituts d'administration des affaires qui se multiplient depuis vingt-cinq ans et dans lesquels c'est l'étude de cas concrets qui domine. Il en résulte que, sur les 10 % les plus doués des jeunes gens et des jeunes filles des Etats-Unis, beaucoup reçoivent très tôt un enseignement qui porte sur les meilleures techniques permettant de réussir en affaires et sur la façon pratique dont elles ont été appliquées, beaucoup plus qu'il ne leur fait ingurgiter des théories économiques à doses massives.

Une grande place est faite aux techniques de décision avec l'aide d'ordinateurs. Le recours fréquent aux organisateurs-conseils stimule l'esprit d'initiative. Celui qui est dans les affaires se trouve matériellement récompensé de ses efforts selon une échelle à progression très rapide; des hommes partis de rien ou presque rien parviennent encore à faire fortune, certains très rapidement. La gestion n'est pas entravée par des considérations de sécurité, quel que soit le niveau; la mobilité est une caractéristique essentielle des cadres d'entreprise aux Etats-Unis et l'un des facteurs du dynamisme dont ils font preuve. Toutefois, une évolution semble s'amorcer aujour-

d'hui : le changement de postes se fait moins d'une entreprise à l'autre que dans la structure même de très grandes sociétés. La « mobilité verticale » incite à faire preuve de combativité; aux Etats-Unis l'avancement n'est que rarement octroyé en fonction de l'ancienneté.

Le niveau d'instruction de la main-d'œuvre aux Etats-Unis joue un rôle important, car il lui permet d'assimiler et d'utiliser les processus de production les plus efficaces. La proportion de la population qui a bénéficié d'une instruction supérieure et qui peut fournir du personnel d'encadrement dans tous les domaines est plus élevée aux Etats-Unis que dans la plupart des autres pays. La répartition de la population active d'après le degré d'instruction est très différente de ce qu'elle est en Europe; alors qu'en France on trouve dans une même « tranche » scolaire de trois ans près des deux tiers de la population active masculine — les trois quarts au Royaume-Uni — 40 % seulement de la population équivalente des Etats-Unis peuvent être rangés dans une tranche de trois ans, tandis que dans ce pays la distribution est largement établie sur toute la gamme des durées d'études. Cette diversité présente l'avantage de donner aux travailleurs des possibilités d'éducation correspondant aux différents types de profession.

Diversité et dynamisme

On considère souvent que le secret de la réussite américaine dans le domaine des affaires tient aux avantages qui sont liés à la dimension de l'entreprise — puissance financière, possibilité d'offrir un service de conseils en organisation de haute qualité, facilités en matière de publicité et de recherche scientifique. Toutefois, la structure économique qui s'est développée est d'une grande diversité : les entreprises vont de l'entreprise individuelle réalisant un chiffre d'affaires annuel de quelques milliers de dollars seulement jusqu'aux géants industriels qui emploient des milliers de personnes et dont le chiffre d'affaires atteint des milliards de dollars. Si la croissance des grandes sociétés se poursuit régulièrement (on notera à ce propos l'essor au cours de ces dernières années des sociétés « hétérogènes » ou conglomérats), on constate aussi une augmentation du nombre des très petites entreprises qui ont participé à la prospérité générale des années 60, notamment dans les domaines du financement, de l'assurance, de l'immobilier et des services. Le maintien en existence de la petite entreprise est également une source de puissance économique : n'ayant pas de bureaucratie interne, ces entreprises peuvent réagir vite et intervenir rapidement dans des situations où leurs concurrents, en raison même de leurs dimensions, sont handicapés par les délais qui se produisent aux échelons supérieurs.

Les grandes sociétés, et en particulier celles qui sont tributaires de la science et de la technologie, ont fréquemment tendance à aider une partie de leurs cadres supérieurs et de leur personnel à quitter l'affaire pour former de nouvelles entreprises, en vue d'exploiter de nouvelles idées qui n'entrent pas dans la ligne principale des intérêts de ces grandes sociétés. Beaucoup d'entreprises de ce genre ont été lancées par deux ou trois employés d'un laboratoire de recherche ou d'un service technique, décidés à tenter leur chance et n'ayant souvent pour atout que des études sur le papier ou des projets accumulés en attendant une première chance de s'attaquer à quelque chose de concret.

D'autre part, dans certaines industries, la dimension optimale des usines semble aller en diminuant, du fait que l'abondance provoque un fractionnement de la demande des consommateurs, la disperse sur une plus large gamme

de produits et accroît la demande de produits de plus grande qualité fabriqués sur commande par comparaison avec les produits fabriqués en série pour un coût moins élevé. L'automatisation a permis aux usines une plus grande rentabilité à des niveaux moins élevés de production, ce qui n'a pas manqué de jouer également un rôle.

Il en résulte une diversité qui peut s'expliquer par la tendance de l'économie des Etats-Unis, où l'on « suit son inspiration » compte tenu de l'évolution du goût du public et de la technologie; et cette souplesse est, d'après le rapport, « une des raisons fondamentales de la puissance économique des Etats-Unis ».

Le rôle de l'Etat

Pour juger de la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics, il faut tenir compte du cadre dans lequel s'exerce l'activité industrielle. Cela signifie en particulier qu'il faut pouvoir prévoir, dans une mesure raisonnable, les conditions relatives aux ressources en capital et au coût de la main-d'œuvre et des matériaux. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics estiment que leur tâche est de veiller à ce que l'industrie demeure vigoureuse et capable de fournir les biens et services dont la nation a besoin. Il s'agit donc de réagir à des situations données plutôt que d'établir des structures formelles de planification.

L'influence des pouvoirs publics s'exerce de diverses façons sur l'économie. Rien que par leurs achats de biens et de services, en 1967, le Gouvernement fédéral, ceux des Etats et les collectivités locales ont absorbé 22 % du produit national brut du pays. Ces achats déterminent donc directement le mode d'utilisation d'une bonne partie de la capacité de production du pays. Il va sans dire que lorsque le Gouvernement décide de construire un avion de transport supersonique, de faire débarquer des hommes sur la lune, d'améliorer les installations scolaires et le réseau des routes fédérales, ces initiatives ont une forte incidence sur la croissance de l'économie. Certaines entraînent des efforts substantiels de recherche et de développement qui, à leur tour, peuvent produire des innovations capables de modifier le cours de la croissance dans toute une industrie ou tout un secteur, d'ouvrir des possibilités de recherche et de développer l'efficacité de la gestion dans certaines entreprises, même si l'on ne constate pas de « retombées » directes.

En principe, le choix des fournisseurs est dicté par des considérations de qualité et de niveau de réalisation; toutefois, à prix égal, le système des contrats « réservés » (« set-aside ») permet de donner la préférence à des entreprises situées dans des régions où le taux de chômage est élevé, ou à de petits établissements.

De même, des mesures sont parfois à prévoir pour remédier aux bouleversements économiques que peuvent apporter les achats gouvernementaux à l'économie d'une région. C'est ainsi qu'il n'a pas été possible de supprimer purement et simplement les villes entières qui étaient nées autour des nouveaux laboratoires nationaux au cours de la seconde guerre mondiale mais des mesures spécifiques ont été prises pour éviter que ces villes ne soient axées sur une activité unique. Dans toute la mesure du possible, on fait en sorte que la recherche et le développement financés par l'Etat ne provoquent pas une situation de monopole. Il est inévitable que les commandes liées aux grands projets de recherche-développement soient souvent confiées de préférence aux grandes sociétés; cependant même alors les contrats prévoient une division du travail ou l'appel à des sous-traitants.

Les modalités d'application de la politique gouvernementale

L'Etat n'accorde à l'industrie qu'une aide directe très limitée. C'est ainsi qu'en 1967, sur un total de 15 milliards de dollars de crédits fédéraux d'aide au développement, 138 millions seulement étaient spécifiquement affectés à des prêts en faveur de l'activité économique. De même, les mesures de contrôle spécifiques ne sont appliquées que dans des cas exceptionnels, bien que depuis quelques années on note qu'elles tendent à devenir plus fréquentes dans un certain nombre de secteurs. C'est essentiellement de manière indirecte que les pouvoirs publics exercent leur influence sur l'économie, par ce que l'on pourrait appeler une « orientation globale », c'est-à-dire par l'application d'une politique budgétaire et monétaire.

C'est seulement depuis une époque relativement récente que le Gouvernement accorde une priorité élevée à une diversification systématique de sa politique budgétaire et monétaire afin de s'opposer aux tendances inflationnistes et aux récessions économiques; la technique de l'orientation globale demeure quelque peu primitive à bien des égards. Néanmoins, on s'accorde à reconnaître qu'il est indispensable de coordonner les mesures prises par le Gouvernement dans les domaines des dépenses publiques, de la fiscalité et du taux de l'escompte de la « Federal Reserve ». On s'accorde généralement à penser que les importants allègements fiscaux de 1964 à 1965 ainsi que la forte hausse des dépenses fédérales qui est intervenue entre le milieu de 1965 et celui de 1967 ont sensiblement contribué à la croissance économique soutenue qui a été enregistrée pendant les années 60.

La politique budgétaire a également été utilisée pour accroître la productivité. C'est ainsi que l'on a parfois autorisé les crédits d'impôt pour les investissements pouvant atteindre jusqu'à 7 %, afin d'encourager les investissements productifs et que l'on a publié des directives en matière d'amortissement qui permettent aux entreprises de réduire la durée utile du matériel par rapport aux règles antérieures.

Les autres moyens d'action sont les suivants.

● *Politique des salaires et des prix.* Depuis un certain nombre d'années, le Gouvernement fédéral prend une part plus active aux discussions collectives entre les travailleurs et les dirigeants d'entreprise et fait usage de ses pouvoirs pour imposer un arbitrage lorsque cela semble nécessaire. Toutefois, de façon générale, les Ministères du Travail et du Commerce, ainsi que le Conseil des Conseillers Economiques, essayent de limiter par la persuasion les augmentations de salaires et de prix qui paraissent contraires à l'intérêt national.

● *Action antitrust.* Pour maintenir la concurrence dans les diverses industries, le Gouvernement agit au moyen des lois antitrust et il a récemment intensifié ses efforts dans ce domaine. Il apparaît à présent que le Gouvernement s'oppose à presque toutes les fusions horizontales — fusions entre entreprises engagées dans le même genre d'opérations — lorsque les firmes en question détiennent une part appréciable du marché pour les produits qu'elles fabriquent. Les fusions verticales — fusions entre deux sociétés entretenant des relations de client à fournisseur — sont de même généralement tenues pour illégales si la fusion risque de limiter sensiblement les conditions de la concurrence ou si elle paraît devoir dresser des obstacles sérieux à l'entrée future de nouvelles entreprises sur le marché. Les fusions dites « hétérogènes », fréquentes depuis quelque temps, unissent des entreprises dont les activités et les fabrications sont dissemblables; leur effet sur la concurrence n'est pas toujours facile à déterminer.

● *Action régulatrice de certains organismes fédéraux spécialisés.* L'Interstate Commerce Commission (Commerce Inter-Etats), la Federal Power Commission (Energie) et la Federal Communications Commission (Communications) sont habilitées à fixer des tarifs et à délivrer des autorisations.

● *Politique commerciale.* L'assistance donnée en vue de l'adaptation des entreprises et des travailleurs qui subiront un préjudice du fait de l'augmentation des importations doit permettre de réduire les pressions qui s'exercent en vue de dresser des obstacles aux importations, en augmentant la capacité d'adaptation de l'économie des Etats-Unis aux conditions imposées par la concurrence étrangère.

● *Protection des consommateurs.* Au moment où le rapport a été rédigé, l'accent était mis principalement sur le contrôle exercé par les pouvoirs publics, la réglementation de l'étiquetage, la protection contre les ventes d'appareils dangereux, l'institution de normes obligatoires de sécurité dans le domaine de l'automobile.

● *Programmes de lutte contre le paupérisme.* Les mesures d'aide aux personnes déshéritées sont caractéristiques de la vie économique des Etats-Unis mais elles reçoivent actuellement une attention accrue.

● *Mesures en faveur de l'adaptation.* Ces mesures ont pour but d'améliorer la mobilité et la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre grâce à l'intervention des services de l'emploi du Gouvernement et dans le cadre de programmes de formation, ainsi que par d'autres activités parmi lesquelles on peut citer la restructuration et la redéfinition des tâches qui permettent de mieux utiliser les travailleurs moins qualifiés. De vastes programmes ont été lancés afin d'encourager les entreprises à ouvrir des usines dans les régions en stagnation (1) et de favoriser ainsi la mobilité du capital.

● *Promotion de la recherche et du développement par le Gouvernement des Etats-Unis.* Le Gouvernement encourage les chefs d'entreprise à procéder à des travaux de recherche ou à faire exécuter de tels travaux sous contrat en leur accordant des avantages fiscaux et en confiant à l'industrie privée une grande partie de son propre programme de recherche.

● *Mesures de lutte contre les nuisances industrielles.* Le Gouvernement et l'industrie ont entrepris conjointement une série d'études sur l'incidence économique de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. Certaines agences fédérales disposent de crédits destinés à financer les expériences faites dans le cadre de la lutte contre la pollution. D'autres agences consacrent leurs efforts à la centralisation et à la diffusion des techniques les plus économiques qui sont mises au point dans le secteur privé. En 1958, on a estimé à 26 ou 29 milliards de dollars les dépenses à engager au cours des cinq prochaines années pour épurer les cours d'eaux des Etats-Unis. En 1967, une loi sur la qualité de l'air (Air Quality Control Act) a été adoptée et un programme de recherche fondamentale sur la pollution de l'air par les véhicules à moteur — programme dont le coût est estimé à 10 millions de dollars — a été lancé conjointement par le Gouvernement et par l'industrie en 1968.

● *Politique d'aide aux petites entreprises.* La prospérité des petites entreprises est indispensable à la bonne marche de l'économie américaine et la tradition de l'entrepreneur indépendant est encouragée. Parmi les organismes qui sont chargés d'aspects spécifiques de la vie économique, il faut citer la « Small Business Administration » qui aide les petites entreprises à survivre et à se développer en leur fournissant des prêts, une assistance technique, une formation dans le

domaine de la gestion et en mettant en œuvre d'autres programmes. Ces mesures ont été complétées récemment par un projet dit Project Own qui a pour objet de développer, à l'intention de ceux qui appartiennent aux groupes minoritaires, les possibilités d'accéder à la propriété d'entreprises et de faire fonctionner celles-ci.

Une nouvelle forme de coopération.

Les formes que revêt la coopération entre l'industrie et l'Etat sont aussi diverses que les programmes eux-mêmes. Les activités intéressant l'industrie sont de la compétence de bien des organes gouvernementaux et les Etats jouent eux aussi un rôle dans ce domaine, car bon nombre de mesures qui concernent l'industrie sont financées par des dotations que le Gouvernement fédéral accorde aux Etats. L'Administration de Développement Economique offre un exemple d'un effort mené en commun par le Gouvernement fédéral et par ceux des Etats ainsi que par les pouvoirs locaux.

Dans chacun des bureaux fédéraux, d'innombrables contacts avec l'industrie ont lieu quotidiennement à propos des moindres événements qui interviennent dans chaque industrie. C'est ainsi, que pendant la grève du cuivre en 1967-1968, le seul endroit où l'on connaissait dans le détail la situation de l'offre pour l'ensemble du pays était le Ministère du Commerce.

De nouvelles formes de contacts entre l'industrie et les pouvoirs publics sont constamment explorées. On peut citer la méthode des « dialogues avec l'industrie » au cours desquels un petit nombre de représentants de l'industrie (une quinzaine) rencontrent environ cinq représentants du Gouvernement pour déceler les besoins auxquels l'une ou l'autre partie n'a pas accordé suffisamment d'attention. Parmi les résultats concrets de ces réunions, on peut citer la contribution de l'industrie au programme de formation des chômeurs résiduels : en effet, plus de cent entreprises privées se sont engagées à embaucher un nombre déterminé de ces chômeurs et ont accepté de déléguer des cadres supérieurs pour se consacrer à plein temps à la gestion de ce programme.

Cet exemple montre bien le climat d'association avec l'industrie qui est l'un des principaux objectifs de la politique industrielle du Gouvernement. En ce qui concerne le rôle qui revient à l'entreprise privée dans la solution de problèmes du secteur public tels que la santé, l'enseignement, la main-d'œuvre, la rénovation urbaine, etc., le Gouvernement estime que du point de vue du coût, du temps nécessaire et de la diversité des méthodes à appliquer, les pouvoirs publics n'ont pas toujours les possibilités d'action et l'équipement indispensables. La méthode qui a sa préférence est donc celle qui consiste à encourager l'industrie privée à s'occuper de ces problèmes suivant les critères de la rentabilité. Pour ne citer qu'un exemple, des entreprises privées ont dans certains cas acquis le droit de bâtir sur des terrains municipaux; elles ont construit ainsi des installations scolaires et des logements puis elles ont loué les installations scolaires à la municipalité. Cette façon de satisfaire les besoins de la collectivité doit aboutir à la création de nouveaux marchés commerciaux ainsi qu'à une meilleure utilisation de la capacité technologique de l'entreprise privée et permettre au secteur public de faire des économies.

(1) Voir L'OBSERVATEUR DE L'OCDE n° 36, octobre 1968, « Le développement économique régional aux Etats-Unis ».

LES PROGRAMMES D'AIDE DES PAYS COMMUNISTES

Des renseignements détaillés sur les programmes d'aide au développement des pays communistes sont donnés dans un document intitulé « Ressources pour le tiers monde » (1) qui se propose essentiellement d'analyser les programmes d'aide des pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. L'article suivant s'inspire de cette étude.

(1) « Ressources pour le tiers monde : les moyens financiers mis à la disposition des pays moins développés », OCDE, mai 1970. Voir également l'ouvrage de Vassil Vassilev intitulé « Politique d'aide du bloc soviétique aux pays en voie de développement » dans la série « Etudes du Centre de Développement ».

L'aide au développement fournie par les pays communistes aux pays en voie de développement est évaluée approximativement à 0,3 % du produit national brut global de l'URSS, des pays développés de l'Europe de l'Est et de la Chine (1). Ce chiffre comprend non seulement l'aide consentie depuis 1954 aux pays moins développés non communistes, qui fait l'objet de la plupart des études disponibles et qui représente moins de 0,1 % du PNB, mais aussi les ressources bien plus substantielles dont les pays en voie de développement communistes ont bénéficié dès 1947 (Tableaux 1 et 2).

Jusqu'à présent les pays communistes ont toujours résisté aux pressions dont ils ont fait l'objet, refusant de s'engager à consacrer à l'aide un pourcentage fixe de leur produit national. Ne s'estimant pas responsables du sous-développement économique du tiers monde, ils ne se sentent pas obligés d'atteindre l'objectif de 1 % adopté par les pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Il ne faut pas non plus perdre de vue que certains pays donateurs communistes, si l'on se base sur le niveau de leur revenu par habitant, se classent parmi les pays en voie de développement. Par ailleurs, les Gouvernements communistes déclarent que l'expansion de leurs échanges commerciaux avec les pays en voie de développement est plus importante que l'accroissement de leur effort d'aide (2).

Les écarts dans les estimations sont plus sensibles pour les apports réels d'aide au développement que pour les engagements pris à l'égard

des pays non communistes. On estime que ces derniers ont atteint un montant global de 9,7 milliards de

dollars en 1968, la part de l'URSS étant de près de deux tiers du total. Cela représente approximativement trois fois le chiffre adopté à titre provisoire pour le flux réel à destination de ces pays (Tableau 3).

Ces engagements ont accusé des fluctuations importantes au cours des années 60 et une chute brutale en 1967 et 1968. Toutefois, il ne faut pas nécessairement en déduire que les pays communistes ont radicalement

(1) L'évaluation du montant total des ressources que les pays communistes ont fourni aux pays en voie de développement est rendue difficile par l'absence de statistiques officielles. Les données rassemblées par les Nations Unies et le Département d'Etat des Etats-Unis portent uniquement sur les engagements. Elles varient quelque peu entre elles et sont nettement supérieures aux chiffres paraissant sporadiquement dans les publications soviétiques. Les estimations de l'aide effectivement versée et des remboursements présentent des écarts considérables. Toutefois, il est généralement admis qu'une proportion appréciable des fonds mis à la disposition des pays moins développés n'a pas été utilisée.

(2) Toutefois, d'après l'annuaire du commerce international des Nations Unies, les importations de l'URSS en provenance des pays en voie de développement non communistes ne se sont élevées en 1967 qu'à environ 0,25 % de son PNB.

1. MONTANT NET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS PAR LES PAYS COMMUNISTES AU PROFIT DE PAYS MOINS DÉVELOPPÉS NON COMMUNISTES (1)

(en millions de dollars)

1955-1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
550	200	300	400	375	375	325	350	350	325	3 550

(1) Estimations établies à partir de différentes sources.

2. L'AIDE ÉCONOMIQUE AUX PAYS MOINS DÉVELOPPÉS COMMUNISTES (1)

(en millions de dollars)

Pays bénéficiaires	Total	1947-1968		
		URSS	Europe orientale	Chine
Chine	1 500/ 2 000	1 500/ 2 000	—	—
Mongolie, Vietnam du Nord et Corée du Nord	4 300/ 4 650	2 800	600/ 650	900/ 1 200
Cuba	3 200	2 500	370	330
TOTAL	9 000/ 9 850	6 800/ 7 300	970/ 1 020	1 230/ 1 530

(1) Estimations établies par le Secrétariat de l'OCDE d'après les renseignements puisés à diverses sources, parmi lesquelles " Soviet Foreign Aid " de M.I. Goldman.

ment changé d'attitude à l'égard de l'aide. Cette baisse peut tenir à la forte augmentation des fonds en instance de versement pendant les années 1964-1966, à l'absence de projets valables et au fait que certains pays en voie de développement ont montré peu d'empressement à accepter l'aide offerte par les pays communistes (en 1968, pour la première fois, les engagements souscrits en matière d'aide par les pays d'Europe orientale au profit de pays moins développés ont été supérieurs à ceux de l'Union Soviétique).

L'écart qui existe entre les chiffres relatifs aux engagements et ceux qui se rapportent au flux réel est dû pour une bonne part aux décalages temporels qui se produisent dans tous les programmes d'aide, mais les délais ont été exceptionnellement longs dans le cas des pays communistes (de même, l'accroissement des paiements en sens inverse qui s'est produit ces dernières années a influé sur le montant des versements nets).

Ces délais, que l'on désigne aussi sous le terme de « pipe-line », tiennent à ce que l'aide aux pays non communistes est en grande partie destinée au financement de projets et cette situation rend encore plus sensible la pénurie de techniciens et de cadres dont souffrent les pays bénéficiaires, lesquels sont en outre bien souvent incapables de trouver les montants nécessaires au financement des dépenses locales.

L'aide aux autres pays communistes, au contraire, n'est pas soumise à ces décalages et les versements ont même parfois précédé les engagements, par exemple dans les cas où l'URSS exportant des marchandises dont elle escomptait le règlement immédiat, le destinataire se révélait hors d'état de payer le prix convenu; le manque à gagner que la défaillance entraînait pour la balance commerciale soviétique devait être comptabilisé comme crédit d'aide. Normalement, le soutien apporté par l'URSS aux pays communistes moins développés consiste en livraisons de marchandises étalées sur une période de cinq ans au minimum. La plus grande partie de l'aide accordée par l'Union Soviétique à la Chine au début des années 50 a pris la forme de crédits à court terme dont l'objet était de combler le déficit de la balance commerciale de la Chine qui résultait du fait que, pendant ces années, ce pays achetait bien plus à l'URSS qu'il ne lui vendait (de 1949 à 1955, les exportations de la Russie vers la Chine ont dépassé d'environ 1 milliard de dollars ses importations en provenance du même pays). Quant à l'aide des pays communistes à Cuba, elle a pris la forme de versements destinés à

3. ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN MATIÈRE D'AIDE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DES PAYS MOINS DÉVELOPPÉS NON COMMUNISTES (1)

(en millions de dollars)

	1954-63	1964	1965	1966	1967	1968	1954-68
URSS	3 346	698	432	1 244	269	307	6 296
Europe orientale	1 023	240	534	213	89	361	2 460
Chine	414	290	109	31	49	56	949
Total	4 783	1 228	1 075	1 488	407	724	9 705

(1) D'après les statistiques du Département d'Etat des Etats-Unis. Selon les statistiques de l'ONU, qui ne tiennent pas compte des crédits accordés à la Turquie (218 millions de dollars) et à la Grèce (84 millions de dollars), les engagements des pays communistes se seraient élevés au total à 9 339 millions de dollars. Quant à l'Institut de recherche sur l'économie du système socialiste mondial à Moscou, il indique que le total des engagements souscrits jusqu'en 1967 par les pays communistes (Chine exceptée) a dépassé 6 640 millions de dollars.

4. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN MATIÈRE D'AIDE PAR LES PAYS COMMUNISTES, 1954-1968

	URSS		Europe orientale		Chine	
	Millions de \$	% du total	Millions de \$	% du total	Millions de \$	% du total
Afrique	858	14	348	14	296	31
dont :						
<i>Algérie</i>	232	4	22	1	50	5
<i>Ghana</i>	89	1	102	4	40	4
Extrême-Orient	411	7	294	12	239	25
dont :						
<i>Indonésie</i>	372	6	263	11	105	11
<i>Birmanie</i>	14	★	26	1	84	9
Amérique latine	187	3	256	10	—	—
dont :						
<i>Brésil</i>	85	1	227	9	—	—
Proche-Orient et Asie méridionale	4 840	77	1 562	63	414	44
dont :						
<i>Afghanistan</i>	697	11	12	★	28	3
<i>Inde</i>	1 593	25	355	14	—	—
<i>Iran</i>	508	8	331	13	—	—
<i>Népal</i>	20	★	—	—	62	7
<i>Pakistan</i>	178	3	56	2	109	11
<i>Syrie</i>	233	4	169	7	16	2
<i>RAU</i>	1 011	16	562	23	106	11
TOTAL	6 296	100	2 460	100	949	100

L'aide des pays communistes se concentre géographiquement sur l'Asie et le Proche-Orient et, prise dans son ensemble, représente une source importante d'assistance pour plusieurs pays, notamment l'Afghanistan, la RAU et l'Inde. Les chiffres ne concernent que les pays en voie de développement non communistes; si l'on tient compte de l'aide à Cuba, à la Mongolie, au Vietnam du Nord, à la Corée du Nord et — au cours des années 50 — à la Chine, la part de l'Extrême-Orient et de l'Amérique latine augmente considérablement. Pour ce qui est des versements, on ne dispose pas de chiffres officiels, mais on estime que les quatre principaux bénéficiaires ont été, jusqu'en 1968, l'Inde, la République Arabe Unie, l'Afghanistan et l'Indonésie.

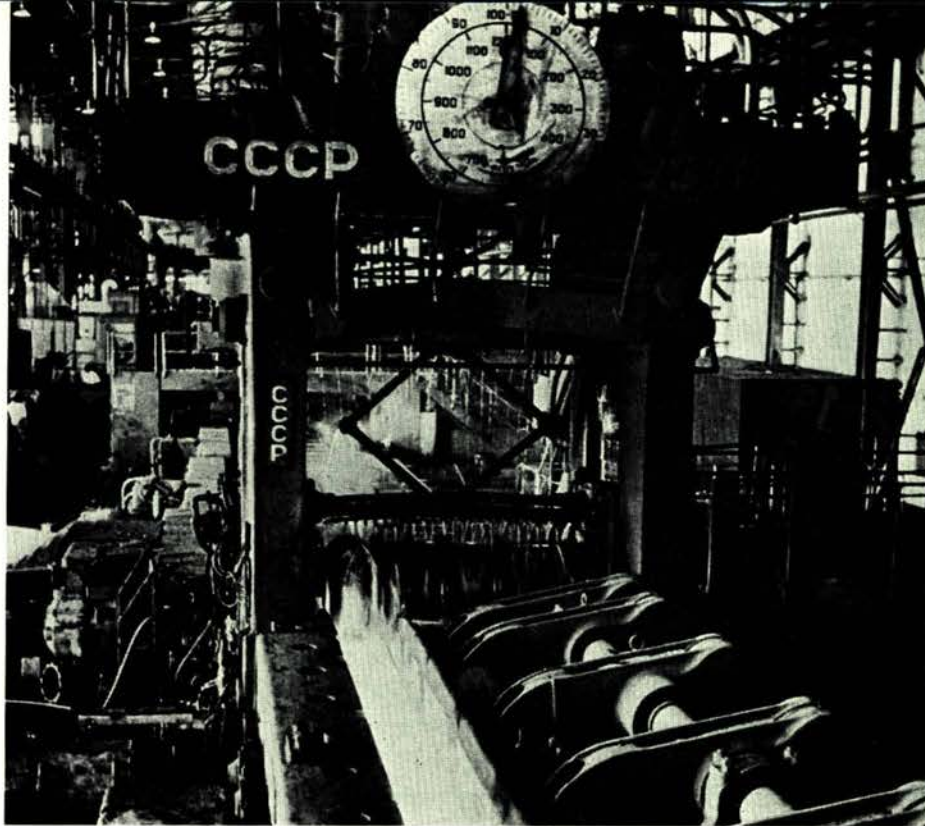
★ : moins de 1 %

consolider la balance des paiements de ce pays et de subventions à la production de sucre.

Les types d'aide

Les Gouvernements communistes présentent leur aide au développement comme un moyen de consoli-

der l'indépendance politique et économique des pays moins développés par la création de nouvelles activités visant à modifier les structures économiques héritées de l'époque coloniale. Selon eux, l'industrialisation et le développement du secteur public sont les principaux moyens d'atteindre ces objectifs.



Les aciéries de Bhilai en Inde

Les programmes sont presque exclusivement bilatéraux. Les pays communistes ne sont pas membres des différentes institutions de la Banque Mondiale et ne participent pas au Programme Alimentaire Mondial; les contributions de l'URSS au Programme des Nations Unies pour le Développement n'ont représenté que 2,4 % du total au cours des années 1950-1967 (2,6 % pour 1968 si l'on tient compte des pays de l'Europe de l'Est).

Mais il existe des différences marquées entre les types d'aide accordée par la Chine et par l'Union Soviétique. Cette dernière fournit surtout des ressources destinées à l'industrie lourde ou à l'infrastructure; environ 70 % de l'aide soviétique ont servi à financer des projets intéressant l'industrie, comme les aciéries de Bhilai et de Bokaro en Inde (d'une capacité totale de 2,5 millions de tonnes) et c'est l'Inde qui est le principal bénéficiaire de l'aide soviétique (Tableau 4). Les prospections de gisements miniers ont joué un rôle important dans l'aide accordée à l'Afghanistan, à l'Algérie, au Congo-Brazzaville, à la Guinée, à l'Inde, à l'Indonésie, à l'Irak, au Mali, au Pakistan, à la Syrie, à la Tanzanie, à la République Arabe Unie et au Yémen. 9 % de l'aide ont été consacrés à des projets de transports et de communications comme la construction des lignes de chemin de fer Bagdad-Bassora en Irak (500 km) et El Qamishliye-Lattaquié (750 km) en Syrie.

La Chine, quant à elle, accorde la priorité à des projets de petite ou de moyenne dimension qui procurent des résultats rapides et intéressants; il s'agit le plus souvent d'industries légères ou alimentaires ainsi que de

travaux d'infrastructure d'envergure limitée. En 1967, la Chine n'en a pas moins accepté de fournir un concours pour la construction d'une ligne de chemin de fer de 1 680 km reliant la Tanzanie à la Zambie. On estime que la construction du « Tan-Zam », qui pourrait constituer la plus vaste opération d'aide que la Chine ait entreprise jusqu'ici, reviendra à 300 millions de dollars. La Chine consacre à l'agriculture une proportion plus élevée de son aide que les autres pays communistes.

Les conditions de l'aide font également apparaître une différence entre la Chine et les autres pays communistes. Les dons ne représentent qu'une fraction très réduite des concours fournis par l'URSS et les pays d'Europe orientale aux pays non communistes; les concours consistent le plus souvent en prêts de développement remboursables dans un délai de huit à douze ans et assortis d'un taux d'intérêt de 2,5 à 3 %. En 1966 et 1967, une part plus grande des engagements nouvellement souscrits avait trait à des crédits commerciaux de durée moins longue (trois à dix ans) portant intérêt à un taux légèrement supérieur (3 à 5,3 %) et souvent assortis de l'obligation de régler immédiatement une fraction de la somme totale pouvant atteindre 20 %. L'aide chinoise est assortie de conditions beaucoup plus libérales, puisqu'elle revêt principalement la forme de dons et de prêts exempts d'intérêts.

L'aide de tous les pays communistes est entièrement liée à l'achat de biens et de services techniques dans les pays donateurs. On a pourtant eu connaissance de quelques opérations triangulaires. Cuba, par

exemple, a été autorisée à utiliser l'équivalent de 24 millions de dollars reçus de l'URSS pour acquérir des machines en Allemagne de l'Est. Le remboursement des prêts des pays communistes s'effectue par des livraisons de marchandises ou en monnaie locale, mais parfois aussi en devises librement convertibles suivant les clauses de l'accord d'assistance.

L'assistance technique, tout comme l'aide financière, est surtout accordée sous forme de prêts, à l'exception des bourses d'études dans les Universités ou dans l'enseignement secondaire et technique, qui sont généralement des dons.

Ayant constaté que la mise en œuvre des programmes d'aide était gênée par la pénurie de techniciens qualifiés et d'administrateurs ou de cadres suffisamment formés dont souffrent les bénéficiaires, les pays communistes leur ont envoyé un grand nombre d'experts qui exercent surtout des fonctions de planification ou de direction dans les pays moins développés. Ces experts étaient au nombre de 22 000 environ en 1966 et 1967 et de 21 000 en 1968; à peu près la moitié d'entre eux venaient d'URSS. D'une manière générale, la plus grande partie du personnel provenant des pays communistes est affectée à la réalisation de projets précis. En Afrique, cependant, nombreux sont les spécialistes, originaires notamment de l'Europe de l'Est, dont les fonctions — médecins, professeurs, conseillers, planificateurs — ne sont pas liées à un projet déterminé.

Le programme d'octroi de bourses auquel les pays communistes accordaient une importance primordiale au début des années 60 a marqué un certain ralentissement depuis 1964, probablement du fait que l'examen des dossiers de candidature s'effectue désormais selon des critères plus sévères et que les établissements d'enseignement des pays communistes manquent de place. En tout, le nombre des ressortissants des pays moins développés non communistes, qui depuis 1956 ont entrepris des études supérieures dans les pays communistes, est évalué à 30 000, dont plus de 65 % en URSS. Près d'un tiers d'entre eux avaient terminé leurs études à la fin de l'année universitaire 1967-1968 et leurs principaux domaines de spécialisation étaient les sciences de l'ingénieur et la médecine. L'Université Lumumba, créée à Moscou en 1960 à l'intention des étudiants des pays moins développés, a été l'établissement le plus fréquenté. Une institution semblable qui fonctionne en Tchécoslovaquie, l'« Université du 17 novembre », compte plus de 2 000 étudiants.

suite de la page 3

Les Ministres ont exprimé leur préoccupation devant l'augmentation actuelle des prix de 5 % par an dans la zone de l'OCDE, rythme incontestablement trop rapide et double du rythme moyen enregistré au cours de la majeure partie des dix années précédentes. Ils ont estimé d'un commun accord que priorité doit être donnée à l'élimination de cette pression inflationniste excessive. Tout en rappelant que leurs Gouvernements sont résolus à éviter un fléchissement cumulatif de la production et de l'emploi, les Ministres sont tombés d'accord sur la nécessité pour la plupart des pays de persévérer dans l'application des politiques restrictives qui ont déjà été adoptées en matière de régulation de la demande. Pour obtenir la stabilité voulue, il sera également souhaitable de conjuguer ces politiques avec d'autres mesures d'ordre structural et de caractère plus sélectif. Selon les circonstances, ces mesures pourront ressortir aux domaines de la politique de la main-d'œuvre, des politiques régionales et sectorielles et de la politique des revenus, ainsi qu'à des actions visant à intensifier la concurrence, sur le plan national aussi bien qu'in-

ternational. A cet égard, les Ministres ont souligné l'importance d'une libération continue des échanges.

Les Ministres ont noté que les récents changements de parités monétaires et les mesures prises pour agir sur le niveau de la demande ont permis d'assainir la balance des paiements d'un certain nombre de grands pays, encore que de nouveaux progrès restent à réaliser. Ils ont reconnu que les taux d'intérêt élevés pratiqués aujourd'hui dans nombre de pays constituent un élément important des politiques anti-inflationnistes actuelles. Ils ont aussi reconnu, cependant, que ces taux élevés présentent certains inconvénients du point de vue économique et social. Les Ministres ont noté que, à mesure qu'apparaîtront des possibilités d'assouplir les politiques monétaires nationales, il importera de veiller à ce que les taux d'intérêt demeurent en harmonie pour ne pas être une source importante de nouvelles difficultés sur le plan des paiements internationaux.

Croissance économique - Objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les années 70.

Les Ministres ont noté que l'accroissement de 50 %, en termes réels, du produit national de l'ensemble de la zone

En haut à gauche : (de gauche à droite) : M. Rolf Hancke, Chef de la Délégation permanente de la Norvège près l'OCDE; M. Ole Myrvoll, Ministre des Finances, Norvège; M. Krister Wickman, Ministre des Affaires Economiques et de l'Industrie, Suède; M. Eivind Eriksen, Ministère des Finances, Norvège.

En bas à gauche : (de gauche à droite) : M. Tadao Kato, Chef de la Délégation permanente du Japon près l'OCDE; M. Kiichi Miyazawa, Ministre du Commerce International et de l'Industrie, Japon; M. Kiyohiko Tsurumi, Directeur général du Bureau des Affaires Economiques, Japon.

En haut à droite : (de gauche à droite) M. Jean Leroy, Ministère des Affaires Etrangères, Belgique; M. Roger Ockrent, Chef de la Délégation permanente de la Belgique près l'OCDE; M. Henri Fayat, Ministre du Commerce Extérieur, Belgique.

En bas à droite : (de gauche à droite) Dr. Borivoje Jelic, Secrétaire Fédéral de l'Economie Nationale, Yougoslavie; Dr. Bozidar Franges, Chef de la Délégation permanente de la Yougoslavie près l'OCDE.



de l'OCDE, que le Conseil, réuni à l'échelon ministériel, avait fixé en 1961 comme objectif collectif pour la décennie 1960-1970, sera atteint et même dépassé. Ils ont reconnu qu'une expansion économique régulière et soutenue, allant de pair avec la stabilité interne et externe, demeure essentielle, aussi bien pour assurer le mieux-être des populations de leurs pays respectifs que pour favoriser l'expansion du commerce et le développement des pays moins développés. Ils ont noté aussi qu'au cours de la décennie écoulée les pays Membres en voie de développement ont obtenu des taux de croissance supérieurs à la moyenne et ils ont souligné combien il importe qu'il en aille de même au cours de la décennie qui commence.

Après avoir envisagé les possibilités de croissance future de l'économie de leurs pays, les Ministres ont fixé comme objectif collectif de croissance pour la décennie 1970-1980 une augmentation du produit national de l'ensemble de la zone de l'OCDE de l'ordre de 65 % en termes réels, étant entendu que ce taux de croissance, joint à d'autres objectifs de politique économique tels que l'amélioration de l'évolution à long terme des prix, devra constituer le cadre dans lequel s'inscriront les politiques économiques des pays Membres. Ils ont reconnu qu'à la lumière des résultats obtenus au cours de la dernière décennie on peut s'attendre que les différents pays connaîtront pendant la décennie qui commence des expériences diverses. Les Ministres ont insisté sur le fait que la croissance n'est pas une fin en elle-même, mais plutôt un moyen de créer des conditions de vie meilleures. Il importe de prêter davantage d'attention à ses aspects qualitatifs et de définir les politiques à suivre à l'égard des grandes options économiques et sociales qu'implique l'allocation de ressources croissantes. Les Ministres ont souligné que l'une des tâches importantes de l'OCDE sera d'aider les Gouvernements à atteindre ces objectifs.

Problèmes de l'environnement

Dans les sociétés modernes, l'expansion économique, les changements technologiques et l'urbanisation rapide s'accompagnent de problèmes nouveaux et pressants concernant l'environnement. L'OCDE a déjà acquis une

expérience appréciable dans ce domaine, grâce aux travaux menés depuis plusieurs années sur la pollution de l'air et des eaux, le bruit, les problèmes de transport et d'aménagement urbain. Les Ministres ont donné leur accord à la poursuite de ces travaux selon les orientations proposées par le Secrétaire général, visant à apprécier les implications économiques et commerciales des politiques de l'environnement, à relier ces actions aux objectifs qualitatifs des politiques de croissance et à suggérer des solutions concertées aux problèmes de cette nature qui ont d'importantes répercussions internationales. Les Ministres ont noté que le Secrétaire général soumettrait prochainement des propositions concernant les adaptations à apporter aux structures actuelles de l'Organisation, en vue d'assurer la coordination appropriée de ces activités.

Le rôle de l'OCDE dans la coordination des politiques économiques

Les Ministres ont souligné l'importance du rôle joué par l'Organisation dans la coordination des politiques économiques entre les pays Membres et sont tombés d'accord sur la nécessité de rendre cette coordination encore plus efficace. Ayant pris note des suggestions formulées dans ce sens, ils ont demandé au Secrétaire général de soumettre dès que possible des propositions au Conseil. Les Ministres ont aussi reconnu la nécessité de poursuivre les consultations à l'intérieur de l'Organisation pour faire en sorte que les objectifs poursuivis par les pays Membres en matière de balance des paiements soient compatibles.

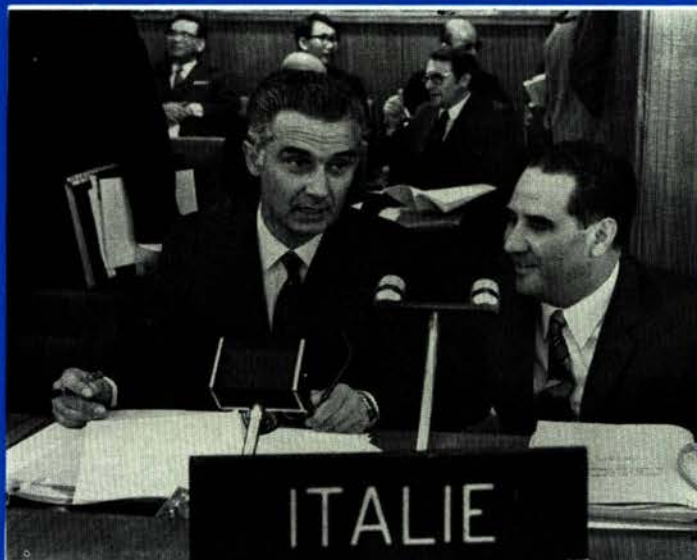
Coopération avec les pays en voie de développement

Au moment où la communauté internationale s'engage dans la deuxième Décennie du Développement, les Ministres ont réaffirmé la détermination des pays Membres de participer pleinement, conformément à la Convention de l'OCDE, à l'effort de développement durant les années 70.

Les Ministres ont examiné l'évolution de la question du volume des apports de ressources aux pays en voie de développement. Les membres du Comité d'Aide au Développe-

Gauche (de gauche à droite) : M. Antonio Giolitti, Ministre du Budget et de la Programmation Economique, Italie; M. Francesco Accardo, Directeur général du Ministère du Budget, Italie.

Droite (de gauche à droite) : M. Gérard Eldin, Secrétaire général adjoint, OCDE, et M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International.





(De gauche à droite) : Sir Frank Figgures, Deuxième Secrétaire à la Trésorerie, Royaume-Uni; M. Robert S. McNamara, Président de la Banque Mondiale; M. Roy H. Jenkins, Chancelier de l'Echiquier, Royaume-Uni.

ment ont tous l'intention d'accroître le total de ces apports.

Plusieurs d'entre eux ont déjà dépassé l'objectif de 1 % du PNB, recommandé lors de la deuxième CNUCED, et certains autres ont accepté 1975, ou une date plus rapprochée, pour atteindre cet objectif. Plusieurs pays ont adopté dès à présent un objectif supplémentaire pour la seule aide publique au développement. Les Ministres ont reconnu que leurs Gouvernements devaient prendre d'urgence les décisions appropriées en matière de volume d'aide et ils ont décidé que ces questions seraient examinées plus avant au sein du CAD, en fonction notamment des négociations en cours aux Nations Unies sur la stratégie à adopter pour la deuxième Décennie du Développement. Ils ont également reconnu la nécessité d'accroître, dans le total des ressources qu'ils consacrent collectivement à l'aide, la part qu'ils versent aux organismes multilatéraux, compte tenu de l'aptitude croissante de ces organismes à utiliser efficacement les fonds mis à leur disposition.

Les Ministres ont reconnu qu'une politique visant à accroître le volume de l'aide devait s'accompagner d'efforts en vue d'en améliorer les conditions. Avec ces deux objectifs en vue, les Gouvernements représentés au CAD devraient envisager de réduire progressivement la liaison de l'aide, notamment lorsque celle-ci a pour effet d'augmenter le coût des marchandises pour les pays en voie de développement ou d'entraîner des distorsions dans le courant des échanges. Les pays Membres ont indiqué qu'ils étaient prêts à rechercher ensemble les moyens d'assouplir l'aide liée. Ils ont demandé que cette question, de même que celle des moyens d'accroître le volume de l'aide, soit mise à l'ordre du jour de la réunion à haut niveau du CAD qui doit avoir lieu à Tokyo en septembre prochain. En outre, un certain nombre de pays Membres ont exprimé leur intention de considérer favorablement le déliement de l'aide dans des cas spécifiques.

Les Ministres ont pris note des progrès réalisés au sujet de l'établissement d'un système mutuellement acceptable de préférences tarifaires généralisées en faveur des pays en voie de développement. Ils ont constaté que les pays

Membres ont eu des consultations utiles à ce sujet avec les pays en voie de développement dans le cadre de la CNUCED. Ils ont aussi reconnu que des efforts restent à faire pour passer au stade où des propositions concertées pourront être présentées à la CNUCED. Les Ministres ont donné des directives générales en vue de résoudre les plus importantes difficultés qui subsistent avant l'ouverture de la prochaine session du Conseil du Commerce et du Développement de la CNUCED. L'Assemblée générale des Nations Unies pourra ainsi tenir compte de résultats qui auront été obtenus lorsqu'à l'automne prochain elle sera saisie de la question de la deuxième Décennie du Développement. Les Ministres ont exprimé leur détermination de mettre en œuvre des préférences généralisées dès que les Gouvernements auront obtenu les pouvoirs législatifs ou autres nécessaires à cet effet.

Pour aborder le problème du développement de façon efficace, une politique cohérente est nécessaire tant sur le plan national que sur le plan international. Les Ministres ont estimé qu'il convenait de persévérer dans l'attitude plus dynamique et plus large qui a été récemment adoptée à l'intérieur de l'Organisation à l'égard de la mise au point d'une telle politique, le but devant être de prendre de nouvelles mesures constructives propres à favoriser la croissance et la diversification de l'économie des pays en voie de développement. Ils ont exprimé le soutien que les Gouvernements Membres apportent aux efforts visant à élaborer pour la décennie une stratégie internationale du développement, globale, cohérente et intégrée.

Contacts Est-Ouest

Les Ministres ont souligné l'intérêt que les Membres de l'Organisation attachent aux contacts entre l'Est et l'Ouest et qu'ils avaient exprimé lors de la réunion ministérielle de 1966. Ils sont convenus que le Conseil devrait continuer à examiner le rôle de l'Organisation en la matière, sur la base de propositions qu'établira le Secrétaire général, en vue d'élargir éventuellement ces contacts.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Dans la série "Études économiques de l'OCDE" 1969-1970 :

SUEDE (66 pages) **ETATS-UNIS** (56 pages)

FRANCE (94 pages)

Le fascicule .. F 3,60 FS 3,00 DM 2.80 5s. 6d. \$ 0.80

La série 1969-1970 en cours de parution

F 54,00 FS 43,20 DM 35.70 £ 4.2s. \$ 11.80

LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ECONOMIQUE. Rapport résumé sur les perspectives et les problèmes de politique économique, 1960-1980

44 pages .. F 9,00 FS 8,00 DM 6.30 14s. \$ 2.00

LE MARCHÉ FINANCIER, LES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE CAPITAUX, LES RESTRICTIONS SUR LES OPERATIONS EN CAPITAL EN AUTRICHE

44 pages. F 6,00 FS 5,50 DM 4.20 9s. 6d. \$ 1.50

STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE, 1957-1968/LABOUR FORCE STATISTICS

200 pages, bilingue F 19,00 FS 16,50 DM 13.00 £ 1.9s. \$ 4.25

RESSOURCES POUR LE TIERS-MONDE. Les moyens financiers mis à la disposition des pays moins développés, 1962-1968

440 pages F 26,00 FS 22,50 DM 17.50 £ 2 \$ 5.75

Document de référence précisant les traits fondamentaux des programmes d'aide des différents pays donateurs et des apports financiers des secteurs publics et privés. Cette publication représente donc un complément au rapport annuel du Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Dans la série "Études techniques" du Centre de Développement :

ANALYSE CRITIQUE DES ELASTICITES « REVENU » ETABLIES POUR LA CONSOMMATION TOTALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, par Quirino Paris

56 pages. F 6,00 FS 5,50 DM 4.20 9s. 6d. \$ 1.50

CATALOGUE DES INSTITUTS ET PROGRAMMES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : FORMATION (mai 1970)

402 pages .. F 22,00 FS 19,00 DM 15.00 £ 1.14s. \$ 4.75

Nouvelle édition qui recense 105 Instituts et donne des indications, suivant un schéma normalisé, sur quelque 180 programmes de spécialisation offerts en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Asie. Elle comporte, outre les informations concernant des Instituts qui ne figuraient pas dans l'édition antérieure, les renseignements mis à jour se rapportant aux Instituts qui y étaient déjà présentés.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET CROISSANCE ECONOMIQUE

162 pages. F 13,00 FS 11,50 DM 9.10 £ 1 \$ 3.00

Etude des transformations du secteur de la commercialisation des produits agricoles provoquées par la croissance économique et des conséquences de ces transformations sur l'agriculture elle-même. Elle souligne l'interdépendance croissante entre l'agriculture et la commercialisation des produits (transformation et distribution) et le rôle important joué par la croissance économique dans l'évolution du secteur de la commercialisation.

STATISTIQUES DE L'ENERGIE, 1954-1968/STATISTICS OF ENERGY

272 pages, bilingue ... F 24,00 FS 21,00 DM 16.30 £ 1.17s. \$ 5.25

BULLETIN DE DROIT NUCLEAIRE N° 5

40 pages, abonnement 1970 (2 numéros et suppléments à paraître de janvier à décembre) .. F 12,00 FS 10,50 DM 8.40 18s. 6d. \$ 2.75

Contient des informations puisées, dans la mesure du possible, aux sources officielles et qui portent sur les travaux législatifs et réglementaires, sur la jurisprudence et les décisions administratives dans les différents pays, ainsi que sur les travaux en cours dans les Organisations internationales spécialisées.

LA RESPONSABILITE CIVILE ET L'ASSURANCE EN MATIERE DE TRANSPORTS MARITIMES DE SUBSTANCES NUCLEAIRES. Symposium de Monaco, 7-11 octobre 1968

578 pages .. F 34,00 FS 28,50 DM 22.50 £ 2.12s. \$ 7.50

L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LES PAYS DE L'OCDE, 1968-1969/TEXTILE INDUSTRY IN OECD COUNTRIES

188 pages, bilingue F 14,00 FS 12,50 DM 9.80 £ 1.1s. \$ 3.00

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DES ETATS-UNIS

190 pages. F 18,00 FS 16,00 DM 12.50 £ 1.7s. 6d. \$ 4.00

MACHINES OUTILS A COMMANDE NUMERIQUE. Leur introduction dans les industries mécaniques et électriques

94 pages. F 11,00 FS 10,00 DM 7.70 17s. \$ 2.50

Dans le cadre d'une analyse des principaux facteurs économiques et techniques qui déterminent les tendances et la structure des industries productrices et l'introduction des machines outils à commande numérique dans les industries mécaniques et électriques, le rapport souligne que l'avance technologique initiale des Etats-Unis dans ce domaine semble actuellement se réduire mais risque de s'élargir à nouveau en raison d'une certaine hésitation en Europe à utiliser la méthode d'usage à commande numérique.

ORIENTATION FUTURE DES RECHERCHES SUR LES TRANSPORTS URBAINS

168 pages ... F 18,00 FS 18,00 DM 15.00 £ 1.11s. \$ 4.50

"Séminaires internationaux" 1967-2 :

LES SYSTEMES CONTRACTUELS D'EPARGNE OUVRIERE VISANT A LA FORMATION DU CAPITAL. Séminaire syndical régional, Florence, 23-24 mai 1967. Rapport final.

178 pages F 14,00 FS 12,50 DM 9.80 £ 1.1s. \$ 3.00

Dans la série "Innovation dans l'enseignement supérieur" :

LES NOUVELLES UNIVERSITES AU ROYAUME-UNI, par H.J. Perkin

282 pages ... F 28,00 FS 28,00 DM 23.30 £ 2.8s. \$ 7.00

Dans la série "Écarts technologiques" : derniers rapports par secteurs :

METAUX NON FERREUX

296 pages ... F 27,00 FS 23,00 DM 20.50 £ 2.1s. \$ 6.00

CALCULATEURS ELECTRONIQUES

224 pages ... F 13,50 FS 12,00 DM 10.00 £ 1.1s. \$ 3.00

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépositaires :

BERLIN 62 : Elwert & Meurer.

HAMBOURG : Reuter-Klößner
und in den massgebenden Buchhandlungen
Deutschlands.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Humberto 1° 545, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
178 Collins Street,
MELBOURNE 3000.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.

Sous-dépositaire :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

Librairie des Sciences,
76-78 Coudenberg, B 1 000 BRUXELLES.
Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij,
Belgiëlei 147, ANVERS.

CANADA

Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.

DANEMARK

Munsksgaard Boghandel Ltd.,
Nørregade 6, KÖBENHAVN K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONA 1.

ÉTATS-UNIS

OECD PUBLICATIONS CENTER
Suite 1207
1750 Pennsylvania Ave, N.W.,
WASHINGTON, D.C. 20 006.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 2, HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services Ltd.
P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16°.

Principaux sous-dépositaires :

PARIS : Presses Universitaires de France,
49 boulevard Saint-Michel (5°).

Sciences Politiques (Lib.),
30 rue Saint-Guillaume (7°).

13 AIX-EN-PROVENCE :

Librairie de l'Université.

38 GRENOBLE : Arthaud.

67 STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28 rue du Stade, ATHÈNES 132.
Librairie Internationale Jean Mihalopoulos
33 rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI.

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, NEW DELHI.
17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son, P.O.B. 42,
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN 1.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Emanuel Brown,
35 Allenby Road
et 48 Nahlat Benjamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Rappresentanza esclusiva :
Libreria Commissionaria Sansoni,
Via La Marmora 45, 50 121 FIRENZE.
Piazza Montecitorio 00186 ROMA.

Sub-dépositaires :

Libreria Hoepli,
Via Hoepli 5, 20 121 MILANO.

Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10 122 TORINO.

La diffusion des éditions OCDE é
inoltre assicurata dalle migliori librerie
nelle città più importanti.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison,
rue Bliss, B.P. 5641,
BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck,
22 Grand'Rue, LUXEMBOURG.

MALTE

Labour Book Shop,
Workers' Memorial Building,
Old Bakery Street, VALLETTA.

NORVÈGE

A/S Bokhjörnet, Akersgt. 41, OSLO 1.

NOUVELLE-ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,
Mulgrave Street (Private Bag),
and Government Bookshops at :
AUCKLAND (P.O.B. 5344);
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);
HAMILTON (P.O.B. 857);
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-e-Azam, LAHORE 3.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum,
Buitenhof 36, DEN HAAG.

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70, LISBOA.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 569, LONDON S.E.1.
Branches at : EDINBURGH, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16

SUISSE

Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11.
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BÂLE et ZÜRICH.

TURQUIE

Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL
et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Edificio Galipan,
CARACAS.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées
au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16°.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

